Accueillir à Marseille et dans sa région : l'hospitalité en questions

Virginie Baby-Collin, Jérémy Baudier, Mustapha El Miri, Vincent Geisser, Léa Gouley, Béatrice Mésini, Luna Russo, Marie-Aude Salomon

▶ **To cite this version:**

Virginie Baby-Collin, Jérémy Baudier, Mustapha El Miri, Vincent Geisser, Léa Gouley, et al.. Accueillir à Marseille et dans sa région : l'hospitalité en questions. 2025, 101 p. ⟨hal-05474831⟩

HAL Id: hal-05474831

https://hal.science/hal-05474831v1

Submitted on 23 Jan 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

ACCUEILLIR À MARSEILLE ET DANS SA RÉGION

L'HOSPITALITÉ EN QUESTIONS

Journée d'études du 10 juin 2024

MIMED
Lieux et territoires des migrations en Méditerranée

Maison méditerranéenne des sciences de l'homme
UAR 3125

amU Aix Marseille Université

cnrs

Mucem

AVANT-PROPOS

Nous avons fait le choix de ne pas adopter un recours systématique à l'écriture inclusive dans ce livret ; celle-ci est utilisée quand cela n'a pas d'impact sur le sens du propos de l'intervenant·e ou ne contribue pas à masquer la dimension genrée d'un phénomène.

Les propos tenus font état de la situation à la date du 10 juin 2024. Les changements ayant eu lieu depuis cette date ne sont pas pris en compte ici.

LE TAMIS
ETHNO-GRAPHIES COOPÉRATIVES

Retranscription et conception graphique
Le Tamis, Ethno·graphies coopérative
5 rue de la Rotonde, 13001 Marseille
letamis.org / editions.expressions@letamis.org
(Claire Favre-Taylaz, 2025)

SOMMAIRE

3 Introduction

5 Table ronde 1 : Santé en migration

21 Table ronde 2 : Scolarisation, formation, travail

41 Table ronde 3 : Logement, hébergement, mise à l'abri

67 Table ronde 4 : Catégorisation et tri des publics vulnérables

87 Table ronde 5 : Mise en commun des solidarités territoriales

100 Lexique

101 Organisations citées et/ou présentes
Chercheur·ses participant·es et laboratoires

Crédits : Virginie Baby-Collin, 2024

Crédits : Marie-Aude Salomon, 2022.

INTRODUCTION

Le réseau MIMED est un programme scientifique de la MMSH qui, depuis 2009, organise des échanges publics pour donner à voir l'actualité des recherches, des publications et des enjeux socio-politiques relatifs aux migrations internationales, en Méditerranée et au-delà. Regroupant des chercheurs et des chercheuses de différents laboratoires de recherches en lien avec Aix Marseille Université, il associe aussi les acteur·rices professionnel·les, associatif·ves et de la société civile, impliqué·es dans la gestion des questions migratoires à Aix-Marseille et dans la région Sud. Les activités du réseau sont visibles sur : https://mimed.hypotheses.org/

Ce livret découle de la journée d'études **« Accueillir à Marseille et dans sa région : l'hospitalité en questions »,** qui s'est tenue le 10 juin 2024 au Mucem (Marseille) ; portée par MIMED[1] et organisée par un comité scientifique composé de chercheur.ses jeunes et plus confirmé.es de Marseille, travaillant dans différents laboratoires sur les questions migratoires en mobilisant différentes disciplines (géographie, sociologie, anthropologie). L'ambition de la journée était de rendre compte des différents aspects de l'(in)hospitalité à Marseille et dans sa région et de mettre en visibilité les solidarités déployées dans différents domaines de l'accueil, dans le but de partager des constats, des solutions, des alternatives et de dresser des perspectives communes.

Les conditions d'accueil des personnes migrantes en France interrogent le respect des droits imprescriptibles dans nos sociétés, dans des contextes - politique, juridique et économique - marqués par des restrictions, des formes de conditionnalité de droits garantis, voire de non-accès ou de production d'infra-droits et des manquements institutionnels. De surcroît, les carences publiques en matière d'accueil créent un effet de report sur la société civile, tandis que les ressources publiques allouées aux associations et aux collectivités locales en matière de solidarité se raréfient. Face au manque d'effectivité de l'hospitalité, de l'accueil et de l'asile, associations, collectifs, collectivités locales, réseaux et solidaires tentent d'apporter des réponses aux besoins journaliers récurrents, en mobilisant des ressources individuelles et collectives.

La journée a été conçue comme un espace de rencontre et de dialogue entre différent.es acteur.rices de Marseille et de la Région Sud : associations, collectifs, syndicats, professionnel.les, représentant.es politiques et techniques, et universitaires. Le comité d'organisation a cherché à favoriser une co-construction de la journée en impliquant les participant·es pressenti.es aux différentes étapes d'élaboration des tables-rondes et de leurs contenus, afin de valoriser des savoirs et des expertises ancrées dans les pratiques et les vécus quotidiens des organisations impliquées dans l'accueil. Pour ce faire, le choix des thématiques a été concerté aux différentes étapes de la réflexion. Des groupes de travail (universitaires-intervenant·es) se sont rencontrés à l'occasion d'une ou plusieurs réunions afin de co-construire les tables rondes, dans lesquelles des duos (jeune chercheur.se et chercheur.se confirmé.e) ont tenu un rôle de coordination et d'animation. Faire le lien entre les interventions des acteur·rices inscrit·es dans différents territoires (Marseille, Avignon, Briançonnais) a permis de mettre en perspective et de décentrer ces approches localisées.

---

1 Le Réseau thématique MIMED s'est associé pour cette journée aux financements des laboratoires TELEMMe, IREMAM et le projet ANR MiJMA. Avec le soutien financier de l'Ecole doctorale 355 et l'Institut SoMuM (AMU).

Shusha Ma Flow. Crédits : Virginie Baby-Collin, 2024

Il a également été fait appel au *Shusha Ma(p) Flow* (de « *shusha ma flow* / balance ton flow » en swahili, et « *map* / la carte » en anglais) une équipe transdisciplinaire qui travaille à la charnière de la recherche-création et de la recherche-action pour co-construire des savoirs ajustés aux réalités de l'exil. Portés par l'association Projet d'Alternatives Solidaires (PASo)[2], avec le soutien de MIMED et de MSF, onze jeunes femmes et hommes nouvellement arrivé·e·s à Marseille, pour la plupart mineur.es ou en demande d'asile, ont participé à des ateliers art-science participatifs organisés au MucemLab[3]. La sortie d'ateliers a été restituée sous forme d'exposition cartographique performée et d'interlude musical au milieu de la journée, ce qui a permis de porter les voix de personnes concernées par les questions d'accueil à Marseille[4].

Plusieurs thématiques, domaines d'expertise et enjeux ont structuré le fil des échanges afin d'aborder la complexité et les multiples dimensions de l'accueil : **(1) santé ; (2) éducation, formation, travail ; (3) logement, hébergement, mise à l'abri ; (4) tri et catégorisation des publics vulnérables ; (5) mises en commun cartographiques des solidarités territoriales.** À travers chaque entrée, il s'agissait d'expliciter les modalités d'action, de réaction et de conduction vers les droits acquis et de donner à voir les inégalités, discriminations, atteintes, (é)preuves, quotidiennes auxquelles sont confrontées les personnes en exil.

La journée s'est tenue le lendemain du premier tour des élections législatives du 9 juin 2024 qui ont matérialisé par le score de l'extrême droite dans les urnes, l'ampleur de la xénophobie au sein de la société française.Le choix de tenir cette rencontre au Mucem, institution culturelle dont le projet est d'incarner la diversité et les circulations humaines, artistiques et matérielles en Méditerranée, a signifié un message d'engagement collectif et de volonté persistante de garantir un accueil digne aux personnes, ainsi que de réaffirmer les valeurs d'hospitalité et de solidarité. Ce lieu, ainsi que le cadre universitaire d'organisation et de financement de cette journée ont permis de dessiner un cadre favorable au dialogue.

L'enthousiasme de la centaine de participant·es a montré le besoin partagé de se rassembler autour de ces questions dans des contextes nationaux et européen hostiles. C'est aussi pour cette raison qu'il nous a semblé essentiel de garder une trace de ces échanges. Initialement envisagée sous forme de podcast, cette trace prend finalement la forme d'un ouvrage restituant la diversité des prises de parole.

2 La page de l'association PASo-Projet d'alternatives solidaires, porteuse du projet ShushaMaFlow : https://asso-paso.wixsite.com/website
3 Ces ateliers ont été organisés par la géographe et politiste Morgane Dujmovic (ateliers de cartographie sensible), le musicien et chorégraphe Wanny S-King (ateliers de freestyle voix et mouvement), le comédien et metteur en scène Thomas Pasquelin (ateliers de jeu scénique) et la cheffe de projet Carla Melki (ateliers d'écriture/mise en mots).
4 La captation intégrale de la performance (25'41, réalisation Agnès Maury, Les films du papillon) : https://vimeo.com/user7466150/review/1034013037/4c2dabc2ee

© The Truth

TABLE RONDE 1

SANTÉ EN MIGRATION

Lors de la table-ronde « Santé en migration », plusieurs problématiques ont été abordées, en particulier l'accès limité aux ressources pour les populations migrantes. Les barrières linguistiques et administratives ont été identifiées comme des obstacles majeurs à une prise en charge adéquate. Des enjeux spécifiques liés à la question des mineur·es non accompagné·es et des minorités de genre ont également émergé au cours des échanges.

Dans ce contexte, le rôle des associations et des ONG s'avère crucial pour aider les populations migrantes à s'orienter dans le système de santé et à accéder à des parcours de soins adaptés. Simultanément, le manque de moyens dans le domaine de la santé mentale à Marseille, en particulier pour les populations exilées, en demande d'asile, ou déboutées, a été souligné comme un défi majeur, nécessitant des réponses urgentes pour faire face aux besoins croissants.

LÉA GOULEY (doctorante, sociologie, LEST, AMU LEST)
Bonjour à tous et à toutes. On souhaitait avant tout vous remercier d'être présent·es à l'occasion de cette journée. On va commencer dès maintenant avec la première table ronde qui porte sur la thématique de la santé en migration, question centrale quand il s'agit de migration. De nombreuses thématiques ont été soulevées au sein des échanges qui ont permis de préparer cette table-ronde, et parmi celles qui revenaient le plus souvent nous retrouvons :

• la question de la position en tant que soignant·es, notamment ceux et celles qui sont bénévoles, ou au contraire professionnelles,

• la question du lien entre les organismes de santé qui accompagnent les personnes migrantes et les institutions publiques,

• la situation des mineurs non accompagnés, ainsi que la spécificité de leur prise en charge,

• la question des différences genrées, autour de différents sujets comme la maternité, les violences sexuelles et la mutilation génitale,

• Et pour finir, évidemment, la question de la santé mentale.

Donc une optique plus large, il serait aussi intéressant de questionner l'accueil dans la ville de Marseille, sous le prisme de la santé. Est-ce que Marseille est un lieu particulièrement propice à l'accueil et à l'accompagnement sur les questions de santé ?

Et pour discuter de ces thématiques, nous avons le plaisir d'accueillir plusieurs représentants et représentantes de différents organismes : Émilie Thomas de Médecins du monde, Audrey Giraudo de Médecins sans Frontières, Gisèle Boyer de l'Association The Truth, Thérèse Leverato de la SPADA (Structure du premier accueil des demandeurs d'asile), et Karim Dakhlaoui de Forum réfugiés. Par ailleurs, nous avons aussi le plaisir d'accueillir Marion Lauer, docteure en psychologie, qui est venue nous parler de ses expériences et de ses travaux. À la suite des présentations, nous passerons à la discussion, pour finir par les potentielles remarques ou questions émanant de la salle.
Je vais maintenant laisser la parole aux intervenants et intervenantes.

ÉMILIE THOMAS (Médecins du Monde)
Bonjour. Je suis à Médecins du monde depuis un an et je suis médecin généraliste. Médecins du monde s'est implanté à Marseille il y a une trentaine d'années. Historiquement, la structure était très engagée dans la réduction des risques liés à l'usage de drogues. Il y avait également un dispositif d'accueil fixe, un dispensaire qui soignait les personnes, qui est maintenant le CASO (Centre d'accueil, de soins, et d'orientation). Il y a également une mission « d'aller vers » qui existe depuis plus de quinze ans, qui était historiquement dédiée au public Roms, qui maintenant étant européen est pris en charge par les structures publiques. Et il y avait une mission également de psychothérapie institutionnelle dans la rue auprès des SDF.

À l'heure actuelle, il existe essentiellement deux modalités d'intervention à Marseille : le CASO, le centre d'accueil, et la mission « d'aller vers », qui est dédiée à l'habitat informel, donc, des maraudes autour de la gare Saint-Charles et des visites dans des squats. Et, puisqu'on parle de Marseille et de sa région, il y a une mission également à Briançon où Médecins du monde est la seule ONG présente depuis 2017, qui est venue en appui d'un lieu de solidarité essentiellement citoyenne, et qui est très active pour l'aide au passage des frontières. Médecins du monde intervient dans ce cadre pour la réduction des risques au passage des frontières qui sont principalement le froid, les avalanches, les disparitions en montagne, les noyades, et avec un lieu d'accueil, de répit, de soins, et de mise à l'abri des personnes migrantes.

Les spécificités de Médecins du monde, c'est essentiellement de soigner les personnes qui n'ont pas accès aux droits, aider à l'accès aux droits, et un rôle important de témoignage et de plaidoyer auprès des institutions pour essayer de faire évoluer les politiques publiques. Notre ligne de conduite principale, c'est le principe de non-substitution et le transfert des activités vers le droit commun à terme avec le principe d'*empowerment*. Et on fait également de l'éducation en santé avec un accompagnement des personnes lors des téléconsultations ou des centres de dépistage ou autre.

AUDREY GIRAUDO (Médecins sans Frontières)

Bonjour, je suis responsable du pôle Santé du projet de MSF à Marseille. Comme vous le savez, MSF est une ONG humanitaire d'urgence, qui intervient sur la question de la migration en France depuis 2015, et ce depuis l'époque de Grande-Synthe et de la « Jungle à Calais » où les activités vis-à-vis des populations en situation de migration, et particulièrement des MNA (mineurs non accompagnés), se sont développées. On a démarré un projet en Île-de-France en 2017, qui est un accueil de jour pour les MNA, ainsi qu'un système d'hébergement de jeunes garçons, qui maintenant se transforme en hébergement de jeunes filles dans les mêmes situations administratives et juridiques.

Le projet de Marseille existe depuis 2020. Il s'est développé pour faire de l'accueil d'urgence de primo-arrivant·es, notamment de jeunes primo-arrivants qui étaient laissés à la rue. Petit à petit, ce projet a évolué, et nous nous sommes tourné·es aujourd'hui vers toujours une population de MNA qu'on appelle « en recours ». Ça veut dire qu'ils ont été évalués par le département, mais n'étant pas été reconnus comme mineurs, ils sont en situation juridique intermédiaire puisqu'ils sont en recours judiciaire auprès du tribunal des enfants pour faire reconnaître leur minorité. Ce sont des jeunes qui n'ont pas de protection pendant cet intermédiaire-là.

Nous avons deux types de projets : tout d'abord, un projet d'hébergement qui est l'activité historique du projet de MSF à Marseille, avec dix-huit jeunes qui sont dans une maison et qui sont pris en charge et encadrés par une équipe de quatre travailleurs sociaux, d'une psychologue à temps plein auprès d'eux et d'une infirmière à mi-temps. Ce sont des jeunes qui sont identifiés comme particulièrement vulnérables dans l'ensemble de la population des MNA en recours, sur le plan de la santé, maladies somatiques chroniques ou aigües avec des prises en charge hospitalières importantes. Ces jeunes ont aussi des vulnérabilités sur le plan de la santé mentale ou sur le plan social. Ils sont accompagnés le temps évidemment de leurs prises en charge santé et le temps de leurs recours juridiques jusqu'à leur majorité.

Ensuite, depuis un an et demi, on a développé petit à petit des activités qu'on appelle « en externe », c'est-à-dire en dehors de la maison, principalement vis-à-vis des jeunes qui vivent en squat. Aujourd'hui à Marseille, il y a une dizaine de squats qui hébergent uniquement des MNA en recours et qui sont ouverts, gérés, coordonnés par des collectifs solidaires de militants bénévoles, qui leur permettent d'être mis à l'abri et d'avoir un minimum d'accompagnement, même un grand accompagnement social et juridique. Nous, dans ce cadre-là, on intervient sur deux axes : la distribution de nourriture et la santé pour ces jeunes en squats. On a développé petit à petit trois axes d'activités.

D'abord, on fait des visites dans les squats afin de les connaître, de les évaluer et de leur permettre de nous connaitre aussi et de faire du lien. On a une médiatrice en santé depuis peu qui est dédiée à ça. Ensuite, on met en place des permanences santé qui sont des lieux d'accès à des consultations de médecins bénévoles et d'infirmières MSF qui permettent d'avoir un accès sans condition, sans orientation et sans rendez-vous. C'est un premier pas vers la santé et qui peut déboucher ensuite vers les PASS hospitalières (Permanences d'accès aux soins de santé) en fonction des besoins pour les inscrire dans les parcours de santé.

Et enfin, dernièrement, on a, selon les besoins, notamment quand il y a des afflux de primo-arrivants et des campements, un système de maraude qui nous permet d'aller au plus près de ces jeunes qui viennent d'arriver à Marseille et qui ont accès au réseau solidaire.

KARIM DAKHLAOUI (Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille)

Bonjour, merci d'avoir prévu ce moment d'échange. Je suis le directeur territorial adjoint au Forum réfugiés et j'ai en charge la région PACA et Occitanie. Forum réfugiés est une structure spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des personnes qui ont un parcours de demande d'asile. Sur le territoire marseillais, nous avons deux d'établissements : la SPADA, la structure de premier accueil, et un centre d'hébergement et de réanimation.

Sur la SPADA, nous avons mis l'accent sur le repérage des vulnérabilités, sous toutes ces formes. Pour ça, nous avons mis en place un dispositif, ACCSO (Accompagnement aux soins des personnes en demande d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale). Chaque professionnel de la SPADA prend part au centre de formation pour affiner au mieux ce type de repérage. Nous travaillons en partenariat avec différentes organisations du tissu associatif marseillais, de manière à pouvoir croiser les regards et à proposer une orientation la plus adaptée possible.

© The Truth

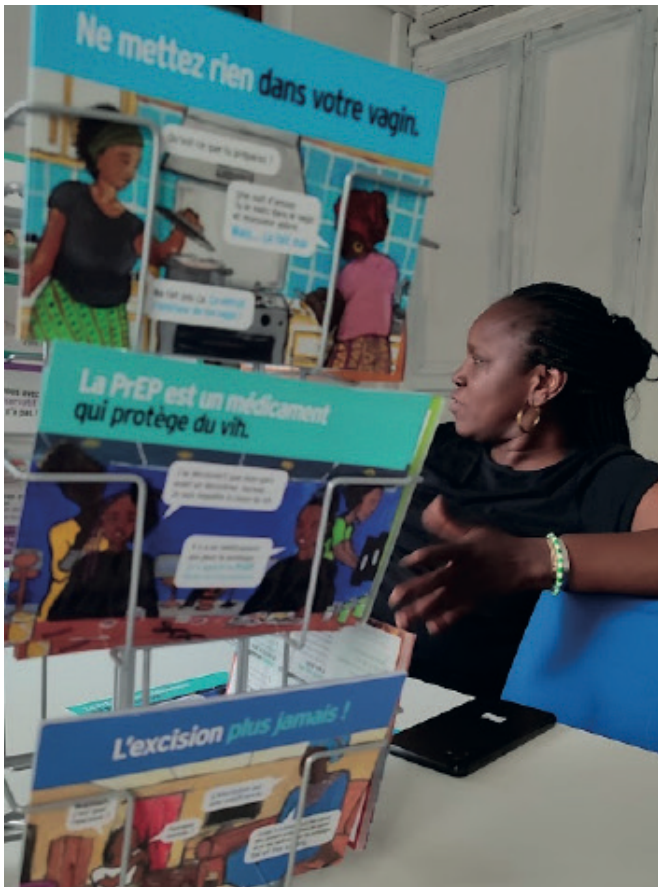

THÉRÈSE LEVARATO (Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille)

Bonjour, je suis infirmière à la SPADA sur le dispositif ACCSO. Le projet ACCSO a pour but de faciliter l'accès aux soins, d'articuler le parcours de prise en charge, de prévenir et d'anticiper la rupture de soins en initiant un parcours ou en reprenant là où ça s'est arrêté. Majoritairement, c'est un public féminin que je reçois, issu de Guinée et de Côte d'Ivoire, vulnérabilisé par la raison du départ, le parcours et l'arrivée en France et son accueil. Un public allophone, sans ressource matérielle, affective, financière, isolé et dans une situation complexe, c'est-à-dire dans une situation médicale grave, avec plusieurs pathologies et notamment des pathologies psychologiques et psychiatriques.

Concrètement, comment ça se passe à la SPADA ? Ce sont des personnes qui sont d'abord orientées vers les personnels en charge de l'accueil ou de l'accompagnement. Je fais des entretiens globaux avec la personne en expliquant pourquoi le dispositif est là, dans quel cadre je la reçois. Ce temps-là, il est prévu pour aussi réhumaniser la personne. En général, ils viennent juste d'arriver. Le but est aussi de pouvoir expliquer ce qu'il se passe, quels sont les droits et les possibilités. C'est un travail de suivi et d'accompagnement. Il y a aussi des ateliers de parole sur la santé sexuelle, et une sur la santé mentale qui se met en place. Il y a un travail indispensable avec les nombreux partenaires. Sans ça, le travail serait impossible. C'est un travail de collaboration et aussi un travail important en termes de signalement et de soutien. Le lien avec les structures hospitalières est indispensable.

Il y a des freins et des obstacles à l'accompagnement, mais aussi des réussites, heureusement. On est là pour parler des ressources qu'on a ensemble. Les freins sont liés aux conditions du non-accueil. Un public difficilement captif et une temporalité différente. L'orientation est importante comme la continuité des soins et l'engagement. Il convient donc de garder cette prise en charge jusqu'à un relai qui s'installe ensuite. Il y a une dimension essentielle dans ce projet qui est sur la traite des êtres humains, pour les personnes qui ont été victimes d'exploitation sexuelle sur le trajet.

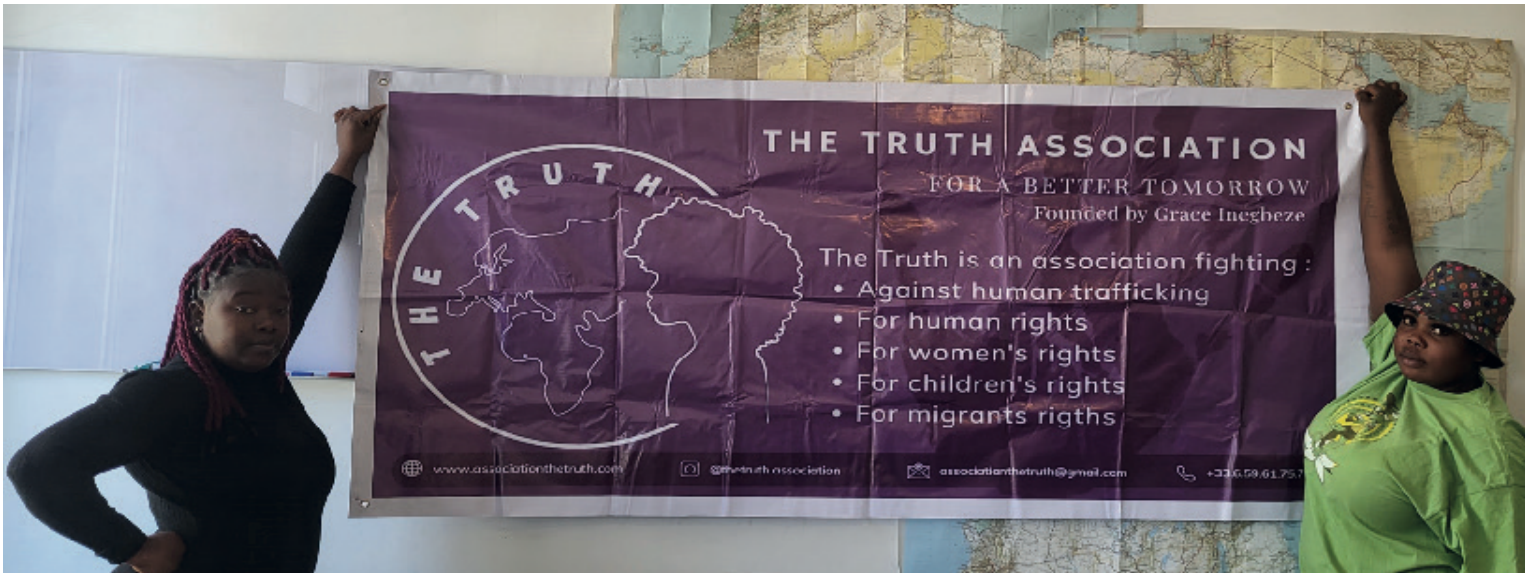

© The Truth

GHISLAINE BOYER (Association The Truth)

Bonjour à toutes et à tous. Je représente l'association The Truth. La fondatrice Grace Inegbeze n'a pas pu être là ce matin. The Truth, c'est une association qui a été fondée en 2019 pour accompagner les jeunes filles nigérianes dans un premier temps à Marseille, victimes de traite et en situation de prostitution forcée. L'accompagnement est fait dans le but de les aider à ouvrir leurs droits et à entreprendre les démarches d'obtention d'un titre de séjour. The Truth a commencé ses premières actions qui étaient orientées vers la santé communautaire, en travaillant au départ avec Médecins du Monde et en étroite collaboration avec l'Amicale du Nid pour accompagner les filles dans le processus de sortie de travail de prostitution.

Depuis 2022, les activités se sont structurées autour de la santé communautaire avec des ateliers en santé sexuelle et reproductive et des ateliers en santé mentale qui sont coorganisés avec des acteurs partenaires à Marseille, Médecins du Monde, la Maison des femmes de l'AP-HM et dans lesquels on travaille avec les femmes usagères de l'association dans différentes activités au niveau du groupe d'autosupport.

L'association fait des distributions de colis alimentaires en interne pour ses usagères une fois par mois. Elle coanime les ateliers en santé communautaire. Le principe de l'association est de faire de « l'aller-vers » pour ramener vers les structures de droit commun, en menant différentes activités de lutte contre la précarité et l'exploitation des femmes victimes de ces violences.

MARION LAUER (docteure en psychologie)

Bonjour, je suis clinicienne et j'interviens notamment dans la mission frontière de Médecins du Monde à Briançon, on en a déjà parlé un petit peu tout à l'heure. Je fais parallèlement de la recherche, et notamment avec le groupe de recherche MIJMA (Migration Internationale des Jeunes Mineurs Autonomes) sur la question de l'accueil des personnes migrantes, des adolescents et autour des problématiques de cet accueil institutionnel et citoyen.

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

Merci, nous tenons à saluer la présence dans la salle du Comede PACA, qui a participé à toutes les réunions préparatoires, du centre Osiris, les permanences d'accès aux soins, les PASS hospitalières de Marseille et l'hôpital européen ainsi que l'association Rosmerta. Dans ces réunions, nous avons beaucoup discuté de ce que les professionnel·es appellent les structures de droit commun. Dans le discours public, est présentée souvent une version assez idyllique de l'histoire de l'accueil à Marseille : « elle est merveilleuse, elle a accueilli toutes les victimes des génocides et de drames humains à l'échelle mondiale ».

Je voudrais vous poser la question suivante : dans vos pratiques concrètes, dans vos actions, quel est l'état de vos coopérations avec les structures hospitalières, les médecins ? Est-ce que finalement vous parvenez à travailler avec les professionnel·es de la santé à Marseille ?

AUDREY GIRAUDO (MSF)

Je peux parler effectivement du point de vue de MSF, pour restituer ce que nous faisons concrètement en termes de prise en charge santé auprès des MNA en recours. On les emmène vers des dépistages systématiques sur des structures pour la tuberculose et pour les maladies sexuellement transmissibles et vers le centre de vaccination pour démarrer un schéma vaccinal. Ça c'est la première étape et en fonction des résultats, on va les orienter, s'ils sont positifs et/ou ont des plaintes somatiques, vers une prise en charge hospitalière en fonction des besoins. Voilà pour l'état des lieux. Aujourd'hui, on a environ 110 jeunes suivis sur les parcours santé à Marseille.

Ce qu'on observe, c'est qu'il existe un cadre réglementaire et des structures qui permettent d'orienter ces jeunes, notamment les structures départementales, mais aussi les structures municipales à travers le centre de vaccination. Ça, ce sont les structures avec lesquelles on arrive à travailler en collaboration et qui ont pris en charge cette question des MNA et des MNA sans recours, c'est-à-dire sans représentant légal.

C'est une vraie difficulté juridique pour un accès aux soins dans le système français, parce qu'on n'est pas habitué à travailler avec un mineur qui n'a pas de représentant·e légal·e, c'est quelque chose qui n'existe pas dans cette situation.

C'est une vraie difficulté juridique pour un accès aux soins dans le système français, parce qu'on n'est pas habitué à travailler avec un mineur qui n'a pas de représentant·e légal·e, c'est quelque chose qui n'existe pas dans cette situation. Ce sont des jeunes qui cumulent des vulnérabilités. On a parlé rapidement des vulnérabilités de l'exil et de la migration qu'on connait bien. Et on rajoute à ça la vulnérabilité de la minorité et l'absence de statut juridique qui ne rentrent dans aucune case, tout ça complexifie l'accès aux soins.

C'est vrai qu'aujourd'hui on a quand même un travail en partenariat avec les structures de première intention de dépistage, et bien évidemment avec les structures des PASS hospitalières qui permettent d'avoir un accès aux soins, et on est en train de construire une note avec l'ARS (Agence régionale de santé) et on travaille sur une note de diffusion pour encadrer la prise en charge des MNA sans représentant. Il y a une vraie volonté en ce sens de la part de l'AP-HM et de l'ARS.

En revanche, ce qu'on observe aussi, c'est que cette situation juridique amène pleins d'obstacles à l'accès aux soins. Déjà un premier obstacle est celui de la médiation culturelle, quelqu'un qui est capable d'expliquer à chaque personne, à chaque professionnel de santé cette situation-là, et permettre aux jeunes d'y avoir accès. C'est clair qu'ils ne peuvent pas y aller sans être accompagnés, sans quelqu'un qui connaît la situation et qui est capable d'expliquer pour eux.

Ce qui est difficile aussi, c'est qu'en fait cette situation juridique vient se cumuler avec un système de santé qui est lui-même en difficulté. Donc quand on rajoute une complexité supplémentaire dans un cas particulier, dans un système qui est déjà sous tension, et qui met encore davantage en difficulté les équipes soignantes. Et on se retrouve de fait avec énormément de freins et d'obstacles à affronter, ce qui amène effectivement à des délais, à des retards de prise en charge des besoins qu'on observe très régulièrement, concernant notamment la chirurgie dite « froide », donc sans urgence, mais qui reste souvent une chirurgie massive pour l'état de santé de ces jeunes-là, qu'on met beaucoup de temps à obtenir.

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

Justement durant les réunions préparatoires à cette journée d'étude, Karim et Thérèse, vous nous disiez que vous aviez des noms, des adresses, des numéros de portables, que vous pouviez contacter. Tout ceci ne s'improvise pas, c'est un travail de longue haleine, de contact avec des médecins hospitaliers... Est-ce que vous pourriez nous expliquer davantage ces relations pour nous aider à mieux comprendre comme cela fonctionne à Marseille ?

KARIM DAKHLAOUI (SPADA)

Sur la question des MNA, il n'y a pas vraiment de leviers pour faire accélérer les choses. Cependant, il y a une batterie qui doit être activée tout de suite, notamment au niveau de la santé ; c'est une partie intégrante de l'évaluation professionnelle qui va déterminer dans une certaine mesure la minorité du jeune. Les jeunes sont en recours quand la décision du juge est rendue... Enfin, c'est ce que j'entends à Marseille. Pour préciser, je suis arrivé en février 2024. Je prends progressivement la mesure de différentes pratiques, et le volume de MNA en recours et en situation hyper précaire à Marseille est très important. Pour autant, il me semble que ça reste des mineurs : est-ce que ces jeunes ont la bonne information qui est posée, reprise et avec un accompagnement ? Même pour les nationaux, à Marseile, ce n'est pas forcément évident au niveau administratif !

Avec un public majoritairement allophone, nous ne pouvons pas nous permettre d'orienter vers des structures qui ne sont pas en mesure d'accueillir... En dehors des PASS qui ont l'habitude d'avoir un public migrant, aucune plateforme ne peut vraiment accueillir ce public.

THÉRÈSE LEVERATO (SPADA)

Dans le cadre du projet ACCSO, le travail de terrain est indispensable. Majoritairement c'est les PASS hospitalières au niveau des orientations, mais aussi les PASS de ville et le Comede : ça, c'est pour la santé. Mais on ne peut pas parler juste de santé somatique. Il y a aussi tous les autres acteurs comme l'Amicale du Nid, Aides, la PASS mobile qui est là tous les lundis et les jeudis, donc c'est vraiment un appui et un soutien.

Avec un public majoritairement allophone, nous ne pouvons pas nous permettre d'orienter vers des structures qui ne sont pas en mesure d'accueillir… En dehors des PASS (Permanences d'accès aux soins de santé), qui ont l'habitude d'avoir un public migrant, aucune plateforme ne peut vraiment accueillir ce public. C'est le premier frein d'accès au soin, comment va-t-on accompagner quelqu'un qui ne parle ni la langue d'ici, ni ne connaît le système...

C'est donc important de connaître telle personne, telle association. On a d'ailleurs une liste de médecins et de structures bienveillantes qui vont accueillir et faire un effort afin d'entourer au mieux la personne.

Ces deux photos représentent les ateliers de groupes autour de discussions en santé sexuelle et reproductive au CAES de Septème les Vallons en partenariat avec ADN. ©SPADA.

ÉMILIE THOMAS (MDM)

Moi, ça fait qu'un an que je suis à Médecins du monde et je n'ai donc pas encore de recul ou de mauvaises expériences. Mais c'est sûr qu'à MDM on essaye le plus possible d'accompagner les patients pour faire en sorte que ce soit une bonne expérience et pas une mauvaise, justement en créant le lien, comme le disait Thérèse, pour déjà aider à l'interprétariat, pour expliquer aux patients comment fonctionne notre système de santé, et à la personne du système de santé quelle est la situation exacte du patient.

Nous, effectivement, nous travaillons beaucoup avec la PASS hospitalière, la PASS mobile autour de Saint-Charles, avec l'Espace santé de Saint-Joseph, et on a aussi un partenariat avec l'espace Joséphine. On avait un partenariat avec un opticien à Saint-Ferréol qui nous permettait d'avoir un certain nombre de lunettes pour aider les patients qui avaient des problèmes de vue, mais ça a brûlé [durant les émeutes d'août 2023] et le partenariat a cessé. Donc maintenant, c'est un problème pour les patients qui ont des troubles de la vue, parce qu'être en situation précaire et en plus avec des troubles de la vision ça augmente encore le problème. Pour l'audition, on a un partenariat. Parce que si on rajoute le problème de la langue, les problèmes de vue, d'audition, bon...

Après, effectivement à titre individuel dans certaines structures hospitalières et maternités, il y a le lien avec l'assistante sociale qui va aider à la réalisation des dossiers. Mais il faut tomber sur le bon jour, où c'est l'assistante sociale que l'on connaît, qui va nous aider à monter les dossiers.

GHISLAINE BOYER (The Truth)

Ce n'est pas évident de faire de « l'aller-vers » et de procéder à l'identification des endroits où les filles se trouvent. Il faut développer ces accès à la santé et faciliter les contacts. Les freins sont les mêmes dans les différentes structures : on travaille aussi avec différentes PASS mais aussi avec les services de la protection maternelle et infantile (PMI), les assistantes sociales des Maisons départementales de solidartié (MDS), et également avec l'Amicale du Nid. Le principe, c'est d'accompagner les personnes ne serait-ce que pour limiter la barrière de la langue et expliquer concrètement les démarches que la personne doit réaliser.

Il faut savoir que la santé est une problématique pour la personne parmi tant d'autres, et que la première problématique à laquelle elle est confrontée c'est : « où est-ce que je vais dormir ce soir ? Dans quelle situation je vais me retrouver ? Est-ce que je vais me faire taper ? Qu'est-ce qui va m'arriver ? » Parfois, la santé passe au second temps et justement tout l'intérêt de la démarche en santé communautaire est de pouvoir accompagner, faire de la médiation et travailler en amont avec les structures qui vont pouvoir accueillir et prendre en charge ces personnes.

Parfois, la santé passe au second temps et justement tout l'intérêt de la démarche en santé communautaire est de pouvoir accompagner, faire de la médiation et travailler en amont avec les structures qui vont pouvoir accueillir et prendre en charge ces personnes.

C'est très interdépendant en termes de personnes présentes dans les structures. En effet, quand on va accrocher avec une assistante sociale ou une infirmière, on ne va pas la lâcher et elles vont devenir nos interlocutrices privilégiées. Cette dernière année, on a beaucoup travaillé avec le personnel de la Maison des femmes de l'hôpital de la Conception. Ça a permis de développer pas mal de situations où les femmes se sentent dans un environnement de confiance et où elles ont plaisir à s'y présenter. Cela débloque plein de freins sur la santé sexuelle et les violences qu'elles ont pu subir.

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

Concernant la question du genre, est-ce qu'aujourd'hui, dans vos pratiques associatives et professionnelles, il existe une approche spécifique pour traiter les parcours féminins ? Je laisse poser la question à Léa sur un sujet qu'elle connait particulièrement bien, car elle conduit des recherches sur cette dimension genrée dans le cadre de sa thèse.

LÉA GOULEY (doctorante, sociologie, LEST, AMU)

Je suis doctorante en sociologie au LEST et je m'intéresse aux violences vécues par les femmes migrantes, à leurs conséquences à long terme et à la question des vulnérabilités : est-ce que les femmes migrantes constituent un public encore plus vulnérable ?

GHISLAINE BOYER (The Truth)

Sur la vulnérabilité, les femmes qui viennent à The truth sont victimes de traite et sont en situation de prostitution forcée. Cette situation existe depuis le lieu de départ, persiste durant le parcours d'exil jusqu'à l'arrivée en Italie ou en France, et les violences vont se transformer et perdurer. Effectivement, elles vivent dans leur parcours plusieurs traumatismes, en santé physique ou en santé mentale, et en arrivant en France elles se retrouvent dans de nouveaux environnements auxquels elles vont encore être confrontées en termes de violences, ne serait-ce que par rapport à leur accueil et à leur acceptation.

Les violences sont multiples, physiques ou mentales. Les violences subies, elles les vivent aussi bien dans le parcours mais aussi dans les situations dans lesquelles elles sont enfermées à Marseille, notamment des situations de prostitution et de traite avec des réseaux. Elles sont parfois enfermées et elles n'ont pas d'autre choix que de faire ce qu'on leur demande de faire.

En termes de vulnérabilités, elles sont multiples, aussi bien sur la personne elle-même que potentiellement sur l'enfant qu'elle a peut-être eu en cours de route ou qu'elle a eu à l'arrivée en France. Donc, la méditation en santé et le contact « d'aller-vers » ces personnes vont constituer un premier point d'accroche pour essayer de sortir la personne de ces situations-là.

Sur la vulnérabilité, les femmes qui viennent à The truth sont victimes de traite et sont en situation de prostitution forcée. Cette situation existe depuis le lieu de départ, persiste durant le parcours d'exil jusqu'à l'arrivée en Italie ou en France, et les violences vont se transformer et perdurer.

MARION LAUER (docteure en psychologie)

Déjà ce qu'on peut dire peut-être à propos des femmes, c'est qu'on en voit très peu. Et ça, ça dit quand même quelque chose de leur vulnérabilité. Car avant même l'arrivée, elles sont souvent prises déjà dans des réseaux. Celles qu'on reçoit sont souvent accompagnées d'enfants, d'un compagnon, mais sont rarement seules. Et lorsque c'est le cas, c'est vrai qu'elles ont rapidement mobilisé pas mal d'acteurs et d'actrices dans différents endroits de France, en tout cas aux frontières, pour être sûres qu'elles puissent être logées et accompagnées.

Les conditions d'accueil pour ces personnes, y compris pour les jeunes adolescentes, on peut aussi dire qu'il y a énormément de situations de violence. Ça expose ces jeunes femmes à des réseaux, qui vont leur proposer une protection qui n'est pas désintéressée. C'est pourquoi c'est un public de femmes qu'il faut protéger parce qu'elles sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles : c'est extrêmement présent dans leurs parcours.

AUDREY GIRAUDO (MSF)

Effectivement, on a vu un réel changement dans ce contexte dans les activités de MSF. Je dirais qu'on a travaillé avec des MNA depuis 2017 à Paris et depuis 2020 sur Marseille. Jusqu'à l'année dernière, on n'avait que des jeunes garçons, c'était clair, et c'était même presque impensable pour nous de se dire qu'on allait travailler avec un public de jeunes filles.

Donc, aujourd'hui à Marseille, il y a un squat dédié à des jeunes filles mineures MNA en recours, qui sont extrêmement isolées et qui arrivent sans relais communautaires, sans aucune personne autour d'elles. Elles sont seules et on sait très bien, même si ce n'est pas toujours dit, qu'elles sont arrivées ici via des réseaux.

Ce qu'on a observé en fait depuis un an, c'est qu'on voit et on travaille avec des jeunes filles MNA en recours, qui ont été remises à la rue après une évaluation négative de leur minorité par le département et qui sont ensuite prises en charge par des solidaires. Donc, aujourd'hui à Marseille, il y a un squat dédié à des jeunes filles mineures MNA en recours, qui sont extrêmement isolées et qui arrivent sans relai communautaire, sans aucune personne autour d'elles. Elles sont seules et on sait très bien, même si ce n'est pas toujours dit, qu'elles sont arrivées ici via des réseaux.

Il est compliqué d'accéder à cette question-là et de discuter avec elles. Ce qu'on voit en tout cas c'est qu'elles réussissent à être scolarisées, à tenir une scolarité dans des conditions de vie qui sont extrêmement précaires. C'est vrai qu'être confrontés à ce public nous a questionnés sur notre manière de travailler, sur ce qu'on pouvait leur offrir et sur la question de la protection de ces jeunes filles qui finalement vivent en autonomie, en groupe, seules, en centre-ville dans un appartement qui en plus est menacé en permanence d'être évacué, et qui sont d'autant plus vulnérabilisées par leur situation d'isolement. Et ça, c'est quelque chose qu'on voit.

En plus, on sait que l'été est favorable à de plus grandes traversées, donc à des vagues de primo-arrivant·es, et on s'attend probablement cet été à voir des jeunes filles arriver ou de nouveau, des jeunes filles remises à la rue. Parce que quand il n'y a pas ou peu d'arrivées on peut les garder, et quand il y en a trop, il n'y a plus de place dans les hôtels et on les met à la rue. C'est d'autant difficile pour ces jeunes filles, qui sont généralement en dehors des réseaux de MNA.

Les garçons ont une grande socialisation entre eux, ils ont des groupes, ils ont des copains et ils se disent « ah ben il y a telle association, telle personne ». Ils se parlent entre eux, donc ça fait circuler les quelques ressources qu'ils ont. On se rend compte que ces jeunes filles-là, elles ne se mettent pas en groupe à la Porte d'Aix à discuter ensemble, elles sont très isolées.

Donc, c'est très difficile pour nous d'avoir accès à ces jeunes filles, et ensuite de pouvoir les garder dans des parcours de soin à long terme. Ce dont on se rend compte aussi, c'est que quand on les intègre dans les parcours de soin, pour le coup on est plus à 30 % de jeunes dans une maladie en parcours de santé complexe, là on est à 80 %. Ces jeunes filles connaissent majoritairement des situations de santé somatique et mentale, bien plus importantes et bien plus graves en proportion que les jeunes garçons.

© The Truth

ÉMILIE THOMAS (MDM)

On fait le même constat que Marion, 30 % des patient·es qui consultent sont des femmes, donc 70 % d'hommes et particulièrement à Briançon on a 7 % de femmes. Grâce à notre dossier informatisé des données à l'échelle nationale on peut observer le problème de santé des femmes en situation précaire. On a quelques chiffres, neuf femmes sur dix en situation précaire et en âge de procréer n'ont pas accès à une contraception, alors qu'elles n'ont pas de désir de grossesse, alors qu'on est à 8 % normalement dans la population générale française. On a plus de quatre femmes sur cinq en situation précaire qui n'ont jamais eu de dépistage d'un cancer du col de l'utérus, donc nous on a mis en place un partenariat avec le centre du Planning familial pour faire de la sensibilisation et organiser un dépistage du cancer du col. On peut citer également qu'on a une femme sur deux qui exprime avoir subi une situation de violence. Et un dernier chiffre, c'est une femme sur quatre en situation précaire qui a eu une grossesse avant 20 ans. C'est toutes les données qu'on peut ressortir de notre dossier.

THÉRÈSE LEVARATO (SPADA)

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites. C'est le même profil et les mêmes situations qu'on a à la SPADA. Une charte a été signée avec la Maison des femmes, Solidarité femmes 13, l'Amicale du Nid évidemment et la SPADA concernant le repérage et l'identification de la protection des femmes victimes de traite humaine. On a finalement organisé des permanences hebdomadaires avec d'Amicale du Nid à la SPADA. Cette collaboration et ce travail d'identification est important pour repérer de façon précoce les femmes qui ont été exposées à des violences sexuelles durant la traite humaine.

LÉA GOULEY (doctorante, sociologie, LEST, AMU)

On a beaucoup parlé du fait que l'accompagnement en santé passe aussi par un accompagnement sur le plan social, en raison de la précarité, des problèmes de logement, etc. Comment accompagnez-vous aussi les personnes sur ces questions, notamment quand il y a des situations d'urgence ? Est-ce que vous passez par certains partenaires de prédilection ou certaines plateformes comme le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) ?

GHISLAINE BOYER (The Truth)

Nous justement, on va beaucoup être en lien avec le SIAO et le 115 pour les demandes en première intention, pour mettre à l'abri les femmes avec leurs enfants. La première difficulté, c'est la place en hôtel et le délai d'obtention d'une mise à l'abri. Parfois, ils vont séparer la mère et les enfants. Donc, il y a une séparation au niveau de la famille et une explosion du noyau familial. En termes de précarité, il y a le logement mais il y a aussi l'alimentation. Il faut savoir que dans les hôtels 115, il n'existe pas de possibilité de cuisiner et les femmes et les familles se retrouvent à consommer des plats surgelés et ont une alimentation très déséquilibrée, ce qui peut mettre en danger leur santé et celle de leurs enfants. C'est pour ça qu'au niveau de l'association on fait de la distribution de produits alimentaires. On organise des ateliers à la demande des femmes, par exemple sur la cuisine et la nutrition. Cette cuisine va se faire dans des lieux informels, des squats mis à disposition avec des équipements pour cuisiner. En termes de précarité il y a le logement et l'alimentation qui ont des conséquences effectives sur la santé et son suivi.

AUDREY GIRAUDO (MSF)

Nous, ce qu'on observe c'est que si un jeune a des grosses difficultés de santé qui impacte son quotidien, il va être plus facilement enclin à s'inscrire dans un rapport de soins coordonné et accompagné par nous. En revanche, il est clair aussi qu'un ou une jeune qui a des problèmes de logement, d'insécurité matérielle et alimentaire, il est sûr que la santé ne va pas être sa priorité. Il y a d'abord une question de sécurisation de ses conditions de vie avant de pouvoir l'inscrire dans un parcours de soins. Et ça, c'est d'autant plus présent avec les jeunes filles qui sont sur des problématiques multidimensionnelles, et c'est très compliqué de les amener vers des parcours de santé et de dépistage, de vaccination, etc.

Le deuxième enjeu, c'est clairement l'accès à l'AME. Aujourd'hui, quand on est malade, quand on a des problèmes de santé, on peut avoir une couverture de l'AME. Ce qui est très compliqué à Marseille aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de relais pour permettre à des jeunes qui n'ont pas de problèmes de santé identifiés d'avoir une couverture de l'AME systématique. C'est un travail social important qui nécessite plusieurs heures pour chaque dossier et une mobilisation. Donc, on a des partenariats désormais pour la question des domiciliations, qui est un des éléments pour accéder à l'AME.

En revanche, on n'a pas encore de partenariats identifiés pour le traitement des dossiers. De ce fait, on a plein de jeunes qui ne sont pas forcément sur les problématiques de santé au début de leur parcours. Il faut être en permanence vigilant avec ces jeunes-là qui ne considèrent pas leur santé comme une priorité. Quand on vit dans un squat, quand on essaye d'aller à l'école et quand on essaye de manger, de s'autoorganiser aussi... Parce que c'est ça aussi les squats, même s'il y a des militants et solidaires pour les aider, ils ne sont pas autour d'eux 24 heures sur 24.

On observe aussi des adolescents qui vivent entre eux, qui doivent s'organiser à 12, 15, 20 par appartement, ce qui nécessite aussi pour eux beaucoup d'énergie et beaucoup de temps. C'est sûr que dans ce cadre-là, les conditions et les environnements dans lesquels ils évoluent ne sont jamais favorables à une réinscription dans un parcours de santé.

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

On voulait revenir sur la question de la santé mentale, question centrale même si c'est très tabou en France. Les ami·es sociologues disent, y compris au sein des populations non migrantes, « il vaut mieux avoir un père en prison qu'en hôpital psychiatrique ». Vous avez eu l'air de dire dans la discussion qu'il s'agissait d'une situation désastreuse. Léa, toi qui travailles un peu sur cette question, pourrais-tu nous fournir quelques éclairages ?

LÉA GOULEY (doctorante, sociologie, LEST, AMU)

J'ai passé beaucoup de temps récemment à Solidarité Femmes 13, où j'ai pu rencontrer des femmes avec des parcours migratoires très traumatiques et qui font face à des problèmes de santé mentale. J'ai observé des femmes avec beaucoup de dépression, d'anxiété, de stress post-traumatique. C'est quelque chose de très présent et qui a un impact sur l'accompagnement social. J'ai l'impression que la santé mentale peut parfois venir impacter directement la santé physique.

MARION LAUER (docteure en psychologie)

Oui, on note que ce sont des personnes en situation de grande vulnérabilité psychique, avec des symptômes post-traumatiques importants, des épisodes dépressifs, énormément d'anxiété, etc. Ce qu'on relève, c'est surtout une difficulté pour la société d'entendre et faire une place à cette problématique-là. Par exemple, pour les adolescent·es et les personnes qui font une demande d'asile, le fait de

> Par exemple, pour les adolescent·es et les personnes qui font une demande d'asile, le fait de sans cesse leur demander de rapporter leur parcours pour prouver qu'ils ont droit à une protection ne tient pas compte de la question du trauma.

sans cesse leur demander de rapporter leur parcours pour prouver qu'ils ont droit à une protection ne tient pas compte de la question du trauma.

Quand il y a un élément traumatique une des réactions fréquentes, c'est le processus de dissociation, que les professionnel·es de santé mentale connaissent bien. Le processus de dissociation fait que pour me protéger face à un évènement particulièrement violent, je vais en quelque sorte me couper de ce que je vis et de ce que je ressens, je vais être un peu comme absent à moi-même. Après coup, je vais avoir énormément de difficultés à me souvenir de ce qui s'est passé, et donc les blancs dans le récit, les incohérences et toutes ces choses-là c'est réactionnel au trauma, aux effets du trauma, c'est complètement normal. Sauf que ça va être appréhendé comme une preuve d'inauthenticité, de mensonge.

On part du principe qu'ils et elles mentent pour obtenir une protection. Il existe une sorte de déni qui entoure ces personnes et qui entrave la prise en charge, puisqu'on ne leur permet pas de restaurer leur sentiment en termes de sécurité et donc d'apaiser potentiellement leurs angoisses.

GHISLAINE BOYER (The Truth)

Les structures vers lesquelles on peut orienter sont très peu nombreuses en fait à Marseille. Au niveau des CMP (Centre Médico-Psychologique) il y a des listes d'attente énormes. Je crois qu'Osiris est présent dans la salle et pourra également parler sur le sujet. Mais, c'est vrai que les débouchés pour la prise en charge de la santé mentale à Marseille restent encore insuffisants.

Nous, on travaille beaucoup avec la Maison des femmes qui a une psychologue en son sein. Après, la question de la santé mentale est taboue pour la société mais aussi taboue pour la personne qui le vit, et donc c'est un sujet qui est très délicat, très sensible, et qui met du temps à émerger. Au sein des bénéficiaires de The Truth, la demande des femmes est quasi immédiate, et sur les hommes qui sont accueillis, c'est une question qui commence aussi à émerger.

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

Nous allons donner la parole à la salle. Si quelqu'un souhaite intervenir ou poser une question.

MARIE LACOMBE (Comede)

Bonjour psychologue au Comede. Je voulais alerter aussi sur le fait que les MNA quand je les reçois en consultation, ils disent : « mais moi je vais devoir encore tout raconter, et la dernière fois on ne m'a pas cru, et à quoi ça sert de le dire ? » Alors, déjà on rappelle qu'il n'y a pas lieu de savoir ce qui s'est passé sur les routes. Mais aussi, ça vient démotiver l'entrée en soin car « ça ne sert à rien de parler ». Et ça, c'est la première chose qu'on entend. Puis : « qu'est-ce qu'on va dire, on a déjà tout raconté. » Il y a une vraie réticence à venir et parler de soi-même, pas seulement du vécu, vraiment à parler de soi.

BENJAMIN DEMAGNY (Comede)

Par rapport à ce qui a été dit, je voulais évoquer deux petites choses. Les politiques, elles sont publiques, mais elles malmènent les relations individuelles, ça je pense que c'est très marquant. On est tous dans les dispositifs d'accueil et malgré la solidarité, souvent notre colère face à tout ce qui se passe produit des effets directs sur la relation d'accueil et individuelle.

Deuxième chose, parce qu'on parle de Marseille et du coup je vais donner les résultats que montre notre observation sur un an, comparé à d'autres dispositifs. Pour les patient·es qui sont suivi·es au Comede au centre de soins à Marseille et qui ont souvent des prises en charge assez lourdes, on a observé que plus 30 % d'entre eux ont vécu un refus de soin, plus de 60 % qui sont atteints d'une maladie chronique grave ont évoqué un retard de traitement. Ce sont des chiffres assez similaires à ce qu'on relève dans les autres dispositifs régionaux, c'est assez proche. Et 37 % nous disent avoir renoncé aux soins et là, en revanche, on a des chiffres un peu différents comparés aux autres dispositifs régionaux, puisqu'ils sont un peu meilleurs.

DOCTORANT DANS LA SALLE :

Bonjour, je suis doctorant en sociologie. En fait, j'ai une question parce que vous avez bien parlé de la place des femmes, c'était intéressant mais je voulais savoir aussi s'il y avait des spécificités aussi autour des personnes LGBT : leur accueil, leurs difficultés, leur rapport au soin, une forme de violence particulière...

MARIE-JO (Rosmerta)

Donc, moi je vous parle du point de vue de notre commission santé. Nous avons ouvert en 2018 un lieu d'hébergement pour les malades, dans lequel nous avons également deux familles, parce qu'il y a des enfants. Dès le début, nous avons eu des prises en charge globales, autant sur les plans juridique, social qu'en santé.

Pour le point de vue santé, je retrouve complètement les mêmes problématiques qu'à Marseille, si ce n'est que nous à Lyon, c'est à plus petite échelle. Nous avons un très bon réseau, avec tout d'abord quand les personnes arrivent, on les présente à la mission de santé publique de l'hôpital qui fait différents dépistages sérologiques et de vaccination. Puis, il y a un suivi médical s'il y a des pathologies avérées, et la PASS de l'hôpital qui prend aussi en charge quand il y a des soins beaucoup plus spécifiques et qu'il n'y a pas encore la mise en place de l'AME. Nous faisons des demandes d'AME pour tous les jeunes, et la réponse de sa part arrive dans un délai de six semaines à peu près. En attendant, quand il y a des soins et qu'il n'y a pas d'AME, soit c'est sérieux et c'est la PASS de l'hôpital, soit nous avons également deux médecins généralistes qui travaillent avec nous et qui sont là bénévolement. Ils peuvent donc faire les consultations et mettre en place des traitements. Par ailleurs, celle-ci est parfois compliquée, bien qu'indispensable, ce qui rend le passage par une PASS systématique.

Notre plus grande difficulté, dont vous n'avez pas parlé, ce sont les soins dentaires, car la plupart des personnes arrivent avec des problèmes dentaires très importants. Les douleurs sont énormes et là nous avons beaucoup plus de problèmes parce qu'il n'y a aucun dentiste bénévole. Et même avec la carte AME, il y a beaucoup de dentistes qui refusent les soins, sous différents prétextes. En disant qu'il n'y a pas de possibilité de soins, de reconstruction. Et même pour l'arrachage des dents, ils se défilent, c'est vraiment très compliqué.

Sinon, nous avons aussi une collaboration avec le Planning familial, qui marche très bien, la PMI. Alors, aujourd'hui, nous recevons aussi des jeunes filles, alors qu'avant nous n'en avions pas. Ça va faire à peu près deux ans que nous nous occupons des jeunes filles qui sont également mises à la rue par le département, toujours avec la remise en question de la minorité. Nous avons un espace pour

recueillir les jeunes filles. Et il y a parfois des grossesses non voulues qui arrivent, donc là c'est le Planning qui intervient, si c'est pris à temps et s'il n'y a pas de problème de responsabilité légale. En revanche, quand nous avons des problèmes sérieux de soins, où il faut une responsabilité légale, nous faisons appel à une avocate qui sollicite en urgence la juge des enfants qui met en place une tutelle accélérée. C'est arrivé dernièrement, mais ça nous est arrivé seulement à trois reprises. Nous avons eu un jeune garçon qui est arrivé avec une grosse insuffisance cardiaque et il a dû être opéré, nous avons eu un jeune accidenté avec une double fracture, qui lui aussi a été pris en charge parce que c'étaient des opérations d'urgence, il y a une tutelle qui est mise en place.

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

Merci beaucoup à Rosmerta Lyon d'être venue témoigner et apporter une comparaison régionale qui est très importante pour la compréhension des enjeux de l'accueil. On va continuer le tour de parole : est-ce qu'il y a d'autres personnes dans la salle qui veulent prendre le micro ?

INTERVENANT ANONYME DANS LA SALLE

Bonjour, je profite de la présence de plusieurs associations dans le secteur de la santé pour poser une question par rapport à l'AME. Il y avait un projet qui n'a pas été accepté par le Conseil constitutionnel, mais il y aura une réforme qui va peut-être supprimer l'Aide médicale d'urgence. Si le projet de suppression est validé, comment ça va se passer dans le futur proche ? L'AME couvre que 25 % ou 28 % des couronnes dentaires par exemple, et déjà avec l'AME on a un mal fou à se faire soigner. Comment vous estimez le futur de la couverture médicale des personnes surtout sans-abri ?

AUDREY GIRAUDO (MSF)

Je veux bien répondre. On a fait pas mal de prises de paroles un peu médiatiques fin 2023 à ce sujet-là quand c'était en discussion. De toute façon, les problèmes de santé sont préexistants, les jeunes, notamment ceux avec qui on travaille, et les publics exilés ne viennent jamais en France pour régler leurs problèmes de santé. C'est plutôt au détour de leur séjour en France ou au cours de leur arrivée qu'on découvre des problèmes de santé.

La question se complique quand on met les obstacles sur l'accès au centre. Plus les problèmes s'aggravent avec le temps, plus ça va demander de toute façon une prise en charge qui sera plus complexe, plus longue, plus coûteuse : ça c'est clair ! Ce sont des discours qu'on va continuer à porter à MSF, s'il y a de nouveau des discussions qui reviennent à ce sujet-là. Ce qui est certain, c'est qu'effectivement si on réduit l'accès aux soins de manière règlementaire, on va avoir une population qui va majoritairement être plus malade, être plus vulnérable, être encore plus précarisée, mais ils vont continuer d'être là, de venir et à avoir besoin de plus de soins. Donc, nous on essayera de faire tout pour qu'ils aient accès aux soins.

La mission de MSF est d'intervenir concrètement et matériellement avec des ressources auprès de ces jeunes. Mais on a aussi une grande partie de notre mission qui est conçue autour de plaidoyer, avec des rapports, avec une sorte de veille institutionnelle, avec des temps de parole, avec des rencontres régulières, que ce soit au niveau local, comme on peut le faire à Marseille ou auprès de l'ARS mais aussi au niveau national, à travers le ministère de la Santé notamment. On travaille actuellement à cette question de plaidoyer, en étant absolument convaincu que la suppression serait une aggravation de la santé et pas seulement sur le plan individuel mais en termes de santé publique. On parle aussi de maladies transmissibles, de notre capacité à les détecter, à les soigner, notamment avant de potentielles transmissions à des populations plus âgées.

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

Merci beaucoup à vous toutes et tous. En guise de conclusion, je voudrais insister sur trois points qui ressortent de vos témoignages. Premièrement, nous sommes en présence de prises en charge certes cadrées sur le plan institutionnel mais qui relèvent aussi de logiques de solidarité individuelles et collectives. Vos prises de parole montrent qu'au-delà des dispositifs, il existe aussi une éthique de la solidarité tant chez les bénévoles que chez les professionnels. C'est un peu le paradoxe de la situation d'aujourd'hui, où malgré le cadrage institutionnel de l'accueil, tout ou presque relève de la « bonne volonté » des individus et de l'engagement personnel.

Deuxièmement, ce que vous avez décrit sur la situation des migrant·es constitue une sorte de miroir grossissant des problèmes de notre société, notamment sur les questions d'inégalités, de traitements discriminatoires touchant les étrangers, les femmes, les minorités, etc. On pourrait en tirer une leçon : quand on commence à toucher à la santé des exilé·es, ce sont aussi nos valeurs démocratiques et humanistes qui sont menacées. La santé des migrant·es constitue un observatoire de la santé de notre démocratie.

Troisièmement, c'est le rôle majeur des acteurs locaux dans l'accueil et la prise en charge des personnes. Tout ne relève pas du national ou de l'échelon européen mais aussi des mobilisations locales, à l'image de ces élus italiens de communes rurales ou urbaines qui résistent aux politiques anti-migrants, au risque de perdre leur mandat et de subir des poursuites pénales. Ce constat s'applique aussi aux acteurs associatifs locaux, dans la région de Marseille et ailleurs, qui développent des réseaux de solidarité dans leurs villes ou leurs villages, notamment en matière de santé.

Nous avons toutes et tous conscience que nous rentrons dans une période particulièrement inquiétante pour les exilés, les migrants, les personnes déplacées, etc., qui sont de plus en plus victimes des politiques d'exclusion mais aussi de criminalisation. Dans ce contexte dramatique, nous avons besoin de dispositifs humanitaires mais surtout de beaucoup d'humanisme pour poursuivre nos actions et notre réflexion.

Stand RUSF, Faculté Saint Charles, Septembre 2012. Crédits : Isabelle Marilier

TABLE RONDE 2

SCOLARISATION, FORMATION, TRAVAIL

Les intervenant·es des échanges portant sur la scolarisation, la formation et le travail ont signalé la dégradation des conditions de scolarisation, de formation et de travail des personnes migrantes, qu'elles soient majeures ou mineures. Les participant·es ont soulevé les manquements aux droits à l'éducation des mineur·es migrant·es, isolé·es ou en famille, par l'institution scolaire (retards de scolarisation, non adéquation aux besoins locaux).

L'accès à la formation professionnelle, la poursuite d'études universitaires et l'accès à l'emploi sont rendus difficiles, contraints et dépendants de la situation administrative des personnes. Des leviers d'action sont possibles, via d'autres modalités d'enseignement et la mobilisation des réseaux de solidarité (éducatifs, patronaux, syndicaux, universitaires).

VIRGINIE BABY-COLLIN (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Pour construire cette table ronde, nous avons travaillé avec plusieurs personnes : Hamid Hadji qui représente Ensemble 13, Youssef Hamouch, qui représente le Comité National de la Confédération Générale du Travail (CGT) des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires à Marseille (CNTPEP), Isabelle Marilier, qui représente à la fois le réseau Éducation Sans Frontières (RESF) et le réseau Universités Sans Frontières (RUSF), et Luna Russo, qui fait une thèse de doctorat sur la question de la scolarisation des élèves allophones, et avec laquelle on avait déjà organisé un colloque sur ce thème ici, au MUCEM, il y a six mois. Puis dans la salle, plusieurs intervenants dont Roberte Cressier de Rosmerta, qui nous dira quelques mots sur la situation à Avignon. Je vais laisser chacun se présenter, présenter sa structure.

ISABELLE MARILIER (Réseau Education Sans Frontières et Réseau Universités Sans Frontières)

Je représente le RESF, parce que les camarades qui devaient intervenir ne sont pas sur Marseille, et en plus c'est un lundi, très souvent ce sont des enseignants, ils sont donc aujourd'hui dans leurs établissements scolaires. Pareil pour le réseau Universités Sans Frontières, ce sont des enseignants-chercheurs donc ils ne sont pas disponibles aujourd'hui.

HAMID HADJI (Ensemble 13)

Je représente l'association qu'on appelle Ensemble 13, mais qui est l'association Ensemble pour la solidarité et la régularisation et l'intégration des personnes exilées. C'est une association qui a été créée pendant le premier confinement de 2020 et qui s'est investie dans la lutte pour faire remonter les revendications des personnes demandeuses et demandeurs de papiers. Au départ, notre lutte c'était dans la rue et tout ça, mais ces derniers temps, pour se nourrir des problèmes des personnes qu'on accueille, on a préféré se concentrer sur ce qu'on appelle l'accompagnement juridique, administratif et les questions de travail, des personnes demandeuses et demandeurs de papiers. Nous travaillons beaucoup sur les questions de travail.

YOUSSEF HAMOUCH (CNTPEP-CGT)

Je représente aujourd'hui le Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi Précaires, avec deux autres camarades qui sont ici dans la salle. Ce comité est un organe de la Confédération Générale du Travail (CGT), et il a été créé en 1979 pour défendre dans son cadre syndical les intérêts immédiats et à long terme des travailleurs précaires et privés d'emploi. Notre matrice, si je puis dire notre matrice idéologique, c'est plutôt une lutte de classes, en considérant que les précaires et les privés d'emploi, sans-papiers ou pas, et même ceux ayant la nationalité française, font partie de la classe ouvrière. Et c'est dans cet objectif-là, c'est dans cette vision des choses qu'on défend leur intérêt et que j'interviens aujourd'hui ici.

VIRGINIE BABY-COLLIN (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Luna, je te donne la parole, et puis peut-être que tu vas commencer par développer un peu les thématiques de cette table ronde. On s'est dit qu'on allait fonctionner un peu par ordre chronologique, puisqu'avant d'avoir un travail on va à l'école, donc on va commencer par la scolarisation, puis on va un petit peu avancer ensuite vers la formation et les différents aspects du travail.

LUNA RUSSO (doctorante, géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

En France, l'éducation des enfants et des jeunes étrangers est un devoir et un droit qui est inscrit dans plusieurs textes juridiques. Au niveau national, il y a des dispositifs d'accueil pour les étrangers qui ont été créés dans les années 1960, qui consistaient en des regroupements d'élèves étrangers dans des classes

fermées. Et, depuis 2012, il y a une circulaire sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) - donc les élèves nouvellement arrivés sont des élèves qui sont sur le territoire français depuis environ un an et qui ont une langue maternelle autre que le français. Cette circulaire vient créer des dispositifs qui sont plus souples, qui sont inclusifs, qui sont des Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A), et qui visent à mettre fin à la mise à l'écart des élèves étrangers. Cette circulaire marque donc une rupture de paradigme et elle stipule que la scolarisation des élèves allophones s'inscrit dans le cadre de la politique inclusive.

La politique inclusive, c'est le fait que l'école prenne en compte les besoins spécifiques des jeunes et des enfants. On dit que les UPE2A sont des dispositifs ouverts, dans la mesure où les élèves sont inscrits en classe ordinaire et ne doivent passer qu'une partie de leur temps scolaire dans le dispositif, c'est par exemple au niveau du collège 12 heures par semaine. Depuis 20 ans, le nombre d'EANA augmente en France : ils étaient environ 32 000 en 2001-2002, et près de 77 000 en 2021-2022. Et, au niveau national les académies de Créteil et de Versailles accueillent à elles seules près de 20 % des élèves scolarisés, et ensuite ce sont les académies de Lyon et Grenoble, puis Aix-Marseille. C'est intéressant de replacer Marseille dans la situation en France, mais aussi dans l'académie, parce qu'il y a des particularités que je vais aborder après. Dans l'académie Aix-Marseille, qui regroupe les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse, le nombre d'EANA a augmenté : il a été multiplié par trois entre 2008-2009 et 2021-2022 et au sein de l'académie, et le département des Bouches-du-Rhône accueille un très grand nombre d'EANA, près de 60 %.

À Marseille c'est une migration qui est en général défavorisée, avec des situations de pauvreté qui sont importantes, et une part également importante de profils d'élèves non scolarisés antérieurement et/ou peu scolarisés antérieurement (NSA/PSA), et un grand nombre de mineurs non accompagnés (MNA). Donc l'augmentation du public à scolariser s'est accompagnée de la création de dispositifs. Il y a eu des augmentations du nombre de dispositifs notamment en collège à Marseille, et les UPE2A sont toutes dans des collèges publics. Il faut savoir qu'en 2022, la moitié des collèges de Marseille accueillent des UPE2A, et il s'agit principalement de collèges qui sont défavorisés, qui sont majoritairement en éducation prioritaire et qui sont également principalement concentrés dans les quartiers populaires du Nord de la ville et ceux du centre-ville. Les dispositifs UPE2A-collèges sont à destination des élèves qui ont entre 11 et 16 ans, et les UPE2A-lycée sont destinées aux élèves qui ont entre 16 et 18 ans. Il y a une augmentation également des dispositifs UPE2A-lycée : il y en avait cinq en 2014-2015, et cette année il y en a douze. L'augmentation des dispositifs pour les plus 16 ans est due l'origine à des mobilisations militantes : il y a cinq dispositifs UPE2A lycée professionnel (UPE2A-LP) pour les plus de 16 ans qui ont ouvert en urgence en 2017 suite à la mobilisation de l'église Saint-Ferréol. Depuis, d'autres dispositifs ont ouvert, la majorité en lycée professionnel.

Face à la croissance des élèves, il y a eu certes une croissance des dispositifs, mais ils ne sont pas assez nombreux. L'offre scolaire ne répond pas, justement, aux demandes de scolarisation, et les délais d'attente de scolarisation sont longs pour avoir une date de passage de test de positionnement et pour avoir une affectation. Je n'ai pas les chiffres pour Marseille mais on sait que c'est long, ce qui entraîne de nombreuses assignations en référé au tribunal administratif qui condamne le rectorat et l'assigne à scolariser les jeunes sous sept jours, avec des pénalités par jour de retard de scolarisation. Quand les dispositifs se créent, ils se font souvent dans l'improvisation, on peut parler de la politique et de la gestion de l'urgence, c'est-à-dire que les dispositifs ne sont pas toujours pérennisés, pas

toujours faits avec des enseignants qui sont formés à ce public, et en plus ils ne sont pas forcément proches des espaces de résidence des élèves.

Un autre enjeu important, c'est celui de la politique inclusive. Donc comme je l'ai dit, en 2012 il y a eu la circulaire qui l'affirme, mais en fait la politique inclusive ne s'applique pas de manière homogène pour tous les élèves. L'inclusion est généralement effective au niveau du collège, mais absente pour les élèves qui ont été pas ou peu scolarisés antérieurement, pour lesquels les dispositifs spécifiques UPE2A qui ont été créés mais qui en fait maintiennent les élèves à l'écart des classes ordinaires au motif d'une double difficulté : la non-maitrise de la langue, et la non-maitrise pour certains de l'écriture et de la lecture. L'inclusion en classe ordinaire est très rare dans les lycées. Actuellement, sur les douze UPE2A en lycée, seulement deux se trouvent en lycée général et technologique (LGT) avec une dimension inclusive. Les dix autres sont dans des lycées professionnels et sont des dispositifs fermés à raison de 15 heures d'enseignement hebdomadaire. Ce sont des dispositifs fermés non-inclusifs : c'est une particularité en France, et qui est contraire à la circulaire de 2012, et cette mise à l'écart elle s'apparente à des formes de ségrégation scolaire, dénoncées par de nombreux acteurs. Pour finir, une des conséquences de cette non-inclusion des élèves c'est leur orientation quasi systématique vers des filières d'enseignement professionnel à l'issue de leur année d'UPE2A. Une dernière question qui se pose pour les élèves est qu'à leur sortie du dispositif, après un an (ou deux ans pour les NSA/PSA), ils perdent leur statut d'EANA et rien n'est prévu à leur sortie. Ils n'ont plus le droit à des dispositifs spécifiques pour l'apprentissage du français.

VIRGINIE BABY-COLLIN (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Merci Luna pour cette présentation, qui permet à Isabelle de nous présenter, dans la foulée de ce panorama, l'action conduite par RESF et par RUSF, notamment pour ce qui concerne l'accompagnement des mineurs non accompagnés, mais aussi les 18-25 ans, et peut-être des questions aussi d'apprentissage puisqu'un des éléments qui ressort c'est que la scolarisation des jeunes qui arrivent après 16 ans est très, très majoritairement tournée vers la voie professionnelle, avec également un certain nombre de difficultés pour ce qui concerne la construction de l'apprentissage.

Donc ils ont fondé le slogan : *Laissez-les grandir ici.* Ils ont dû se battre justement par rapport à la scolarisation.

ISABELLE MARILIER (RESF/RUSF)

Merci de nous avoir invités. RESF a été créé il y a 20 ans en Ile-de-France, tout simplement parce que les enseignants ont remarqué qu'il y avait des chaises qui se vidaient dans leur classe. Ils se sont demandé pourquoi, et ils se sont aperçus que les parents étaient expulsés et donc que les enfants n'étaient plus là. Donc ils ont fondé le slogan : *Laissez-les grandir ici.* Ils ont dû se battre justement par rapport à la scolarisation. Le RESF13, lui, existe depuis 18 ans. Son grand objectif c'est aussi de créer des comités de soutien dans les établissements. On fait des permanences, mais c'est dans les établissements que les problèmes se voient le mieux, c'est dans les établissements que les enseignants savent mieux les situations. Parfois il faut qu'on explique aux parents qu'il n'y a aucune honte à être sans-papiers, qu'ils ne sont coupables de rien, qu'ils sont victimes, et donc qu'il faut parler avec les enseignants qui sont très réceptifs et qui peuvent justement les aider.

Campagne «Une école, un toit, des papiers » © RESF

Dans RESF on suit aussi la scolarisation en ce qui concerne les écoles municipales. Il y a les fameux formulaires à remplir en ligne et en général il n'y a pas de problème pour scolariser les enfants d'autant que la scolarité est quand même obligatoire en France maintenant à partir de trois ans jusqu'à l'âge de seize ans, donc on peut scolariser. En ce qui concerne le niveau du collège ou du lycée, comme l'a dit Luna, s'ils sont allophones ils doivent passer des tests pour qu'on puisse situer à quel niveau on peut les intégrer dans les UPE2A. Et puis il y a tous ceux que nous recevons en permanence et qui sont majeurs, qui ont entre 18 et 25 ans, et là se posent tous les problèmes parce que le premier mot que nous disent les personnes - beaucoup d'hommes, beaucoup de jeunes - c'est : « nous venons pour une formation. » C'est la première chose qu'ils revendiquent. C'est pas les soins, c'est pas le logement, c'est la formation, la formation, la formation.

Je vais vous parler de l'expérience concernant la demande de formation professionnelle à Marseille. Lors de l'année scolaire 2023-2024, le rectorat d'Aix-Marseille s'est progressivement déchargé de la formation des élèves majeurs arrivants, c'est-à-dire les 18-19 ans. RESF a écrit au recteur sur ce sujet, en particulier le refus de faire passer les tests du CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)) aux jeunes majeurs. C'est-à-dire qu'on pouvait les passer jusqu'à 19 ans, et maintenant vous avez 18 ans et un jour, terminé, on ne vous accepte plus. Or, un certain nombre de jeunes non accompagnés ou en famille désirent commencer une formation professionnelle entre 18 et 25 ans. Leur situation administrative n'étant pas stabilisée, le chemin emprunté par la plupart d'entre eux ou d'entre elles est la recherche d'une formation professionnelle sous statut scolaire. 80 jeunes de cette tranche d'âge sont venus pour exprimer ce vœu de formation lors des permanences de septembre 2023 à mai 2024, sans compter les jeunes qui peuvent ou qui pourraient postuler à une formation d'enseignement supérieur.

Ces jeunes sont très divers. La majorité ont une scolarisation de niveau collège au pays d'origine. La plupart sont francophones, ou partiellement francophones, d'un pays où le français est utilisé, mais un cinquième d'entre eux ne le sont pas et sont souvent anglophones. Le parcours commun commence pour eux très souvent par une formation en français de base grâce aux associations, notamment les Grandes Tables de la Friche la Belle de Mai en particulier, qui reçoivent beaucoup de ces jeunes. Un petit nombre n'est pas allé à l'école, et bien que sachant calculer, ils ne savent pas écrire. Grâce à la mobilisation des réseaux, RESF, a pu scolariser, principalement dans l'enseignement professionnel privé sous contrat, 32 de ces jeunes cette année, et obtenir l'accord de deux scolarisations pour l'année prochaine. Suite à des problèmes de changement d'hébergement, 29 de ces jeunes restent scolarisés en mai 2024, et nous avons eu trois départs ou abandons. Sur ce total, trois scolarisations ont été obtenues dans l'enseignement public dans des cas très particuliers, notamment pour des jeunes filles ou pour des regroupements familiaux. Sur ces 32 scolarisations, 5 concernent les jeunes filles.

Les demandeurs et demandeuses d'asile arrivent à trouver des moyens pour financer leurs études dans le privé sous contrat, c'est entre 40 et 50 euros par mois. Sachant qu'ils sont aidés la première année par les fonds attribués à la vie lycéenne, et que la seconde année ils payent leur scolarité et leur dette grâce à leur bourse scolaire. En revanche, les jeunes majeurs de plus de 19 ans et non-francophones arrivés en famille n'ont pas pu être scolarisés pour des questions financières, ceci créant ainsi une véritable inégalité dans les fratries avec les enfants mineurs. Les jeunes sont très demandeurs, ils s'impliquent dans leurs études, souvent au départ des dispositifs d'accès à la qualification, et ce, malgré les nombreux problèmes qu'ils auront à résoudre, administratif, hébergement, santé. Ils et elles réparent un manque, une frustration de ne pas avoir pu faire ou terminer les études au pays. Ces jeunes rencontrent d'autres jeunes, ils se perçoivent dans une situation « normale ». De plus, ils ou elles estompent les frontières. Être francophone n'est pas tout, il faut pouvoir avoir les bons mots pour parler des situations. Les lycées professionnels sont des lieux où les jeunes se familiarisent avec l'institution, donc ici l'institution scolaire, d'où une meilleure compréhension du monde qu'ils ou elles rencontrent.

[...] la rencontre du monde professionnel à travers les stages, c'est bien autre chose que d'attendre une embauche devant une grande surface de bricolage.

Dernier point et non le moindre, la rencontre du monde professionnel à travers les stages, c'est bien autre chose que d'attendre une embauche devant une grande surface de bricolage. Il peut se nouer alors avec certains maîtres de stage des relations intergénérationnelles très solides. Qu'en retirent les établissements scolaires privés ? Il y a eu des échanges avec des responsables d'établissements dans le 6e, le 15e, le 16e, et des responsables de formation à Septèmes-les-Vallons. D'abord, la fierté d'avoir accompli une tâche éducative et de promotion humaine.

Parfois, l'investissement des établissements va jusqu'à une aide militante apportée aux jeunes

Parfois, l'investissement des établissements va jusqu'à une aide militante apportée aux jeunes : paniers repas et, exceptionnellement, hébergement. Les classes où ces jeunes sont reçus sont plus équilibrées, moins « tête en l'air », la formation professionnelle s'en trouve améliorée et le climat est beaucoup plus paisible. Alors, comment expliquer que les responsables de l'enseignement public assument de ne plus s'occuper de ces élèves ? Une vraie question taraude RESF : quel avenir pour ces jeunes ? Cette année, nous n'avons reçu qu'un tout petit nombre de bonnes nouvelles, accès à la protection subsidiaire et régularisations. Une étude analogue pourrait être faite sur les 16-18 ans, isolés ou en famille, mais elle est beaucoup plus difficile car le nombre de partenaires qui les rencontre est beaucoup plus grand, et leurs parcours sont plus diversifiés. Quand on parle d'établissements publics, on ne peut pas non plus ne pas parler des coupes budgétaires que fait actuellement le gouvernement pour payer des dettes. C'est la santé, c'est l'éducation qui sont en premier lieu désignés comme coupables. On enlève des moyens, et ce n'est pas ce qui se profile à l'horizon qui va nous rassurer.

Enfin, je pense qu'il faut dire aussi qu'on est dans ce climat-là, politique, qui est très important justement par rapport au rôle de l'éducation en général, et en particulier pour les

jeunes sans-papiers. Aussi, on s'est adressé·es à la préfecture il y a cinq ou six ans, parce que les jeunes qui étaient en formation qualifiante (CAP ou bac professionnel) à l'issue ils pouvaient demander un titre de séjour et la préfecture leur donnait un titre de séjour étudiant. Avec un titre de séjour étudiant, on ne peut rien faire. Or, il existe un texte qui permet de leur donner le statut de salarié, et c'est à la discrétion du préfet. A force de rencontres et de discussions, ils ont finalement eu le statut salarié. Il semblerait, pour le moment on a vu un cas ou deux, qu'ils remettent le statut étudiant. Donc on va voir si on a des remontées, on va réintervenir au niveau de la préfecture.

Je vais aussi dire quelques mots sur l'apprentissage, d'abord pour les jeunes mineurs, puis les jeunes majeurs. Les jeunes mineurs, isolés ou en famille, parce qu'on veut parler des deux. C'est pas parce qu'on est dans une famille qu'en tant que jeune mineur qu'on ne rencontre pas aussi des difficultés. L'accès à l'apprentissage conformément au droit, mais au prix de plusieurs difficultés. Pour les mineurs accompagnés par des parents sans titre de séjour, les difficultés se lèvent au fur et à mesure. Quand ils ou elles sont couverts et couvertes par l'Aide médicale d'Etat (AME) des parents, les difficultés sont les suivantes : utilisation d'un numéro provisoire de Sécurité sociale, ouverture d'un livret A.

Pour les jeunes isolés, tout dépend de savoir si quelqu'un est en mesure d'exercer l'autorité parentale. S'il est pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) au niveau départemental, il y a peu de problème. Mais pour les autres, qui sont déminorisés parce que comme on l'a expliqué tout à l'heure, des tests sont faits pour savoir s'ils sont mineurs ou non. C'est un parcours d'obstacles. Il faut avoir une couverture AME, donc là on s'adresse à la PASS, à JUST, à Médecins du Monde qui peuvent aider. Pour recueillir la signature de l'autorité parentale, pour ouvrir un compte, on a beaucoup de difficultés. On a aussi des jeunes qui n'ont pas de pièce d'identité, donc c'est très difficile en plus avec la réforme des lycées professionnels qui envoient les jeunes en stage, quand les jeunes sont partis en stage. Il y a des jeunes qui ont commencé leur stage en janvier, ils n'ont toujours pas reçu le paiement qu'ils devaient recevoir par rapport à leur stage. À force d'énergie, on peut arriver à leur faire prendre un apprentissage. Après la signature d'un contrat d'apprentissage, la validation de la convention de formation, la validation de l'apprentissage par l'opérateur de compétence (OPCO) vaut, pour l'instant, autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage, et même après le passage à la majorité.

> [...] il y a certains patrons, je tiens à le dire aussi, qui sont des patrons solidaires.

Pour les jeunes majeurs sans-papiers qui arrivent à signer des contrats d'apprentissage, il y a certains patrons, je tiens à le dire aussi, qui sont des patrons solidaires. C'est pas tout à fait la même chose que les patrons solidaires qui sont mis en place au niveau national parce que ce sont des mineurs, ils ne s'occupent pas trop des jeunes majeurs. Nous avons quand même quelques patrons sur la ville, qui ne veulent pas se réunir collectivement (à l'inverse du réseau national des patrons solidaires), c'est leur choix, mais qui prennent quand même le risque de prendre ces jeunes en apprentissage, alors que normalement sans titre de séjour ils ne peuvent pas faire d'apprentissage. On discute avec certains CFA qui jouent aussi le jeu, et donc on peut ainsi obtenir des contrats d'apprentissage. Mais comme dans le cas des entreprises qui emploient des salariés en situation irrégulière, il faut les déclarer à l'Urssaf, et donc l'employeur prend des risques. Certains employeurs prennent sciemment ces risques au vu des qualités de leur apprenti et du soutien qu'il leur apporte. En revanche, d'autres ne visent qu'une aide à l'emploi de la part de l'État, une flexibilité forcée des conditions de

travail des jeunes. De plus, plus ils sont âgés, plus leur salaire s'approche du SMIC, donc arrivé à un moment ça devient un peu élevé et ça n'intéresse plus certains patrons. Parce qu'il y a des patrons voyous un peu partout, et y compris à ce niveau, donc il y a des jeunes qui ne sont pas payés, et surtout que quand ils ont un certain âge ils ne peuvent plus bénéficier de l'AME. Comme l'AME c'est en fonction des revenus, on se retrouve avec ces jeunes qui jusqu'à présent avaient l'AME, et qui tout d'un coup, étant donné qu'ils touchent un revenu, ne peuvent plus percevoir l'AME. Donc on les envoie à une PASS, et les dispositifs de la nouvelle loi de janvier 2024 vont rendre plus risquée encore la situation des employeurs qui font cette démarche.

[...] les dispositifs de la nouvelle loi de janvier 2024 vont rendre plus risquée encore la situation des employeurs qui font cette démarche.

Nous n'avons pas encore d'exemple d'accès au titre de séjour par des jeunes dans cette situation, nous en soutenons plusieurs en cours de demande. L'accès au séjour se fait par la demande d'un titre de séjour salarié, autorisation exceptionnelle de séjour salarié, sur la base de la circulaire Valls et de la loi sur les métiers en tension. La stratégie qui ne fait pas prendre de risque à l'employeur est celle d'un dépôt de demande de séjour salarié par un jeune comportant la signature d'un contrat d'apprentissage, et la demande d'autorisation de travail. En revanche, ce procédé ne peut être utilisé que si l'on est assuré que cela ne débouchera pas sur un refus de titre et une obligation de quitter le territoire (OQTF) pour le jeune, ce qui limite beaucoup cette procédure.

Donc à RESF, on s'est surtout appuyé·es sur ces deux aspects-là, 18-25 ans, parce qu'on n'en parle pas toujours, et le problème de l'apprentissage, et puis se battre aussi pour expliquer que quand ils font un stage c'est plus ou moins obligatoire maintenant, le stage ce n'est pas un contrat de travail. Ça il faut bien l'expliquer, un stage ce n'est pas un contrat de travail, l'Urssaf en a rien à faire, la Sécu non plus, ce n'est pas un contrat de travail. Et c'est souvent la conclusion, on va en parler tout à l'heure, pour les étudiants, parce qu'eux ont des stages obligatoires, avec tout ce que cela peut induire.

HAMID HADJI (Ensemble 13)

Je commence par faire un petit débrief sur ce qui s'est passé hier. On savait tous qu'hier ont eu lieu les élections européennes, avec une victoire historique des extrêmes droites, Rassemblement national et Les Républicains. Donc le rejet des immigrés était un argument fortement mobilisé par ces trois formations dans leur campagne. Si on ajoute à cette liste l'ex-majorité, qui a en fait soutenu les deux derniers textes législatifs attentatoires aux droits fondamentaux des personnes étrangères, qui a obtenu un score de 14 %, on arrive quand même à un taux de 60% de votants anti-immigration, même si le Conseil constitutionnel a annulé sur la forme une partie des dispositions scandaleuses de la dernière loi immigration. Ajoutons aussi le Pacte européen sur la migration et l'asile qui a été adopté le 14 mai dernier, qui se situe dans la continuité de la gestion de la crise de l'accueil de 2015 avec l'objectif d'empêcher les entrées en Europe et de renvoyer les personnes dans leurs pays d'origine. En fait, le Pacte restreint très largement les droits des personnes réfugiées, en particulier en organisant un filtrage des demandes aux frontières de l'Europe.

Au passage, je voudrais aussi vous communiquer quelques statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur via la Direction générale des étrangers en France (DGEF) et qui concernent les visas, les titres de séjour, la naturalisation et les éloignements, les expulsions. Donc la France a délivré 2,4 millions de visas au cours de l'année 2023. En majorité c'était des visas étudiants, et les principaux pays d'origine des demandeurs, sont la Chine, le Maroc et l'Inde. Pour les titres de séjour, la France a délivré 323 260 titres de

séjour en 2023. Le motif principal c'est les étudiants, et en fait c'est les étudiants qui s'accaparent la grande part de ces titres de séjour. Les principaux pays d'origine des étudiants bénéficiaires sont le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Concernant les immigrés en situation irrégulière, les demandeurs de papier ou bien les personnes privées de titre de séjour, on a eu en juillet 11 411 titres de séjour délivrés sur le fondement de l'admission exceptionnelle au séjour. Dans le même temps, 22 704 étrangers en situation irrégulière ont quitté le territoire français, expulsés. On a aussi 165 432 demandes d'asile qui ont été formulées, les demandeurs sont de l'Afghanistan, la Guinée, la Turquie. Ce sont les premiers pays de provenance. Et on a 60 810 statuts réfugiés acceptés par l'OFPRA et la CNDA. Pour les naturalisations, 71 640 personnes ont acquis la nationalité française en 2023.

Et combien de travailleurs sans-papiers ? Là, on n'a aucune estimation, mais on est dans une association qui est vraiment sur le terrain, et on maîtrise le sujet des travailleurs en situation irrégulière, ils sont dans le bâtiment, ils sont dans l'agriculture, ils sont dans le commerce, ils sont dans le nettoyage, ils sont dans l'assistance aux personnes âgées.

Donc une question : combien de personnes demandeuses et demandeurs de papier en France ? Le ministre de l'Intérieur se base pour fournir des statistiques sur l'AME, l'AME qui est le dispositif d'accès au soin pour les personnes en situation irrégulière. Donc, le ministre estime qu'il y a entre 600 000 et 700 000 personnes en situation irrégulière, peut-être plus, on ne sait pas, mais ça pourrait être beaucoup plus que ça. Et combien de travailleurs sans-papiers ? Là, on n'a aucune estimation, mais on est dans une association qui est vraiment sur le terrain, et on maîtrise le sujet des travailleurs en situation irrégulière, ils sont dans le bâtiment, ils sont dans l'agriculture, ils sont dans le commerce, ils sont dans le nettoyage, ils sont dans l'assistance aux personnes âgées. Mais la plus grande partie qui est dans le bâtiment. Et combien de travailleurs sans-papiers sont régularisés ? Dans une note de décembre 2022, communiquée en amont, donc le ministre de l'Intérieur, 30 000 étrangers en situation irrégulière ont été régularisés pour motifs familiaux, et 7 000 pour motifs de travail. Donc en 2022, on n'a régularisé que 7 000 travailleurs sans-papiers par le travail.

Selon les chiffres de l'INSEE relatifs à l'inactivité, le chômage et l'emploi des immigrés en 2022, le taux de chômage de la population était de l'ordre de 7 %, mais il était de 11,7 % pour l'ensemble de la population immigrée. Donc le taux de chômage des immigrés en France est deux fois plus important que celui des Français. Comme indiqué plus haut, les sans-papiers n'ont rien avoir avec les immigrés dont la situation est régularisée, mais cet argument est souvent avancé en politique, par les extrêmes évidemment. Le travail des personnes sans-papiers, quels sont les métiers qu'ils occupent ? Si on va devant n'importe quel chantier, travaux publics, bâtiment, des constructions et tout, si vous rentrez, vous faites juste un tour dans un chantier, je vous jure que vous trouverez au moins la majorité des ouvriers qui sont des sans-papiers. Et si vous trouvez des fruits et légumes qui se vendent moins chers dans les marchés, ça veut dire qu'il y a une main-d'œuvre exploitée. Parce que si on compare avec des prix au supermarché, on trouve des tomates de 4 € à 7 €, et quand on les a au marché à 1 €, il y a une main-d'œuvre qui est exploitée de 7 h du matin jusqu'à 19 h pour une dizaine d'euros.

Et si vous trouvez des fruits et légumes qui se vendent moins chers dans les marchés, ça veut dire qu'il y a une main-d'œuvre exploitée.

Donc récemment avec la nouvelle loi immigration, on a prévu un titre de séjour métiers en tension, et initialement qui était de plein droit, et sans passer par l'employeur. Mais avec le rejet, comme vous le savez, de la loi par l'Assemblée nationale, l'exécutif a été obligé de l'adopter et de le voter avec LR et l'extrême droite. Et depuis la promulgation de la loi le 26 janvier 2024, on est resté tout de même avec une liste des métiers en tension qui date de 2021, aucune actualisation n'a été faite. Il y a eu une petite actualisation en mars 2024, mais pour des métiers uniquement dans l'agriculture. Là, on a eu dans le journal Le Monde une publication qui parle d'une actualisation pour le mois de juin, mais avec ce qui s'est passé hier on ne sait pas si aura une nouvelle liste des métiers en tension. Mais on n'a pas vu le retour de la préfecture sur ce type de régularisations, ni sur les pratiques préfectorales relatives à ce nouveau titre de séjour pour les métiers en tension, jusqu'à présent. Mais ce titre qui est précaire, qu'on n'a pas souhaité transformer en titre pérenne, qui permet de récompenser les travailleurs qui participent activement au rayonnement l'économie française. Mais malheureusement on est déçu·es par ce titre-là.

Après, pour la régularisation par le travail, comme vous le savez, dans la circulaire il y a plusieurs critères pour pouvoir bénéficier d'une régularisation par le travail, parmi lesquels, soit 3 ans de présence au moins 24 mois d'activité (dont 8 mois dans les 12 derniers mois), soit 5 ans de présence et au moins 8 mois d'activité sur les 24 derniers mois (ou 30 mois sur les 5 dernières années). Donc l'employeur peut demander un titre de séjour pour employer une personne en situation irrégulière, et la préfecture notifie ces derniers temps carrément des arrêtés de refus pour des personnes qui vont manquer d'insertion professionnelle. On l'a vu plusieurs fois sur les arrêtés de refus, la préfecture signifiait clairement par exemple que vous manquez d'insertion professionnelle. Alors là, pour pouvoir prétendre à un emploi déclaré, il faut un titre de séjour. Donc, entre parenthèses, il faut dire quelle est l'alternative pour ces personnes-là pour pouvoir décrocher un contrat en CDI ou en CDD . C'est l'alternative. Il n'y a pas d'autre alternative pour bénéficier d'un contrat, sauf si l'employeur accepte les conséquences. Parce que dans la nouvelle loi, il y a deux articles qui parlent de sanctions administratives, et même des peines d'emprisonnement, voire même des retraits de titres de séjour pour les patrons qui embauchent des personnes qui ne sont pas autorisées à travailler. Donc le constat il est ainsi, et on pourra revenir tout à l'heure sur la régularisation par le travail et les difficultés pour trouver un emploi.

Parce que, aussi, dans une vision plus générale, par effet domino, la situation précaire des migrants et des migrantes touche l'ensemble de la société, soit par liens familiaux, soit par lien d'amitié ou de voisinage, mais aussi avec les calculs économiques, leur situation définit la situation des Français et des Françaises travailleur·ses.

YOUSSEF HAMOUCH (CNTPEP-CGT)

L'intervention d'Hamid a démontré le lien bien établi entre la situation des migrants et des migrantes en rapport avec le travail. Pour cela, on inscrit les migrants et les migrantes dans la situation de précarité dans l'ensemble de la classe ouvrière, des travailleurs et de travailleuses. Parce que, aussi, dans une vision plus générale, par effet domino, la situation précaire des migrants et des migrantes touche l'ensemble de la société, soit par liens familiaux, soit par lien d'amitié ou de voisinage, mais aussi avec les calculs économiques, leur situation définit la situation des Français et des Françaises travailleur·ses. Ça

définit le nombre de ce qu'on appelle l'armée de réserve du travail. Ça définit beaucoup les conditions sociales dans les quartiers populaires, et ainsi de suite. Parce qu'en fait, on ne peut pas les dissocier du reste de la société.

C'est pour cela que notre comité, le Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires, accueille les migrants et les migrantes dans ce qu'on appelle les UL, les unions locales. Il y en a quelques-unes ici à Marseille, c'est en fonction de l'arrondissement. Par exemple il y a l'UL quartiers Nord, l'UL Centre qui regroupe deux ou trois arrondissements du centre de Marseille, l'UL Timone-Capelette, et ainsi de suite. Grosso modo il y a deux moyens de lutte pour changer la situation de précarité dans laquelle se trouvent les migrants et les migrantes : on a des permanences juridiques et administratives qui, malgré tous les obstacles, peuvent finalement aider la personne migrante à obtenir et à conquérir des droits. Mais aussi, dans un cadre plus large, un cadre politique, on lutte contre les lois et les réformes politiques, la réforme de l'assurance chômage, la réforme de la Loi Immigration, asile et intégration, et toutes les lois ou les mesures gouvernementales ou étatiques qui vont à l'encontre des intérêts des travailleurs privés d'emploi et précaires, sans-papiers ou pas, résidents ou citoyens.

La base revendicative du comité, c'est le droit à un travail digne et légal, le droit de choisir aussi, le droit à la protection contre le chômage, le droit au transport, au déplacement, le droit au logement, à la famille, à la dignité, à la santé, à la culture, aux vacances et aux loisirs.

La base revendicative du comité, c'est le droit à un travail digne et légal, le droit de choisir aussi, le droit à la protection contre le chômage, le droit au transport, au déplacement, le droit au logement, à la famille, à la dignité, à la santé, à la culture, aux vacances et aux loisirs. Ce ne sont pas que des revendications qu'on a pour les migrants et les migrantes, mais ça concerne tout le monde, comme je l'ai dit avant. Mais dans notre cas, ces droits, on peut le reconnaitre, sont davantage revendiqués pour les sans-papiers ou les résidents, parce que les deux vivent dans une situation très précaire, et sans un réseau de protection ; quelqu'un qui possède la nationalité peut toujours, après la perte d'un travail, ou après un accident de travail, avoir plusieurs droits et obtenir plusieurs services de la part de l'État et des caisses sociales. La situation des résident·es ou des sans-papiers est plus grave, vu qu'ils sont privés de la majorité de leurs droits. Et pour emprunter un peu les termes utilisés par cette journée d'étude, si on parle de l'accueil et de l'hospitalité, nous, à la CGT, et plus précisément au Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires, on pense que le bon accueil et l'hospitalité ça ne dépend pas des personnes, c'est une politique globale qui va amener à une égalité de droits. On ne veut pas en fait ni l'assimilation, ni l'intégration, parce que ces deux-là sont finalement des formes de domination.

Nous, ce qu'on revendique, c'est l'égalité des droits. Et parce qu'aussi on pense que les conditions de précarité des migrants et des migrantes, ce ne sont pas des dysfonctionnements, des manques de réflexion, ou bien des irrégularités dans les relations entre les administrations publiques et les services publics, mais c'est un choix politique et économique. Politique de l'État qui veut pérenniser la durée de la situation de précarité au profit du capital. Hamid a bien parlé de ça, le rayonnement économique est fait sur le dos des travailleurs non déclarés, et provient de la situation de précarité.

Si on veut parler des défis posés aux travailleurs et travailleuses et aux étrangers et

étrangères par rapport au travail, on a d'abord la situation administrative. Les privés de papiers, ou pas d'ailleurs, les travailleurs et les travailleuses d'origine étrangère, et surtout d'origine hors Union européenne, restent à la merci des administrations et des lois qui précarisent leur situation. C'est le triple d'une multitude de droits en comparaison avec les personnes ayant la nationalité française ou ayant une nationalité de l'Union européenne. Le droit au séjour, le droit à la circulation, l'accès au logement social, l'accès à la santé, le droit au travail. On oublie souvent que ces personnes-là peuvent vivre en France et qu'on peut rencontrer des gens qui sont restés en France 40 ans sans papiers. 40 ans sans le droit de décider qui le représente dans sa mairie, qui le représente au niveau de l'État, qui le représente au niveau de la Région, et au niveau du Département. Ces privations peuvent durer plusieurs mois, pour plusieurs années, voire des décennies, selon l'État.

Cette précarité inégalée et qui n'a pas de rivales, nous rend plus vulnérables. Je dis « nous » parce qu'en fait j'en fais partie. Et nous soumet à une surexploitation plus rude de notre force de travail, on nous contraint à des heures de travail plus nombreuses, 80 heures, voire même 90 heures par semaine, sans congé annuel, sans le droit à célébrer ses fêtes religieuses ou nationales. Et aussi, c'est une situation de travail difficile au profit du capital toujours, et des conditions de travail indignes, dures, sans protection, sans indemnisation, et sans formation.

Et c'est là où je rejoins Isabelle, la formation c'est aussi une revendication de la CGT, parce que c'est avec la formation qu'on apprend un métier proprement, mais aussi, c'est avec la formation qu'on arrive à avoir une sûreté du travail. Tu as parlé, Hamid, du secteur du bâtiment, mais les morts dans les chantiers du bâtiment ravagent les rangs des travailleurs privés de papiers. Parce que souvent ils viennent en fait dans leur pays de destination pas avec une valise d'argent, rarement les migrants sont des investisseurs. Souvent, ils viennent avec un sac avec quelques vêtements, avec leur force de travail à vendre, et là, ils n'ont pas le choix en fait. Ils vont risquer leur vie pour gagner de l'argent, pour trouver un logement le premier mois. Ils n'ont pas de réseau, parfois ils ne parlent pas la langue aussi, et souvent c'est le cas, il y a des membres de leur famille qui dépendent de leur travail dans leur pays d'origine. Du coup, toutes ces conditions-là, les poussent, et c'est pensé, c'est systématique. Nous, on est maghrébins en France. Ce n'est pas comme ça a été dans les stéréotypes, pour les Portugais, par exemple. C'est pareil, ils n'ont pas le lien culturel avec le secteur du bâtiment, mais c'est les conditions créées qui les poussent vers ces travaux-là. Et dans le jargon syndical, sont appelés les métiers 3D : D pour *dangerous*, dangereux, *dirty*, sale, et *difficult*, difficile, c'est-à-dire des travaux pénibles. Et nous pouvons tous le constater juste en déambulant dans les rues de Marseille. Comme l'a dit Hamid, les chantiers, et ça se voit beaucoup aussi sur les chantiers rapides des JO (Jeux Olympiques) sans travailleurs migrants, sans travailleuses, ces chantiers-là, peut-être, ne commenceraient pas.

Je voulais aussi parler de discrimination et de racisme systémique, parce que comme je l'ai dit, c'est un système monté de toutes pièces pour assurer une surexploitation de cette main d'œuvre. Dans ce système, il y a une matrice, un enseignement idéologique, on en parle maintenant beaucoup avec la montée en puissance de l'extrême-droite, la matrice idéologique du racisme envers les étrangers et étrangères. C'est pas juste des idées, mais ça s'inscrit dans un processus, parce que soi-disant on est dans un système démocratique, il faut quand même un petit consentement des citoyens et des citoyennes pour qu'ils et elles acceptent l'exploitation de leurs sœurs et frères en fait, on est tous des humains. Et sans cette matrice idéologique qui stigmatise et qui divise aussi la classe ouvrière, ce système-là, il ne peut pas tourner. Du coup, là, on voit l'interaction entre les idées et les intérêts matériels du capital. Pour

mettre en perspective les moyens de lutte que nous adoptons dans notre Comité, et en général à la CGT, on a une tradition internationaliste, et aussi de lutte des classes. Nous demandons l'égalité, tout simplement, de tous les travailleurs et les travailleuses, peu importe leur religion, leur origine, leur genre. Et à part les démarches qu'on pourrait faire de manière quotidienne, c'est-à-dire les permanences et l'accueil au niveau local, on a adopté aussi un mode plus global, pour voir les choses.

A ce jour, il n'y a aucune loi qui dit qu'au bout de trois ans ou de cinq ans, si on vient avec 200 fiches de paye pour 200 mois consécutifs, le préfet, c'est-à-dire l'État, peut refuser la régularisation des personnes privées de papiers. Et là, on voit que l'État gère la régularisation. Il a ses propres critères, il a ses propres calculs, il a sa propre vision des choses, et aussi il y a les quotas, on ne peut pas régulariser tous les métiers, il faut contrôler le nombre de gens privés de papiers qui maitrisent tel métier, et on va poser des seuils sans faire face à l'État et sa décision politique qui défend ce système de surexploitation et empêche le bon accueil, la bonne hospitalité envers les personnes. Donc sans faire face au capital et à ses intérêts directs, aux intérêts du système, on ne va pas s'en sortir, on va rester dans le traitement des détails, faire du cas par cas comme on le fait en fait. Mais je pense qu'il faut adopter une approche plus globale et réfléchir aux lois de construction, de production sociétale pour se sortir de cette situation.

ISABELLE MARILIER (RESF/RUSF)

Pour parler des étudiants étrangers, il faut quand même dire où en est l'université. Actuellement, nous avons en France 2 430 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, et plus de 14 % des étudiants sont des étudiants étrangers. Il y a eu une enquête qui a été faite par Campus France en avril 2024, donc tout à fait récente, qui donne des chiffres, où parfois il y a un peu une différence avec le ministère. Sur les 400 000 étudiants étrangers décomptés par Campus France, nous, nous enlevons 100 000 étudiants qui ont la nationalité des pays européens. Par exemple, il y a 22 000 étudiants italiens, 11 000 étudiants allemands, qui n'ont pas du tout les mêmes problèmes que les étudiants étrangers des pays extra-communautaires. Donc on déduit ceux-là, aussi ceux qui viennent de Suisse, de Norvège, d'Islande, etc., ce qui fait qu'on réduit quand même le chiffre des étudiants étrangers, et je pense que c'est plus honnête de le faire comme ça. Donc effectivement, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Chine sont les principaux pays qui envoient des étudiants en France.

L'université, elle doit être ouverte à toutes et tous.

Quel est le rôle de l'université ? L'université, elle doit être ouverte à toutes et tous. Les étudiants étrangers doivent pouvoir s'inscrire dans les mêmes conditions que les autres étudiants, selon les seuls critères de leurs acquis pédagogiques ou professionnels, évalués par des commissions universitaires. L'université doit être au service des individus et de l'intérêt général, et non au service de l'économie actuelle et des intérêts privés. Le rôle de l'université, et plus généralement de l'éducation, c'est de transmettre les connaissances, bien commun de l'humanité, de génération en génération, et quelle que soit sa nationalité. C'est permettre d'acquérir une capacité de réflexion et de critique vis-à-vis du monde qui nous entoure. Et je pense que c'est important

Banderole RUSF. Crédits : Isabelle Marilier

de redéfinir le rôle de l'université, notamment avec ce qui se passe actuellement par rapport à la réflexion critique. Comment s'inscrire à l'université ? Il y a ceux qui viennent régulièrement en passant par Campus France, qui est dans leur pays. Campus France, c'est une plateforme entièrement dématérialisée, qui permet de gérer l'ensemble des démarches d'inscription en établissement supérieur.

Donc il y a toute une liste qui est faite de formations, etc., et les étudiants postulent, avec un énorme problème depuis deux ans, et qui s'accentue de plus en plus, c'est que les écoles privées commencent à prendre le pas sur les établissements publics. Nous avons alerté l'université, nous avons rencontré le vice-président, apparemment il y aurait des actions, mais je pense que le monde universitaire, ne prend pas suffisamment la mesure. Nous allons vers la marchandisation du savoir, on est en train de tout privatiser, et ça c'est inadmissible dans un pays comme la France. La défense des services publics est primordiale. Et donc on se retrouve avec des jeunes qui s'inscrivent de bonne foi dans des écoles privées, qui ne sont pas au courant de tout, et qui arrivent, ils vont payer 7 000 ou 8 000 euros, ils sont catastrophés et on les récupère, mais on ne sait pas trop comment on va se débrouiller avec eux, etc. Et ça, il y en a de plus en plus.

C'est pareil au niveau des masters, depuis deux ans il existe une plateforme nationale pour s'inscrire en master, un peu comme pour Parcoursup pour les lycéens qui ont eu le bac, mais là c'est national, et quand vous êtes à l'étranger ce n'est pas évident, et ce qui se passe c'est que ce sont les écoles privées qui récupèrent. Par ailleurs, lorsque vous passez par Campus France, pour avoir le visa, c'est le consulat, et le consulat, selon les pays, les intérêts économiques, etc., il y a avis favorable ou défavorable. En fait, les consulats se sont substitués aux compétences universitaires et s'arrogent le droit de juger du plan académique d'une candidature, donc ils refusent ou ils acceptent. Je vous passe les motifs de refus, ce qu'ils doivent fournir, etc. Et quand même, il y a un point important pour avoir un visa pour les étudiants étrangers : vous devez justifier de 615 euros par mois, c'est-à-dire le dernier échelon, le 6e échelon qu'un étudiant boursier reçoit, c'est-à-dire 7 000 euros dans l'année pour dire je suis autonome, je peux payer les loyers, je peux faire ceci, je peux faire cela. Donc ce qu'on demande aux étudiants étrangers, c'est une sélection aussi difficile, par l'argent. Je connais des familles à l'étranger qui se sont endettées pour permettre à leurs enfants de venir étudier en France.

Et là-dessus est venu le fameux programme *Bienvenue en France* d'Edouard Philippe, notre ancien Premier ministre, qui faisait tout simplement une augmentation de 1 500 % des frais d'inscription à l'université. Je le dis parce que RUSF a joué un grand rôle à l'université d'Aix-Marseille, parce qu'elle a convoqué l'intersyndicale. Il y a eu une très grosse assemblée générale à la fac Saint-Charles, on a discuté avec la direction, et

beaucoup d'universités n'ont pas voulu l'appliquer. Donc on a gardé ce qu'on appelle l'exonération partielle pour les étudiants étrangers, ce qui fait qu'ils payent le même tarif que les étudiants français, sauf qu'ils ont une limite pour exonérer, c'est-à-dire que ça ne doit pas dépasser 10 % des étudiants étrangers qui sont à l'université. Il se trouve qu'on dépasse légèrement, donc sont mis en place certains critères à l'université, c'est-à-dire notamment tous ceux qui sont réfugiés, sous protection subsidiaire, tout ceux qui sont dans les pays francophones, tous ceux qui sont dans les pays de la rive de la Méditerranée pour les échanges etc., et donc il y a une grande partie des étudiants étrangers qui payent les mêmes droits d'inscription que les étudiants français.

L'autre façon de s'inscrire à l'université est ce qu'on appelle la demande d'admission préalable. C'est-à-dire qu'un étudiant étranger qui vit en France a le droit en première année de licence de faire une demande d'admission préalable. C'est un dossier qu'on appelle le dossier vert – qui est blanc, mais ça n'a aucune importance – et ils peuvent le remplir et le déposer du 1er octobre au 15 décembre. Ce dossier comporte pour certains pays un test de connaissance du français en langue étrangère française du niveau B2, ou même un niveau C1 chez nous pour la fac de droit par exemple, ou bien la fac de médecine. Si l'étudiant n'a pas ce niveau, son dossier est rejeté. Normalement s'ils passent par Campus France ils devraient avoir ça, mais on sait pertinemment que certains pays ne font pas passer les tests. Donc ils doivent avoir cette connaissance du français, c'est strict et on ne peut absolument rien faire là-dessus.

Ils déposent leur dossier et c'est la commission pédagogique de l'université qui examine les dossiers, émet un avis favorable ou défavorable, et cette année nous avons vu très très très très peu d'avis favorables. Mais RUSF ne fait pas ingérence dans la commission pédagogique, ce n'est pas son job. Pour les autres niveaux, donc Licence 2, Licence 3 et master 2, parce que master 1 maintenant c'est la plateforme nationale, il y a la procédure maintenant qu'on appelle E-candidat. Tout se fait en ligne avec des échéances diverses selon les facultés de l'université. Les facs de droit et d'éco c'est très très court, en général ça commence en mars et ça finit en avril, donc il faut aller très très vite. Et puis vous avez la fac de lettres, c'est encore en cours, et la fac de sciences ça finit le 17 juin, donc on explique aussi.

Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que l'université n'a pas à demander le titre de séjour. L'université ce n'est pas la préfecture.

Parce que ce qu'il faut savoir, c'est que l'université n'a pas à demander le titre de séjour. L'université ce n'est pas la préfecture. On s'est battu·es, honnêtement, on s'est battu·es dans les universités pour obtenir ça avec tous les textes, y compris le CESEDA quand même, qui dit que pour avoir un titre de séjour il faut avoir une inscription. Voilà, donc inscrivez-les, et après, on verra ce qu'on fait. Mais inscrivez-les. Même Valérie Pécresse, quand elle était ministre de l'Enseignement supérieur, a répondu à un député que, effectivement, l'université n'a pas à demander le titre de séjour. J'insiste là-dessus parce que les gens sont persuadés que ce n'est pas possible de faire un dossier pour entrer à l'université si on n'a pas de titre de séjour. Voilà, donc c'est un peu le travail qui avait été commencé déjà à RUSF ou RESF il y a 20 ans, et qui a été poursuivi à l'université. Pour conclure, puisqu'on parle du travail, les étudiants ont la possibilité de travailler quand ils sont étudiants 964 heures dans l'année, 60 %. Depuis peu, depuis trois ou quatre ans, les Algériens y ont droit alors qu'ils n'avaient pas le droit à une autorisation de travail, de 50 %. Et pour la petite histoire, de même que pendant le Covid où ils ont pu travailler 80 %, pendant les Jeux olympiques, ils pourront travailler 80 % ! Et comment on passe du statut étudiant au statut salarié ? Je ne vous le dis pas puisque je dois m'arrêter !

BÉATRICE MÉSINI (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Je profite d'avoir le micro, comme il a été fait plusieurs fois allusions aux travailleurs saisonniers agricoles, pour donner quelques chiffres très rapidement. Effectivement, 2 500 travailleurs détachés par l'OFII qui viennent du Maghreb dans l'agriculture, dans le département des Bouches-du-Rhône, secondés aujourd'hui par 4 000 travailleurs détachés qui viennent essentiellement d'Amérique latine et d'Afrique, toujours dans les Bouches-du-Rhône. Et en tant que membre du Collectif de défense des travailleurs saisonniers agricoles étrangers (CODETRAS), qui existe depuis 20 ans, mais aussi membre de la permanence d'accès aux droits de Beaucaire, que l'on tient depuis maintenant trois ans et demi, je confirme qu'effectivement ils sont privés de tout, ils sont dans un cadre de travail totalement inhumain, travail indécent, hébergement indigne. Ce qui a valu d'ailleurs dans la nouvelle loi, la délivrance d'un titre précisément pour travail indécent et hébergement indigne, pour pouvoir un petit peu les protéger.

Dernière chose, on n'a pas parlé de la fracture numérique, puisque dorénavant ce sont les employeurs sur le site de l'ANEF qui font les demandes pour ces travailleurs-là, ils n'obtiennent jamais les titres de séjour, nous n'avons jamais eu un tel pouvoir discrétionnaire au sein des préfectures aujourd'hui, avec les refus de délivrance de titres de séjour pour des travailleurs qui sont là depuis des années, qui travaillent toujours dans ce secteur de l'agriculture, qui est un secteur éminemment en tension, mais effectivement dans les Bouches-du-Rhône il n'est pas positionné comme étant en tension puisqu'il est promu par les, toujours, entre 7 000 à 8 000 travailleurs étrangers. Voilà le paradoxe.

ROBERTE CREISSIER (Rosmerta, Avignon)

Je viens de l'association Rosmerta à Avignon et je vais surtout vous parler de la scolarisation. À Rosmerta, nous accueillons et hébergeons des jeunes mineurs isolés sans statut juridique, et pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons scolarisé 85 jeunes, dont une dizaine de jeunes filles - je fais le parallèle parce qu'on a parlé des jeunes filles tout à l'heure. La plupart de ces jeunes sont scolarisés en UPE2A, les classes pour les jeunes allophones. Nous avons à Avignon six établissements scolaires qui ont mis en place des classes UPE2A, collèges et lycées. D'autres jeunes sont scolarisés en CAP, certains aussi dans les filières générales, parce qu'on a quatre jeunes qui passent le bac cette année. Nous existons depuis bientôt six ans, et les jeunes que nous accompagnons depuis plusieurs années sont aujourd'hui soit en alternance, bac ou BTS, des jeunes qui continuent leur parcours professionnel, - pour certains. Sur ces 85 jeunes que nous avons scolarisés, bien entendu, une quarantaine ne sont plus chez nous. Ils ont été admis à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour certains, et d'autres ont préféré continuer leur chemin parce que leur situation juridique ne s'améliorait pas dans notre région. Je dirais qu'on a développé un partenariat très fort avec l'Académie, notamment avec la personne de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) qui est dédiée à la scolarisation des mineurs venus d'ailleurs, et nous avons aussi créé un partenariat fort avec les différents établissements scolaires.

Aujourd'hui, notre association est vraiment reconnue, le suivi et l'accompagnement des jeunes est reconnu et c'est vraiment une force pour nous. Bien entendu, il y a toujours des ombres dans le tableau. Vous savez que les jeunes qui sont en UPE2A ne sont pas prioritaires au moment des orientations, donc en fait ils auront leur affectation une fois qu'il restera des places dans les classes. Donc c'est toujours un petit peu le problème, c'est-à-dire que ces jeunes font des vœux comme tout le monde, mais ont rarement le vœu qu'ils ont

choisi. Et on essaie de se battre un petit peu contre ça, mais ce n'est pas simple en fait.

Nous accompagnons aussi les jeunes dans leurs recherches d'apprentissages, notamment pour les jeunes qui sont pris en charge par l'ASE, parce qu'on continue, nous, à les accompagner dans leurs recherches : CV, lettres de motivation, on les forme aux entretiens, etc. Nous mettons aussi beaucoup l'accent sur les stages pour les jeunes qui sont scolarisés même en UPE2A, parce que c'est vraiment une demande volontaire du jeune. Chaque jeune fait au moins deux stages dans l'année dans le but de connaître un métier et aussi de se familiariser avec le monde du travail. Et du coup ces stages assez régulièrement débouchent sur des contrats d'apprentissage, quand ces jeunes sont reconnus par l'ASE.

C'est vraiment une force pour nous à Avignon, on a créé aussi un réseau qui s'agrandit chaque année d'une bonne centaine d'entreprises qui acceptent de prendre des jeunes en stage, de les former et par la suite d'en prendre certains en contrat d'apprentissage.

C'est vraiment une force pour nous à Avignon, on a créé aussi un réseau qui s'agrandit chaque année d'une bonne centaine d'entreprises qui acceptent de prendre des jeunes en stage, de les former et par la suite d'en prendre certains en contrat d'apprentissage. Alors, dans les ombres au tableau, des jeunes que nous avons accueillis en 2022, qui ont tous obtenu un titre de séjour, ont reçu il y a une année une OQTF, donc une vingtaine de jeunes qui pour la plupart étaient soit en alternance, soit sur le point de signer un CDI. Et aujourd'hui certains de ces jeunes ont pu rester dans l'entreprise, parce que les entreprises ont pris le risque de les garder malgré l'OQTF et ils continuent de travailler. Mais d'autres ont, comme on le disait tout à l'heure, un travail dans le bâtiment non déclaré ou dans la restauration, en attendant le recours. Voilà ce que je voulais dire sur notre témoignage sur la scolarisation et l'insertion professionnelle à Rosmerta.

BÉATRICE MÉSINI (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Juste pour compléter sur les histoires d'OQTF, ce qu'il faut remarquer c'est qu'aujourd'hui, la seule manière que les personnes restent, c'est de prendre un avocat pour contester l'OQTF, et on voit que c'est ce qui a été aussi attaqué, puisqu'il y a eu la tentative de refuser l'octroi de l'aide juridictionnelle pour les personnes en situation irrégulière, qui vient d'être cassée par le Conseil d'État. Mais autant vous dire que ça sera la prochaine étape en règle contre la défense de tous les travailleurs étrangers en France, quel que soit leur statut et quelle que soit leur profession.

On a même, nous, en agriculture, des doubles OQTF qui sont prises sur les mêmes personnes, la deuxième étant délivrée pour « abus de demande de titre de séjour ». C'est-à-dire des gens qui se battent pour se voir régularisés dans un secteur dans lequel ils travaillent depuis des années, et à qui on oppose en fait l'abus de demande de titre de séjour. Donc on marche sur la tête, sachant que c'est quand même eux qui tiennent toute la première ligne de l'alimentation, il faut le rappeler parce qu'on ne l'a pas suffisamment dit, mais on l'a vu pendant le Covid et ça, c'est sûr.

[QUESTIONS DU PUBLIC]

CHRISTIANE VOLLAIRE

Je suis philosophe et je travaille sur la question des migrations, et également actuellement sur la question des quartiers populaires. Et donc, je voudrais vraiment souligner depuis ce matin cette constante, et merci à tous de vos présentations, qui est la manière dont on s'affronte littéralement à des politiques d'hostilité qui sont des politiques d'hostilité à la fois vis-à-vis des personnes en situation de migration, ou d'ailleurs plus du tout en situation migration, mais déjà depuis longtemps sur le territoire. Et des hostilités qui sont tout simplement des hostilités xénophobes. Et de par ces politiques d'hostilité, ceux qui se montrent au contraire précisément solidaires, non seulement doivent affronter ces politiques, mais ils doivent affronter eux-mêmes aussi les attaques, et en particulier les attaques judiciaires. Donc, je voudrais effectivement vous demander, et en particulier à tous les deux qui avez parlé effectivement de cette question du rapport aux travailleurs, quels moyens et quelles voies vous voyez pour assurer une riposte à ces attaques ?

> Mais on est malgré tout motivé·es, malgré que les solutions soient très minimes, même peut-être inexistantes.

HAMID HADJI (Ensemble 13)

Justement, nous dans notre association, cette année c'est notre cinquième année de solidarité active avec les travailleurs sans-papiers et étrangers aussi, les perspectives nous paraissent un peu sombres pour l'avenir. On ne voit vraiment de perspective, on n'a pas d'espoir dans un horizon proche, malheureusement. Mais on est malgré tout motivé·es, malgré que les solutions soient très minimes, même peut-être inexistantes. Je ne sais pas d'ici le 7 juillet qu'est-ce qu'il va se passer, déjà. Franchement, on ne peut pas se prononcer. Quelles seront les solutions qu'on aura à proposer pour cette problématique ? Je pense peut-être avouer quelque chose, c'est que quand on est dans la lutte pour les personnes, moi je parle plutôt des personnes migrantes, des fois j'avoue un certain échec, qui a fait que les extrêmes aujourd'hui sont là. Donc je ne peux même qu'approuver notre échec, et vous l'avouer, on a échoué. Alors même qu'on est dans une phase de restructuration et de, peut-être, de chercher les solutions

BÉATRICE MÉSINI (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Oui, et puis on peut dire aussi que la grande difficulté à laquelle vous vous heurtez aujourd'hui, c'est aussi la disparition des collectifs dédiés. On peut penser à la disparition de l'AC ! Agir ensemble contre le Chômage ! on peut penser à la disparition du Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP), qui étaient des mouvements qui se bagarraient pour ça et qui faisaient jonction régulièrement avec la lutte des sans-papiers, avec Droit Devant !, avec Droit au Logement ! et donc qui étaient des moyens aussi de combattre tous ensemble. Et on peut dire que ça aussi, malheureusement, ça s'est bien effrité, et on a perdu de ce point de vue-là du terrain, du point de vue de ces solidarités-là.

ISABELLE MARILIER (RESF/RUSF)

Contre l'immigration jetable, toutes ces manifs où on était excessivement nombreux, ça a disparu aussi.

> Contre l'immigration jetable, toutes ces manifs où on était excessivement nombreux, ça a disparu aussi.

Crédits : Béatrice Mésini, 2020.

YOUSSEF HAMOUCH (CNTPEP-CGT)

Juste pour donner une lueur d'espoir, il y a quand même aussi des choses qui se passent. Il y a une grande prise de conscience de beaucoup de jeunes sur ces questions-là, en lien aussi avec toutes les discussions même dans les milieux universitaires par rapport à la colonisation, et par rapport à la question aussi des quartiers populaires. Ça a été refusé par le Conseil constitutionnel, mais la loi Asile et immigration a essayé en fait d'empêcher l'acquisition de la nationalité pour les enfants qui sont nés en France. Et là, on voit le lien entre les migrants et les enfants des migrants des années 1960, 1970, 1980, c'est tout un continuum avec aussi ce qui s'est passé avant les indépendances. C'est tout un système de forte exploitation. Quand on va chercher, d'ailleurs dans la langue c'est facile à comprendre, on parle des ressources minières, mais aussi des ressources humaines. Le capital essaie d'en profiter le plus avec le moins cher. C'est là où se rejoignent les deux périodes, coloniale et post-coloniale. Et pour relire l'histoire, il y a des choses qui se passent quand même, il y a aussi l'effet de libéralisation de la société. L'économie, le travail en général, s'est effrité à force de réformes consécutives.

Même les liens entre les migrants, on se rejoignait avant dans les usines, par exemple on se souvient du Mouvement des travailleurs arabes, mais maintenant, il y a quand même des lueurs d'espoir. Je peux citer par exemple la grève des sans-papiers au Nord, sur le site d'Emmaüs, qui ont réussi à obtenir la régularisation plus de 50 personnes privées de papiers, avec leurs familles. Vous m'avez demandé un exemple de Marseille, il y a une grève qui se passe actuellement dans une entreprise de blanchisserie. On ne peut pas ne pas voir que la majorité écrasante de ces blanchisseries situées dans le 15e arrondissement, ce sont des personnes migrantes, majoritairement d'origine comorienne et maghrébine qui y travaillent.

Je pense que si on arrive à organiser les personnes, à leur donner de l'espoir, les accompagner, les aider, les encourager, à travers leur travail qui est en fait leur seul lien avec la société, ils sont très isolés, ils sont isolés par les droits, ils sont isolés par la langue, ils sont isolés par les logements dans les quartiers populaires. C'est pas par amour pour des personnes qui leur ressemblent que par exemple les migrants sans-papiers et les personnes issues d'immigration habitent dans les mêmes coins et fréquentent les mêmes endroits. C'est pensé, c'est réfléchi, et j'espère que l'organisation des deux va aboutir à travers les grèves, à travers les manifs, à travers tous les moyens. Ce n'est pas le Conseil constitutionnel qui a refusé la suppression de l'aide juridictionnelle, c'est qu'il a été saisi par une vingtaine ou une trentaine d'organisations militantes, et c'est ça qui a fait que le Conseil constitutionnel a refusé de la supprimer.

CLAUDINE (CNTPEP)

Je vais essayer de faire court parce qu'on commence à avoir bien faim et que la plupart des choses ont été dites, bien dites aussi par rapport au problème de l'accès au travail quand on est privé d'emploi et quand on est privé de papiers. Pour les deux, en fait la solution c'est la même. Si on veut pouvoir avoir tous un CDI avec des possibilités d'avoir un accès au droit, et aussi quelque chose dont on ne parle jamais, c'est que les humains ont besoin de réaliser des projets, donc pour ça il faut un emploi stable, rémunéré dignement, avec des protections sociales qui vont bien, etc. La seule solution, il n'y en a qu'une, c'est le rapport de force. Mais vraiment, qu'une seule.

Le rapport de force on l'obtient quand ? Quand on arrive à s'allier les uns aux autres sur nos lieux de travail, dans nos administrations, partout où on peut s'allier, et on bloque tout. Si on ne bloque pas toute la production de biens et de services dans ce pays, pas juste de temps en temps un peu les trains, un peu ci, un peu ça… Si on ne fait pas ça, on n'obtiendra juste rien en fait. Parce qu'à chaque fois qu'on lance un mouvement social et qu'on n'obtient pas ça, qu'on n'arrive pas à le bloquer, ce pays tant qu'il n'y a que 10 % de grévistes comme durant le dernier conflit, tant qu'on sera à ce stade-là, on n'aura rien. Parce qu'en face s'ils n'ont pas peur, ils lâcheront pas. On voit bien la politique actuelle et les lois qui sont en place, c'est pour qu'on ait peur, c'est pour qu'on soit divisés, c'est pour qu'on se renferme au sein de notre communauté, de notre machin, de notre bidule, de notre truc, et qu'on ne pense pas, qu'on fasse rien. Donc à un moment basta, il faut dire stop !

On met les moyens là où il faut, et les moyens là où il faut, c'est on bloque le pays. Il y a que ça qui marchera. Alors oui, à court terme on est en galère, mais la vie elle se fait à long terme. Et donc à long terme, ça veut dire qu'on retourne voir nos amis dans les quartiers, nos amis dans nos clubs de je sais pas quoi, nos familles, nos collègues sur nos lieux de travail, dans les administrations ou quoi, et à la même occasion on ouvre le débat, on pose le débat, on convainc. Et au bout d'un moment, on le bloquera ce pays, et là on règlera tout, on pourra tout régler. On bloque l'économie, on règle tout d'un coup : le problème de la guerre, le problème de la privation de papiers, le problème de la privation d'emploi, les emplois indignes qui nous tuent à coup de deux morts par jour dans le monde du travail, tous ces trucs-là on peut les régler. La protection sociale on peut l'avoir à nouveau. Donc à un moment on y va, quoi. Après je vous propose d'arrêter d'avoir peur à court terme et qu'on s'organise, et on va gagner. On n'a pas le choix, on va gagner.

ISABELLE MARILIER (RESF/RUSF)

Je me suis toujours demandé pourquoi il n'y avait pas une intersyndicale sur ces problèmes des travailleurs sans-papiers. Et je me suis toujours demandé, alors qu'il y avait le Collectif sans-papiers, je suis à la CGT donc je connais bien, pourquoi il y a plusieurs unions locales (UL) qui s'occupent de ça, et pourquoi il n'y a pas quelque chose de collectif qui sort. Alors c'est ça aussi la discussion : on fait du cas par cas ? on fait du collectif ? Ça aussi c'est dans la discussion, il me semble.

Crédits : Virginie Baby-Collin, 2024

TABLE RONDE 3

LOGEMENT, HÉBERGEMENT, MISE À L'ABRI

Concernant le logement, l'hébergement et la mise à l'abri, la dégradation du contexte amène une partie de la société civile à mener différentes stratégies : documentation, veille autour du respect des droits, leviers juridiques, hébergement solidaire et mises à l'abri sur fonds associatifs, en squats, ou encore l'achat immobilier collectif, a l'instar de l'association Rosmerta qui collecté 500 000 euros pour acheter un bâtiment à Avignon. Les acteur·rices associatif·ves, institutionnel·es et/ou élu·es ont exposé la mobilisation du patrimoine public ou privé vacant pour l'habitat intercalaire, en vue de stabiliser ou pérenniser des lieux d'accueil temporaires. Enfin, des modalités articulant travail et hébergement ont été présentées autour des possibilités offertes par l'agrément OACAS : garanties d'un hébergement décent, accompagnement social, ainsi que soutien personnel et financier.

BÉATRICE MÉSINI (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Droit d'asile, droit au logement et droit à l'hébergement, mettent à charge de l'Etat des obligations positives, de moyens (DNA) et de résultats (DALO et DAHO), qu'en est-il à Marseille ? Telle était la question posée aux acteur·rices réuni·es car engagé·es dans la ville ou dans la région. Nous sommes très heureuses d'accueillir les participant·es de la table ronde logement/hébergement/abritement :

- Gabriel Visier, responsable des missions et des dispositifs contractuels et partenariats à la Direction des solidarités et de l'action sociale de la ville de Marseille,
- Elisabeth Cozian, bénévole et co-gérante de la SCI La Maison de Rosmerta,
- Julie Delaby, trésorière de l'association Guinée à Marseille,
- Axelle Cuny, coordinatrice terrain d'Action contre la faim (ACF) Marseille PACA,
- Alieu Jalloh et Pierre Albouy respectivement président et bénévole de l'Association des Usagers de la PADA (AUP),
- Jean-Régis Rooijakers, coordinateur de projets à Just,
- Margot Bonis, chargée de mission Droit et accès aux Droits au Réseau Hospitalité,
- Orfeu, bénévole, Tous Migrants,
- Marie, bénévole, Refuges Solidaires

Donc on va commencer par donner la parole à Gabriel Visier, qui est fatigué par le dépouillement achevé à 2 h 30.

GABRIEL VISIER (Ville de Marseille)

Bonjour. Tout d'abord, je voudrais excuser Audrey Garino, adjointe au maire de Marseille en charge des Solidarités, qui devait ouvrir cette table ronde sur la thématique de l'hébergement. En raison des annonces d'hier soir, Mme Garino est appelée à d'autres échanges et a malheureusement dû s'excuser auprès de nous. Elle m'a demandé de représenter la ville de Marseille et je vais tâcher de le faire correctement, malgré une nuit très courte. Je vais commencer par dresser un rapide panorama des enjeux pour nous à la ville de cette question de l'accueil, en lien avec la question de l'hébergement et revenir sur ce territoire de Marseille, qui, sur la question de l'accueil, s'inscrit dans un récit historique, avec une fondation par l'arrivée des Phocéens et une construction au travers de multiples et successives vagues migratoires qui définissent sa population actuelle comme un peuple pluriel, un peuple qui est en constante redéfinition. Et en tant que néo-marseillais, j'en suis moi-même un exemple.

Marseille, c'est une ville portuaire, on le voit d'ici, et c'est aussi une des premières grandes métropoles sur les routes migratoires qui arrivent d'Italie, une ville qui rayonne bien au-delà de nos frontières. En témoigne l'arrivée de très nombreux Ukrainiens en 2022, malgré la quasi-absence de diaspora locale. Marseille est une ville qui attire. Pour autant, Marseille est un territoire marqué par une offre de logement et d'hébergement structurellement insuffisante. Pour citer quelques chiffres, 78 000 logements sociaux, mais 40 000 demandeur·ses en attente, dont plus de 2 000 demandes jugées prioritaires et urgentes au titre du DALO. Ça veut dire en moyenne une attribution pour huit demandeur·ses, un parc privé en très mauvais état avec 40 000 logements privés qui sont potentiellement indignes, soit 10 % du parc. Et une offre d'hébergement qui a été en croissance importante pendant les années Covid et jusqu'à assez récemment, mais qui reste sous-dimensionnée avec 7 000 places à l'échelle du département, et un objectif de réduction de presque 300 places annoncé récemment par l'État, malgré un besoin toujours croissant.

En février 2024, plus de 60 % des demandes d'hébergement formulées auprès du 115 étaient non pourvues. Ça représente à peu près 140 personnes par jour qui restent sur le carreau et subissent la vie à la rue et la détérioration de leurs conditions somatiques et psychiques induites par cette vie en rue.

Alors quelles sont les conséquences de cette situation sur le territoire ? En février 2024, plus de 60 % des demandes d'hébergement formulées auprès du 115 étaient non pourvues. Ça représente à peu près 140 personnes par jour qui restent sur le carreau et subissent la vie à la rue et la détérioration de leurs conditions somatiques et psychiques induites par cette vie en rue. Je voudrais rappeler que ces données, celles du 115, ne représentent pas du tout la totalité des besoins sur le territoire, puisque 45 % des appels au 115 ne sont pas décrochés.

D'après les données de la Nuit de la Solidarité, cette opération de dénombrement des personnes à la rue, plus de la moitié des personnes sans-abri qui ont été interrogées lors de la dernière opération nous disaient ne pas avoir recours au 115. Et par ailleurs, les données du 115 ne concernent pas le millier de personnes qui vivent dans des bidonvilles, ni les milliers de personnes, nombre encore inconnu mais sur lequel on travaille, qui sont en situation de squat à Marseille.

Pour autant, ces données, qui sont partielles, sont en évolution et quel que soit le prisme d'analyse et les enquêtes qu'on utilise pour avoir des données chiffrées sur la situation, on constate une augmentation marquée et rapide du nombre de personnes en grande difficulté vis-à-vis du logement. Au printemps 2022, celles en demande non pourvue par jour est inférieur à 100. Cet hiver, on n'était jamais en dessous de 140. Et les informations issues du rapport ASSAb (et je salue Cyril Farnarier qui est dans la salle) qui recense les personnes qui se sont déclarées à la rue ou en hébergement d'urgence, montrent une augmentation du public de 17 % par rapport à 2019, et alerte également sur une augmentation de la part des femmes et des mineur·es parmi ces personnes. Enfin, lors de la dernière Nuit de la Solidarité, fin avril, les volontaires ont rencontré un quart de personnes de plus que l'année précédente sur un périmètre équivalent.

Donc face à ces évolutions assez sombres et cette détérioration rapide qu'on constate, quels sont nos leviers d'action en tant que municipalité ? Je voudrais déjà rappeler, à ce stade de la présentation, que l'hébergement des personnes sans-abris est une compétence de l'État ou du département s'agissant des personnes relevant de l'aide sociale à l'enfance, et la ville ne bénéficie pas de recettes ou de budgets affectés pour répondre à ces besoins. Pour autant, cette situation, elle nous alerte, les services municipaux et les élus en premier plan sont constamment interpellés par la situation de personnes à la rue, que ce soit par des riverains, des commerçants, par les écoles. Et donc, on essaye d'agir à notre mesure, avec les budgets qui sont les nôtres, pour répondre à cet enjeu.

Alors d'abord, agir pour documenter et adapter l'action à l'évolution des besoins. Cette documentation elle est nécessaire parce qu'on voit bien que la population évolue, elle se féminise, parfois elle se rajeunit, avec de plus en plus de mineur·es, et on voit qu'il y a une précarisation importante des foyers monoparentaux. Ces foyers monoparentaux, ce sont principalement des femmes avec enfants. Ces femmes, on va les retrouver dans la rue avec leurs enfants. La structure de l'hébergement d'urgence jusqu'à présent, ce sont des dispositifs qui visent les hommes isolés. On a besoin de documenter également la situation pour pouvoir être en position d'alerter et d'obtenir aussi de l'État des moyens pour pouvoir répondre à ces enjeux. Donc, comment est-ce qu'on s'y prend pour documenter, pour alerter ? On essaye d'organiser des tra-

La rénovation du patrimoine municipal mis à disposition pour la création de places d'hébergement avec la structure Chez Jeanne, dans le 8e arrondissement de Marseille. © Ville de Marseille

vaux d'études qui mobilisent notamment les citoyen·nes. Donc, je le citais à l'instant, l'organisation de la Nuit de la Solidarité, c'est une fois par an un grand temps de mobilisation, plus de 1 000 personnes qui sont dans les rues de Marseille qui vont s'intéresser à la situation des personnes sans-abri, qui vont essayer de savoir quels sont leurs profils, quels sont leurs besoins.

On soutient aussi des travaux portés avec les associations et le monde universitaire. Et je citerai rapidement une étude très ambitieuse qu'on soutient, avec le concours d'Action contre la faim, de plusieurs laboratoires de recherche et d'un certain nombre d'associations qui sont ici présentes, qui est l'étude IssIMars, sur les itinéraires et situations de vie en squat à Marseille - mais je crois qu'Axelle (ACF) y reviendra plus en détail. Et enfin, pour installer ce travail d'observation dans la durée, on travaille en ce moment à la préfiguration avec l'État, avec des partenaires associatifs, avec l'Université Aix-Marseille, d'un Observatoire des pauvretés, qui a pour but de documenter dans la durée et nous donner des outils de connaissance et d'interpellation.

Alors, au lendemain des élections européennes et avec les résultats qu'on connaît, et que je ne commenterai pas plus en détail, on voit bien que ce travail d'observation, il doit permettre de faire voir et faire savoir la situation des milliers de personnes qui subissent ce non-accueil, et qui doit se faire, et ça on en est vraiment convaincu·es à la ville, avec le concours des citoyen·nes. C'est vraiment essentiel. Je le disais tout à l'heure, observer, ça nous permet d'adapter nos politiques publiques et d'adapter notre action. Alors, notre action, elle a été formalisée sur la question de l'hébergement en 2022 dans le cadre des États généraux du logement, avec un engagement du maire de Marseille de permettre l'ouverture de 1 000 places d'hébergement à l'échelle de la ville d'ici la fin de la mandature. On a atteint un tiers de l'objectif : 350 places ont déjà été ouvertes. Ces places elles sont ouvertes via la mobilisation de bâtiments et de terrains municipaux qu'on cherche dans notre patrimoine. Ce sont souvent des sites qui étaient vacants, parfois depuis plusieurs années, ou vides en l'attente de projets à moyen terme, qui sont parfois en mauvais état et qu'on va essayer de transformer, parfois de façon temporaire, en lieu d'hébergement digne pour les personnes qui se trouvent actuellement à la rue. Le *deal* avec l'État c'est que la ville met à disposition des lieux, et l'État va, lui, financer le fonctionnement de ces structures.

Nous, notre enjeu à travers ça, c'est de permettre de libérer les associations porteuses de structures d'hébergement du coût des loyers qui sont de plus en plus importants à Marseille, pour qu'elles puissent dédier cet argent à l'accompagnement social des personnes. L'idée n'est pas juste de mettre les personnes sous un toit, l'idée c'est que ce lieu soit adapté aux besoins, qu'elles aient un

réel accompagnement, et que la participation de la ville de Marseille permette de soutenir cet accompagnement. Alors pour vous donner quelques exemples de réalisations, c'est cette mobilisation qui a permis d'ouvrir dans le 8e arrondissement, L'Auberge des femmes ou la Madrague de Montredon. La Madrague de Montredon, c'est le premier centre d'hébergement avec vue sur mer, où on a des publics qui peuvent être accueillis avec leurs animaux. Quand vous êtes une personne sans-abri avec un animal, vous restez dehors. Voilà, ça nous permet d'avoir des lieux avec un réel étayage en travailleur·ses sociaux·ales, des équipes soudées et qui sont en capacité de travailler le partenariat vers l'extérieur, parce qu'elles ont le temps, elles ont les moyens pour faire ce travail. Cette participation de la ville, elle ne se fait pas sans conditions. Et donc les conditions qu'on met, c'est toujours l'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement d'urgence. C'est un principe légal. Malheureusement, l'actualité des prochaines semaines risque de nous interpeller sur ce principe d'inconditionnalité. C'est toujours un principe qui est remis en question. Pour la ville, c'est vraiment une condition de notre participation, laquelle nous permet aussi d'avoir un mot à dire sur le public qui est accueilli.

La ville a souhaité vraiment orienter l'ouverture de places d'hébergement sur le territoire marseillais et la mobilisation de son foncier à destination de publics femmes et familles.

Je le disais tout à l'heure, un public qui se féminise à Marseille, et par ailleurs les réductions des budgets au niveau national font qu'on a aujourd'hui des non-renouvellements de places, plutôt sur l'hôtel. Or, comme vous le savez, les personnes qui sont hébergées à l'hôtel sont des femmes, et des femmes avec enfants. Et donc c'est ce public qui aujourd'hui est particulièrement mis en difficulté par les réductions budgétaires sur le volet de l'hébergement. La ville a souhaité vraiment orienter l'ouverture de places d'hébergement sur le territoire marseillais et la mobilisation de son foncier à destination de publics femmes et familles.

Et je voudrais citer une catégorie de public qui reste malheureusement en dehors des cadres très rigides de l'action publique, que sont les jeunes déminorisés.

Je finirai sur un point très rapide en disant que malgré cet investissement volontariste, on constate que l'accès au logement et à l'hébergement des personnes reste très en deçà des besoins, et que ces structures sont parfois inadaptées au public. Et je voudrais citer une catégorie de public qui reste malheureusement en dehors des cadres très rigides de l'action publique, que sont les jeunes déminorisés. Et je tiens à dire qu'on soutient fortement l'action d'un certain nombre de partenaires associatifs en direction de ces publics qui se trouvent plongés dans une grande précarité en raison de la non-reconnaissance de leur minorité. La ville soutient notamment les actions portées par l'association RAMINA, actions importantes d'apprentissage de la langue française et de sorties culturelles, etc. Et la création plus récente d'un accueil de jour, le GR1 avec Yes We Camp, Just, La ligue de l'enseignement et d'autres, qu'on est très heureux d'avoir vu ouvrir sur le territoire, et on ne désespère pas d'obtenir des financements de l'État, pour pouvoir ouvrir un centre d'hébergement pour les publics déminorisés. La ville tiendra un lieu à disposition pour ces publics, si on arrive enfin à décrocher les fonds nécessaires.

ELISABETH COZIAN (Rosmerta)

Alors, on va quitter un peu Marseille pour aller à Avignon. Rosmerta a la particularité, d'une part, d'avoir ouvert un lieu autogéré pendant cinq ans tout en s'occupant de l'accompagnement de ses habitant·es, et d'autre part, d'avoir transformé cette réquisition citoyenne en achetant un bâtiment, où on continue aujourd'hui à accueillir des jeunes mineurs qui ont été refusés par l'Aide sociale à l'enfance et des familles déboutées du droit d'asile. L'histoire a commencé en 2018 quand les associations n'arrivaient pas à trouver de solutions d'hébergement et que les services publics ne répondaient pas à nos différents appels. L'idée a fait son chemin qu'il fallait qu'on trouve une solution et on est parti·es sur une réquisition, un squat, que l'on a ouvert fin décembre 2018 et nous avons réquisitionné des locaux qui appartenaient au diocèse. C'était une ancienne école (Pasteur) qui était désaffectée en plein centre d'Avignon. Jusqu'en 2023, on est arrivé·es à rester sur place, mais à partir de cette année-là, tous les recours juridiques étaient épuisés et il fallait absolument qu'on trouve une solution. Donc il y a eu plusieurs scénarios qui ont été étudiés, réfléchis en assemblée générale, et la seule solution qu'on a trouvé pour continuer ces accompagnements c'est de monter une SCI citoyenne. Et à partir de ce moment-là on a levé les fonds et on a pu acheter dans un premier temps, puis intégrer des nouveaux locaux au 31 novembre 2023. Aujourd'hui, nous sommes encore dans ce bâtiment et, je l'espère, pour un petit moment.

Rosmerta, en termes d'hébergement, c'est 28 jeunes qui sont hébergés dans la Maison de Rosmerta, qui est la propriété de la SCI et pour laquelle nous sommes locataires, et nous avons encore deux familles qui sont chez nous. Et à l'extérieur, nous accompagnons entre 15 et 20 jeunes selon les situations, parce que bien entendu on a trouvé une solution pour un certain nombre d'entres eux, mais tous les jours en arrivent de nouveaux sur la route pour lesquels nous devons trouver une solution. On essaye au maximum de les aider, et puis c'est comme ça que grâce à tout un réseau de familles solidaires, qui sont soit des familles d'Avignon, soit des personnes qui sont des ancien·nes habitant·es de Rosmerta, qui peuvent héberger pendant un certain temps ces jeunes et leur éviter la rue.

Salle de soutien scolaire. © Rosmerta, Avignon.

JULIE DELABY (Guinée à Marseille)

Alors, un petit retour à Marseille avec l'association Guinée à Marseille, dont je suis trésorière bénévole. C'est une association qui a été créée en 2021 par Moussa Camara, qui est guinéen et un ancien mineur non-accompagné. Guinée à Marseille met en lien des Africains ayant besoin d'une aide ponctuelle (hébergement, accompagnement administratif, etc.) avec des membres de l'association et organise des activités culturelles et sportives tout au long de l'année. L'hébergement que nous proposons est uniquement un hébergement citoyen, c'est à dire des bénévoles qui ouvrent leur porte pour une durée plus ou moins longue et qui le font gratuitement. L'association apporte de la nourriture et finance les frais de transport si nécessaire. En 2023, notre réseau a hébergé 46 personnes dans le besoin pour un total de 1 611 nuits offertes. Les personnes hébergées ne sont pas seulement des Guinéens, il y a différentes nationalités d'Afrique de l'Ouest. Aussi, le public hébergé se compose majoritairement de mineurs non accompagnés et d'étudiants précaires.

Cette association a été fondée dans l'objectif d'aider et d'accompagner principalement des jeunes qui arrivent sur le territoire marseillais et qui n'ont pas de repères, qui n'ont pas forcément de maîtrise de la langue française et pour qui c'est difficile de se repérer, de trouver de l'aide sur le territoire. Pour les MNA, l'association est contactée par des primo-arrivants mais également de plus en plus par des mineurs qui ont eu une évaluation négative de leur minorité et qui entament une procédure de recours en justice pour contester cette évaluation. Pendant la durée du recours, les jeunes ne sont la plupart du temps pas logés. Il y a eu beaucoup d'arrivées de MNA en septembre 2023 à Marseille, le délai d'attente avant d'avoir une place à l'hôtel avec Addap13 était de plusieurs mois. Beaucoup ont été évalués négativement après quelques semaines à l'hôtel et ils sont retournés dehors. Il y avait tellement de jeunes dehors qu'un campement s'est monté derrière la gare Saint-Charles, puis devant le lycée Thiers. À ce moment-là, nous avons beaucoup sollicité notre réseau de bénévoles et de sympathisants pour héberger des mineurs temporairement.

Donc actuellement l'association comprend une cinquantaine de membres actifs et au total 70 bénévoles. L'association agit sur trois leviers principaux. Le premier va être l'accompagnement administratif : on organise des permanences une fois par semaine à la Cité des associations, pendant lesquelles on accompagne des jeunes guinéens dans leurs démarches administratives. La plupart du temps, ça consiste à faire venir des papiers de Guinée, faire des documents d'identité comme des cartes consulaires, des demandes de passeport, la légalisation de documents. Le deuxième axe sur lequel on travaille, ça va être de l'événementiel. Là, on organise chaque mois au moins une ou deux activités culturelles, sportives, des activités assez variées dans tous les quartiers de Marseille. L'association est mixte, c'est-à-dire qu'on accueille vraiment tout le monde lors des événements, pas uniquement des Guinéen·nes ou des Marseillais·es, mais voilà, tout le monde est bienvenu.

Et enfin, le dernier aspect sur lequel je vais m'attarder un peu plus, c'est le côté hébergement. Donc ce qu'on entend, nous, par hébergement, c'est de l'hébergement solidaire et bénévole. Alors, le public qu'on accompagne, il est assez varié. L'association s'appelle Guinée à Marseille, mais c'est vraiment dans les procédures d'accompagnement administratif que là, on accompagne que des Guinéen·nes. Au niveau de l'hébergement, on accompagne toute personne qui a besoin d'un hébergement et qui nous contacte. On a un réseau de bénévoles dans l'association qui accueillent temporairement ou sur du long terme des Africain·es qui viennent d'arriver sur le territoire. Donc on a aussi bien des personnes qui hébergent pour une nuit, deux nuits, trois nuits, que des personnes qui s'engagent sur le long terme. Il y a des bénévoles de l'association qui accueillent un jeune depuis l'été dernier, donc là ça fait neuf mois par exemple. Alors,

© Guinée à Marseille.

ça peut paraître un vrai engagement et sur du long terme, qui a un impact aussi sur sa vie privée, sur le côté financier aussi. C'est pour ça qu'avec l'association, on essaye d'accompagner les bénévoles hébergeant en finançant une partie de l'alimentaire qu'ils peuvent acheter pour les jeunes. On accompagne aussi les familles d'accueil pour la vie au quotidien. On a un groupe WhatsApp sur lequel on peut échanger et poser des questions, si on a des interrogations sur certaines parties de la vie quotidienne.

Je voulais aussi revenir sur le public qu'on accompagne dans l'hébergement. On est une association qui est ouverte à tous types de publics, ça peut aussi bien être des demandeur·ses d'asile qui viennent d'arriver sur le territoire et qui ne sont pas encore placé·es dans un centre d'accueil pour demandeur·ses d'asile. Ça peut aussi être des mineurs non accompagnés qui viennent d'arriver sur le territoire ou qui sont là depuis un certain temps, mais qui ont été déminorisés, et du coup qui sont retournés à la rue. Et on a aussi dans l'association des étudiant·es, principalement d'Afrique de l'Ouest, donc, Guinée, Côte d'Ivoire, Togo, Mali, et qui arrivent à Marseille pour faire leurs études.

Donc, la plupart du temps ils arrivent fin août, début septembre, et quand ils arrivent, ils ont beaucoup, beaucoup de mal à trouver un hébergement. Je pense que, comme l'a rappelé Gabriel Visier, et comme vous savez le tous et toutes, à Marseille le logement est assez difficile, qu'il y a une offre qui est quand même en dessous des besoins réels d'hébergement. Et notamment quand on est un étudiant·e étranger·e, même avec des papiers, avec un visa et arrivé·e de manière légale à Marseille, quand on n'a pas de garant·e français·e et qu'on n'a pas de revenus, c'est vraiment très difficile de trouver un hébergement. Donc on offre aussi un hébergement temporaire à des étudiant·es qui viennent d'arriver sur le territoire en attendant qu'ils arrivent à trouver un hébergement sur le long terme, ou d'avoir une chambre qui leur est allouée au CROUS. Voilà, pour faire court.

AXELLE CUNY (Action contre la faim)

Bonjour à toutes et tous. Je vais revenir sur une thématique qui a été abordée par Gabriel Visier, mais avant, je vais peut-être vous dire un petit mot sur Action contre la faim. Donc, je m'appelle Axelle, j'en suis la coordinatrice. Nous, on intervient en France depuis fin 2019 et à Marseille depuis mars 2020, et on travaille aux côtés de beaucoup de partenaires, dont beaucoup sont ici présent·es dans la salle, à l'amélioration de la réponse aux besoins essentiels des personnes les plus précaires, et notamment, évidemment, vous pouvez l'imaginer, l'accès à une alimentation saine, durable, de qualité. Donc vous pourriez vous dire : « mais tiens, qu'est-ce que ACF fait à une table logement ? » Mais il se trouve qu'en France, les barrières d'accès à l'alimentation sont le peu de disponibilité ou de l'offre en denrées, mais c'est plutôt du côté de l'accès financier, et donc notamment de l'accès aux droits pour des publics, de manière à avoir accès à un revenu digne et suffisant pour pouvoir se procurer une denrée de qualité. Et une autre barrière essentielle, c'est celle du logement. C'est dans ce cadre-là qu'on a travaillé avec le collectif ALERTE PACA au recensement de ces situations de vie en squat. Donc je ne parlerai pas du projet IssIMars qu'a cité Gabriel Visier, mais je vais plutôt parler de sa genèse et donc ce travail collaboratif, coopératif, qui a été mené en 2022.

Et d'ailleurs, cette méthode et ce process ont été tout aussi importants que le produit final, qui est un rapport qui se nomme « Vivre en squat : une fatalité à Marseille ? »[1], puisqu'en fait ça a été une dynamique spontanée entre une dizaine de structures, associations, collectifs citoyens, habitants et habitantes de squat, qui se sont mobilisé·es pour réaliser la première estimation du nombre de personnes qui vivent en squat. Et ça avec une démarche tout à fait participative, communautaire, avec et pour des habitants et habitantes de squat. On a donc dans le cadre de ce travail identifié à l'époque, et on sait qu'il en manquait, à peu près 37 sites.

On en a visité 24, en contact et à la rencontre avec des habitant·es. L'estimation du nombre de personnes a été faite par les habitant·es de ces sites, et on arrivait déjà à près de 3 000 personnes vivant en squat. Il faut retenir qu'on avait laissé de côté tout à fait volontairement, et on pourra l'expliquer, les squats MNA, les squats politisés culturels, ainsi que les squats des bidonvilles habités par des populations Roms, assimilées Roms. Donc vous comprenez tout de suite que c'est une estimation très, très basse, et le projet IssIMars se veut justement de continuer à estimer au plus proche de la réalité le nombre de personnes vivant en squat. Donc dans ce rapport, quand on parle de squats, on parle de lieux de vie informels souvent subis, souvent très insalubres, majoritairement dans des grands ensembles, des copropriétés dégradées. On parle d'habitant·es sans droits ni titres, qui pourtant s'acquittent d'un loyer, ne sachant pas toujours à qui il revient, et surtout pas aux propriétaires.

Ce qu'on a constaté dans ce travail de premier diagnostic, c'est que 85 % des sites se trouvent dans les 3e, 13e, 14e et 15e arrondissements, et un tiers d'entre eux se situent dans des copropriétés dégradées ou des grands ensembles de logements sociaux. Quand on parle de personnes qui payent des loyers, on parle bien de 80 % des 3 000 personnes qui ont été identifiées et qui vont payer un loyer qui peut aller de 150 euros à 400 euros, pour un logement tout à fait insalubre. Alors, dans ce rapport, que je vous invite vraiment à aller lire, il donne à voir différentes situations de vie, puisque d'un squat à l'autre ça peut être tout à fait différent suivant la qualité du bâti, suivant le nombre d'habitant·es, suivant la capacité d'auto-organisation ou d'auto-gestion. Donc, vous allez avoir des vignettes plutôt qualitatives qui vont vous montrer des endroits sous emprise, sous emprise de réseau notamment, en même temps que ces vignettes vont montrer aussi des espaces tout à fait organisés, autogérés. Et là, je laisserai la parole à Alieu Jalloh qui pourra peut-être nous parler du CADA autogéré qui était devenu résidence temporaire de Saint-Bazile.

Et dans ce rapport, finalement, la conclusion qu'on en avait fait, c'était d'appeler les pouvoirs publics à se saisir de cette question-là et de venir aux côtés des acteur·rices associatif·ives, et d'inviter les protagonistes de la recherche...

Et dans ce rapport, finalement, la conclusion qu'on en avait fait, c'était d'appeler les pouvoirs publics à se saisir de cette question-là et de venir aux côtés des acteur·rices associatif·ives, et d'inviter les protagonistes de la recherche, c'est ce qui a été fait, à venir poursuivre ce diagnostic pour affiner l'estimation, et puis aller aussi sur un aspect très qualitatif et donc comprendre à quel point les besoins étaient pourvus ou non couverts. Et puis profiter de cette belle dynamique de coopération pour créer un espace inter acteur·rices qui puisse aller construire de la réponse, adaptée aux besoins, et donc alimenter la politique publique qui est tout à fait inexistante pour le moment sur ce sujet.

1 https://www.actioncontrelafaim.org/presse/vivre-en-squat-une-fatalite-a-marseille/

ALIEU JALLOH (Association des Usagers de la PADA)

Bonjour. Je suis anglophone, donc, des fois je ne parle pas avec les bons mots, désolé pour ça. Je suis membre fondateur et président de l'Association des Usagers de la PADA de Marseille. C'est une association qui a été créée par les demandeurs d'asile domiciliés à la SPADA de Marseille au mois de février 2020 pour lutter contre les dysfonctionnements de la SPADA, et aussi pour favoriser l'entraide entre ancien·nes et actuel·les demandeur·ses d'asile. Parce que nous en tant qu'ancien·nes demandeur·ses d'asile, nous sommes des expert·es d'expérience, on connaît toutes les difficultés ici, comment l'administration marche, et donc on peut partager notre expérience avec les nouveaux·elles arrivant·es, pour qu'ils ne vivent pas toutes les difficultés qu'on a eues ici. C'est pour cela qu'on a créé cette association, et aussi pour défendre les droits des demandeur·ses d'asile et des réfugié·es.

> Parce que nous en tant qu'ancien·nes demandeur·ses d'asile, nous sommes des expert·es d'expérience...

Depuis la création de l'association, on a regroupé plus de 1 000 adhérent·es de 30 nationalités différentes. On a mis en place des activités aussi pour favoriser l'entraide. La première, c'était la permanence juridique pour aider dans des démarches administratives des demandeur·ses d'asile. La deuxième, c'est le marché rouge, la distribution des colis alimentaires, des produits d'hygiène, des courses pour les bébés. Nous faisons ça tous les samedis, et on distribue 150 colis. Le troisième, c'est les cours de français aussi, qu'on a mis en place parce que la plupart des adhérent·es de notre association sont des anglophones qui ont eu des problèmes de communication à cause de la langue. On initie à l'informatique aussi, on a commencé ça avec Emmaüs Connect, mais aujourd'hui on continue avec des bénévoles français·es qui nous aident. Toutes les demandes administratives maintenant sont dématérialisées, donc ça, c'est un des gros problèmes. Il y a aussi une permanence sociale pour les réfugié·es et les demandeur·ses d'asile qui ont déjà eu le statut de réfugié ou une carte de séjour classique, pour aider dans les démarches administratives, pour l'accompagnement social et tout.

Aussi, à Marseille il y a plus de 5 000 demandeur·ses d'asile domicilié·es à la SPADA, dont 4 000 qui sont dans la rue ou dans des squats gérés par des marchands des sommeils et qui leur payent un loyer. Donc ils ne peuvent pas se sentir en sécurité, ils ne peuvent pas avoir la tête reposée pour faire leurs démarches administratives, parce qu'il y a beaucoup de problèmes qui se trouvent là-bas. Et dans l'association, il y a plus de 75 % des adhérent·es qui sont des victimes de ça, qui vivent dans des squats ou bien dans la rue. C'est pour cela qu'on a réfléchi à comment trouver des solutions d'hébergement, mais on ne savait pas comment faire ça, c'est juste qu'on a eu des informations qu'il y a des bâtiments vides à Marseille ici, sécurisés, même s'ils ne sont pas aux normes ou en bon état, mais on peut y vivre. Donc on a eu une opportunité, quelques adhérent·es de notre association ont squatté un bâtiment dans le 1er arrondissement, au 25 rue Saint-Bazile, au mois de juin 2021. Ils ont été menacés de sortie par la police et ils m'ont appelé en tant que président de l'association pour avoir de l'aide. Donc je suis intervenu, mais ça a été dur avec les policiers parce qu'ils m'ont demandé : « toi, tu es qui ? Pourquoi tu es venu ici ? C'est toi qui as squatté ici ? » J'ai dit : « non, mais c'est des adhérent·es de notre association, ils m'ont appelé pour avoir de l'aide. » Donc, après, la menace me dépassait tellement, et j'ai appelé Jean-Régis, le coordinateur du projet Just, que je connaissais car il intervient dans les squats et les bidonvilles pour sécuriser l'électricité, améliorer les conditions de vie, des accès à l'eau et tout ça. Je ne sais pas ce qu'il a fait, mais après les policiers nous ont laissés et ils sont partis. Ensuite il y a eu un problème aussi avec les voisins qui ont dit qu'ils ne

pouvaient pas nous laisser squatter ici parce qu'ils connaissaient toutes les problématiques créées par les squatters. Et donc j'ai été là-bas et j'ai pris un engagement en disant que nous allions créer une résidence pour accueillir les demandeur·ses d'asile, donc on va bien maîtriser, on va créer quelque chose, on va être tranquille, il n'y aura aucun problème. J'ai pris cet engagement avec les voisins là-bas, et ils ont dit : « ok, on vous suit, on vous laisse ici une semaine, et s'il y a des troubles, on va vous sortir. » Donc maintenant on a créé des règlements intérieurs et on a commencé à faire des travaux dans ce bâtiment, on a fait des peintures et puis tout ça.

Avec l'intervention des régisseur.ses sociaux de Just on a sécurisé l'électricité, on a mis l'accès à l'eau, il y avait des fenêtres qui étaient cassées, tout ça on l'a bien réparé, donc voilà, la vie a continué. Ce bâtiment était squatté au mois de juin 2021, et ça nous a pris à peu près 14 mois pour avoir la possibilité de signer un bail avec le propriétaire, c'était un bâtiment de l'EPF, Établissement public foncier. On a expliqué à Just ce qu'on est en train de faire ici pour créer des résidences temporaires, donc c'est eux qui ont coordonné, mais avant on a contacté le propriétaire et expliqué notre projet, et il a dit qu'il était disponible pour une discussion, mais qu'il ne pensait pas qu'il pouvait y avoir un engagement avec une association comme nous, des demandeur·ses d'asile qui ne peuvent pas garantir le risque, ni assurer la sortie. Donc c'est là que Just est intervenu en coopération avec Habitat Alternatif Social (HAS), la Fondation Abbé Pierre, avec le soutien aussi de la ville et l'ancien préfet à l'égalité des chances, on a réussi à signer un bail au mois de juillet 2022. C'était un bail pour neuf mois qui s'est terminé le 31 mars 2023. Ce bâtiment a hébergé plus de 80 personnes. Il y a des gens qui viennent dormir là-bas pour une nuit, une semaine. La capacité du bâtiment, c'était 40 personnes, 23 chambres. Donc, dans ce bâtiment, on a fait des cours de français, aussi d'informatique, une permanence juridique. On a réussi à aider 16 personnes en demande d'asile qui ont eu le statut de réfugié là-bas, une personne qui a été régularisée « étranger malade », et une personne régularisée par le travail. C'était un bon projet pour nous parce que ça permettait aux adhérent·es de notre association d'avoir un toit où ils ont pu rester tranquilles et faire des démarches administratives, être dans un logement digne, ce qui est mieux que la rue. Donc cette expérience était bien pour nous mais aussi pour le propriétaire, parce que ce type de projet évite la dégradation des bâtiments, parce qu'on a fait beaucoup de travaux là-bas. Et même pour l'État je pense que c'était aussi une bonne expérience, parce que la ville lutte contre le mal-logement et ici il y avait cette solution qui était moins chère en comparant l'hébergement qui est payé dans les hôtels.

Finalement on n'a pas eu la possibilité de continuer ce CADA autogéré, mais on a eu la possibilité de travailler en coopération avec HAS et Just pour créer des résidences temporaires. On a créé une résidence temporaire dans un bâtiment de l'AP-HM qui nous nous permet d'héberger 20 personnes d'Afrique. Et aujourd'hui on est en train de travailler à un autre projet dans un bâtiment de la ville au 4 rue Cavaignac qui va nous permettre d'héberger 35 personnes en tout. C'est un projet en coopération aussi avec le CCAS, HAS, AUP et Just. Donc voilà, à la suite du CADA autogéré on a inventé quelque chose qui est bien aujourd'hui, les résidences temporaires, et je pense qu'on va continuer de trouver, d'essayer de trouver des solutions pour les personnes qui sont sans-abri à Marseille.

JEAN-RÉGIS ROOIJACKERS (Just)

Bonjour. Je suis le coordinateur d'un projet qui s'appelle Les régisseurs·ses sociaux, qui a comme principe fondateur de faire de « l'aller-vers » en squat et bidonville pour réduire les risques liés à ces formes d'habitats par nécessité. Et depuis la crise sanitaire, on a découvert en fait que la coopération d'acteur·rices face à la précarité a vraiment un impact sur la vie des gens. Et c'est pour ça qu'on a créé le projet qui s'appelle le Village Club du Soleil pour mettre à l'abri 180 personnes qui n'avaient pas trouvé de place. On l'a fait avec Nouvelle Aube, Yes We Camp, et souvent je raconte l'histoire que les punks à chiens et les bobos parisiens se sont unis avec nous pour accueillir des gens dont personne ne voulait.

On s'est rendu compte qu'en fait c'était plus intéressant de faire des lieux de vie où il n'y a pas de catégorie, où justement on reprend la place de l'humain, en se disant on va célébrer, on va faire la fête, on ne sera pas toujours vu comme un problème, ou par une hyper spécialisation. Des lieux ouverts où justement les équipes mobiles et le travail social retrouvent aussi leur place et où ils peuvent s'occuper des gens correctement et dignement. On a continué et, Alieu Jalloh en parlait, on a fait Saint-Bazile, on a pu faire l'Auberge marseillaise. Aujourd'hui, on s'est engagé·es, grâce à la ville de Marseille quand même, on a réussi à faire ensemble une chose qui se résume par une forme de novlangue très compréhensible : il y avait « la sécurisation par l'occupation » avec les entreprises privées dont vous avez peut-être entendu parler, et nous, on leur a proposé de faire de « la valorisation du patrimoine vacant » avec des projets solidaires. Et aujourd'hui, à notre grand étonnement aussi, on en est dans une situation où, depuis le Village Club du Soleil, Just a créé 240 places d'hébergement transitoires, temporaires. Actuellement il y en a 140 qui sont actives, sans avoir de patrimoine, sans payer de loyer, sans être propriétaire. Donc ça nous marque, mais ça illustre aussi une réalité, c'est que là, on parle d'hébergement des réfugié·es, des exilé·es, mais en fait il faudrait surtout se rappeler qu'il n'y a pas d'accès au logement en ce moment en général, que la politique du logement d'abord est une ineptie, elle ne fonctionne pas et qu'il faut beaucoup d'argent pour avoir du logement. Donc c'est bien de se rappeler que peut-être ensemble, si on décide de coopérer pour partager la richesse, partager le pouvoir, de s'organiser autrement, on peut peut-être trouver des solutions plus dignes pour les personnes.

> Mais nous, on veut être une alternative aux hôtels d'urgence indignes où les gens sont parqués, ça coûte des milliards.

Et notre principe à nous, avec Saint-Bazile dont Alieu Jalloh parlait, c'est qu'en fait on veut être une alternative, pas un habitat digne parce que du coup, ça, c'est une obligation de l'État, ce qu'a rappelé la ville quand même, il faut produire du logement. Mais nous, on veut être une alternative aux hôtels d'urgence indignes où les gens sont parqués, ça coûte des milliards, il n'y a aucune évaluation, ils ne peuvent pas se faire à manger, ils ne peuvent pas se rassembler, ils ne peuvent pas lutter, ils ne peuvent pas exister. Donc du coup, je viens sur le propos de l'hébergement des exilé·es, si on peut le dire comme ça.

Nous, on a décidé d'essayer de récupérer ce qu'on va appeler le patrimoine altéré. C'est-à-dire en gros, vous l'avez compris, on ne nous donne pas un bâtiment tout beau, tout propre et on peut mettre des gens dedans. En fait, on trouve nous-mêmes parfois des choses que la ville ne connaît pas et qui sont à la ville ou à d'autres comme l'AP-HM, et on décide d'organiser ensemble une mise à l'abri en sachant qu'on ne maîtrise pas la suite et qu'on a une durée temporaire d'accueil. Pour vous témoigner quelque chose de concret, des travailleur.ses sociaux·ales m'ont dit parfois : « mais tu te rends compte à quel point ça peut être difficile ce que tu proposes,

tu as un an seulement, trois ans, neuf mois d'occupation, un bail précaire, ce n'est pas du tout rassurant, psychiquement, tu les mets en danger. » Et moi, je leur ai rappelé quand même qu'eux ils trouvaient que leur travail était satisfait quand ils mettaient à l'abri à l'hôtel deux semaines et qu'ils pensaient que c'était une bonne chose. Mettre à l'abri deux semaines des personnes, avec Alieu et l'AUP on en a souvent parlé, ou offrir six mois, neuf mois, trois ans d'aventure collective, psychiquement, honnêtement je vous le dis, ça a un impact et ça produit des choses. La preuve en est que, je ne sais pas si tu en as parlé, mais à l'Auberge Marseillaise, où Alieu fait la permanence juridique de l'AUP, on est rentré·es avec un bail de trois mois quand même au départ, maintenant c'est trois ans renouvelables. C'est institutionnalisé, si on peut le dire comme ça, mais il y a 100 % de réussite sur l'accompagnement juridique de l'AUP qui est prodigué aux femmes là-bas qui sont réfugiées. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que psychiquement, ces femmes s'installent dans un lieu, elles ont le temps de pouvoir créer une relation de confiance, elles sont dans un projet où elles sentent qu'il y a une participation et on ne les considère plus comme un problème à résoudre mais vraiment comme une opportunité ensemble de supporter le désordre du monde, parce qu'honnêtement on n'a pas l'impression de faire des choses parfaites.

Et je trouve que, pour revenir à la question de l'hébergement et de l'exil, on a vraiment plus un problème de pauvreté. Si on va au bout de la question, parmi les gens qu'on peut rencontrer, pour la majorité ils veulent juste pouvoir avoir de l'argent pour pouvoir se loger ou trouver des solutions par eux-mêmes. Et en face d'eux, ils ont un système qui leur propose une catégorisation où il faut avoir un projet personnalisé avec des objectifs à trois mois dans lesquels il faut pouvoir satisfaire à cette demande, avec une langue qu'ils ne comprennent pas et des institutions qu'ils maîtrisent mal. Donc nous, ce qu'on a pu découvrir par l'intervention en squat et bidonville depuis 2015[2] c'est de monter en compétences pour répondre à ça, de créer des lieux de vie où les gens retrouvent un pouvoir partagé, la capacité de se disputer, et donc du coup de décider par eux-mêmes ce qu'ils veulent faire. Et ce qu'on a pu découvrir avec l'expérience de Saint-Bazile à l'intérieur quand on fait la rencontre de l'AUP, on repère des talents et des compétences quand même d'organisation.

Donc tout le monde n'a pas les mêmes compétences, mais on voit une volonté de structuration politique - et c'est bien de parler du mot politique quand même, de revendiquer ses propres droits. Avec Habitat Alternatif Social, on a pu structurer avec une architecture, avec un collectif d'autosupport, si je peux le dire comme ça, qui organise la vie collective des personnes qui sont accueillies à l'intérieur. Il y a Just qui sécurise par l'occupation, ça veut dire des normes qui ne sont pas celles de l'habitat sur l'électricité et l'eau, mais juste des normes temporaires pour permettre de vivre correctement, mais qui sont mieux que la rue, mieux que les squats. Et on a une structure comme HAS, ou parfois Yes We Camp, qui prend la gestion du bail. C'est un risque, mais un risque il faut quand même le prendre, et c'est important de rappeler qu'il faut un peu de courage aussi pour prendre ce risque-là. Et de Saint-Bazile, on s'est rendu compte que finalement ça fait des aventures qui font que les gens vivent bien, qu'ils peuvent accéder à leurs droits. Aujourd'hui ils nous ont mis, avec la préfecture à la ville, dans un comité de pilotage où on était tous·tes présent·es, face à l'obligation de répondre à la situation des délogé·es, qui est tout à fait entendable.

Aujourd'hui, on peut dire qu'Adoma devrait avoir honte de la situation parce que nous passons toujours devant Saint-Bazile qui est toujours vide, inoccupé. Saint-Bazile a juste une publication, vous savez, les affiches d'autorisation de travaux. Et je pense qu'ils devraient vraiment s'excuser de ne pas avoir

2 Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles, dossier Collectif National des Droits de l'Homme Romeurope : https://www.romeurope.org/wp-content/uploads/2019/10/DOSSIER_Les-%C3%A9lus-locaux-face-%C3%A0-la-r%C3%A9sorption-des-squats-etbidonvilles_FINAL.pdf

continué une mise à l'abri des personnes. Parce que du coup, tout l'intérêt de l'occupation temporaire, le temps qu'ils préparent les travaux pour produire des logements adaptés, c'est de mettre à l'abri de manière digne les gens à l'intérieur. Et aujourd'hui, pour nous, c'est une victoire d'avoir fait Saint-Bazile, mais c'est aussi un échec de ne pas avoir pu aller plus loin avec Adoma. Et voilà, je tenais à le dire publiquement parce que si vous pouvez nous aider à les convaincre, moi, je suis assez preneur que vous en parliez.

La bonne nouvelle en revanche c'est que depuis ça, on a réussi à faire d'autres choses grâce à la ville aussi. On a pu sécuriser d'autres squats plus discrètement, qui sont des squats de déminorisés, où en fait sur le même schéma on a pu permettre de ne pas prendre en charge les gens, justement, qui sont les exilés on va dire, mais de voir qu'il y avait des groupes organisés, des groupes de jeunes qui savaient vivre de manière indépendante. Nous, on a juste proposé une boîte à outils où on a pris le bail, on a sécurisé l'électricité et l'eau, et on a laissé les collectifs et les jeunes organiser la vie quotidienne, comme on l'avait vécu à Saint-Bazile. Et aujourd'hui, de ces expériences, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, Alieu en a parlé, on arrive à capter du patrimoine, et on a sept résidences aujourd'hui qui ont été activées, ce qui représente à peu près 140 personnes qui sont mises à l'abri. Où dans ces personne mises à l'abri, il y a à peu près 70 % de personnes qui sont des personnes, comme on dit, « à droit administratif incomplet ».

MARGOT BONIS (Réseau Hospitalité)

Oui, bonjour, je travaille pour le Réseau Hospitalité à Marseille. Je suis chargée de mission sur les questions de droit et d'accès aux droits. Je suis désolée, je vais vous parler un peu de droit, ce n'est pas très *fun*, pour finir cette table ronde ! Donc le Réseau Hospitalité, nous on est constitué·es en association depuis 2017. Avant ça, c'était un réseau d'associations qui est aujourd'hui constitué en association pour des raisons aussi pratiques, pour pouvoir porter des projets en direct. Il y a deux autres groupes du réseau Hospitalité qui ont été créés depuis sur Gap et dans le Vaucluse, et il y a une charte qui porte les valeurs du Réseau Hospitalité et qui est signée par tous les groupes. Je ne vais pas vous la lire, mais en tout cas les grands principes qui sont dans la charte sont notamment les principes d'accueil inconditionnel, d'hospitalité et d'effectivité des droits.

Donc à Marseille il y a trois grands pôles, on va dire. Il y a un groupe d'hébergement solidaire, donc ça va se rapprocher de ce que présentait Julie Delaby. C'est un petit groupe d'une quarantaine d'hébergeur·ses solidaires qui sont plutôt engagé·es sur de l'hébergement à long terme et qui peuvent répondre à des demandes, des sollicitations ponctuelles sur des hébergements courts. On a un studio qui est géré en commodat (bail à usage), qui a été mis à disposition par un propriétaire solidaire et dans lequel on peut héberger du coup une petite famille ou une personne isolée. Là, c'est vraiment sur du moyen/long terme, ce qui permet à ces personnes de se poser et ensuite de rebondir sur d'autres solutions. Bien sûr, j'en profite pour dire qu'il y a besoin effectivement de plus d'hébergeur·ses solidaires, et besoin de propriétaires solidaires pour développer ces propositions d'associations de faire l'intermédiaire entre les personnes et les propriétaires. Mais je vais vous parler plutôt du pôle droit et accès aux droits, là où je travaille.

Donc le pôle droit et accès aux droits a été créé sous la forme qu'il a actuellement en 2019. Anciennement, il y avait une com-

mission juridique, et on avait coordonné pendant deux ans l'Observatoire Asile Marseille. Le pôle droit et accès aux droits, ses enjeux, ses objectifs, c'est d'impulser, enfin, en tout cas de travailler sur des actions juridiques concrètes, qui ont des visées collectives, et aussi de réfléchir et travailler à des stratégies juridiques qui permettent d'accompagner les personnes en vue de veiller à l'effectivité de leurs droits. Il y a trois principes qu'on essaie de mettre en œuvre : c'est répondre ponctuellement aux besoins d'une famille, d'un ménage, concernant l'hébergement, d'accompagner cette famille si elle le souhaite dans des procédures qui peuvent aboutir à du contentieux, pour veiller à l'effectivité de leurs droits fondamentaux. Et donc le travail qu'on mène permet aussi de se mettre en relation avec les acteurs et les actrices locaux·ales, on est plusieurs présent·es, de nourrir une veille sur les pratiques des administrations en termes d'hébergement, de faire de l'interpellation et du plaidoyer, et en ce qui me concerne, d'accompagner des actions juridiques. Donc au Réseau Hospitalité on est deux salarié·es, on est tout petit.

Depuis 2018, on anime une plateforme juridique qui réunit des partenaires associatif·ves juristes et des avocat·es et qui ont travaillé en partenariat très étroit. Et depuis 2021 on anime l'Observatoire Hébergement 13, qui essaye aussi de porter une veille sur les dispositifs d'hébergement et de réunir les organisations locales qui sont confrontées au quotidien à ces problèmes d'hébergement. En 2023, on a créé un poste de juriste qui vient renforcer l'accompagnement des ménages privés d'hébergement. Ces ménages sont orientés par des partenaires locaux, ou ils nous sollicitent en direct parce qu'ils connaissent des personnes qu'on a accompagnées. Je ne reviendrai pas sur le contexte puisque Gabriel Visier l'a bien détaillé en entrée, sur le fait que le 115 ne répond pas, les gens n'appellent plus le 115. En tout cas, nous on accompagne énormément de gens qui appellent le 115 mais qui ne décroche pas, ou à qui on ne propose pas de solution. Et je voulais vous présenter notamment un travail qui a été porté par le Réseau Hospitalité en partenariat avec Just, Action contre la faim, la Fondation Abbé Pierre, et le Réseau santé Marseille Sud l'année dernière.

Donc c'est un projet qui nous a réuni·es et duquel on a sorti un rapport en avril 2024 qui s'appelle « Pour le droit à l'hébergement »[3], et on vient un peu présenter le projet qu'on a porté. C'était un projet qui s'axait autour de la mise à l'abri temporaire de personnes privées d'hébergement, donc des mises à l'abri urgentes, pour le coup en hôtel, aussi insatisfaisant que ce soit comme le disait Jean-Régis, mais l'objectif était essentiellement de proposer à ces personnes pendant qu'elles étaient hébergées en hôtel de les accompagner dans des procédures en vue de faire respecter leur droit à l'hébergement. En 2023, on a accompagné 283 personnes sans-abri (composant 117 ménages différents) dont 132 enfants, et parmi eux 30 % ont moins de trois ans. Ce sont toutes des personnes et des enfants qui ont dormi à la rue plusieurs nuits. Nos organisations ont dépensé plus de 100 000 euros (pour près de 1 800 nuitées), ça peut paraître peu quand on parle de gros budgets, mais ce sont que des fonds privés, donc zéro argent public. Et ce qui est important, c'est de rappeler que toutes les personnes qu'on a hébergées, en fait on ne devrait pas le faire parce que l'État a une responsabilité directe, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Code de l'action sociale et des familles, c'est la loi.

Concernant l'hébergement des personnes dans le cadre de la veille sociale et du 115, l'OFII a une responsabilité directe en ce qui concerne l'hébergement des demandeurs d'asile, et le Conseil départemental a une responsabilité directe, on a parlé des MNA longuement ce matin, mais pas uniquement, pour les femmes et les enfants, les femmes enceintes isolées et / ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans. Donc notre travail au Réseau Hospitalité dans le cadre du pôle droit accès aux droits, c'est vraiment d'accompagner ces personnes et de rappeler leurs responsabilités aux administrations.

3 https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/marseille-defendre-le-droit-lhebergement

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, la responsabilité de l'Etat elle ne peut pas légalement souffrir d'exception, c'est un droit-créance, c'est-à-dire que c'est une obligation. Il n'y a pas à chipoter, il n'y a pas à dire "oui mais non", c'est une obligation.

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, la responsabilité de l'Etat elle ne peut pas légalement souffrir d'exception, c'est un droit-créance, c'est-à-dire que c'est une obligation. Il n'y a pas à chipoter, il n'y a pas à dire "oui mais non", c'est une obligation. L'inconditionnalité de l'hébergement c'est un principe qui est inscrit dans la loi. Le seul et unique critère pour accéder à l'hébergement d'urgence, c'est d'être en détresse. C'est le seul, il n'y en a pas d'autres. Le principe de continuité, qui est inscrit dans la loi, dit que toute personne qui rentre en hébergement d'urgence doit y être maintenue jusqu'à ce qu'on lui propose une solution d'hébergement adaptée. Je pense que c'est important de rappeler les bases juridiques pour aussi évaluer les écarts qu'il y a entre ce que dit la loi et ce que font les administrations.

Donc nous, dans le cadre de ce projet au niveau du Réseau Hospitalité, c'est vraiment accompagner juridiquement les personnes, permettre à celles qui le souhaitent aussi de mobiliser leurs droits, de se mobiliser pour leurs droits, puisque ce sont des droits existants mais qui sont non-appliqués. On accompagne les personnes dans ce cadre-là, souvent dans des procédures qu'on appelle le référé-liberté devant le tribunal administratif. Je vais vous épargner les détails juridiques, mais ce qui est important d'avoir en tête c'est que le tribunal administratif a la compétence pour décider s'il y a une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale qui a été faite par l'administration, puisque l'hébergement d'urgence est depuis 2012 une liberté fondamentale, c'est le Conseil d'État qui en a décidé ainsi en 2012.

J'aimerais aussi citer un rapporteur du Conseil d'État qui dans une procédure en 2022 rappelait au ministère que tous les demandeurs en situation de détresse ont le même droit à l'hébergement d'urgence, et l'État est tenu de tous les héberger sans pouvoir se réfugier derrière une insuffisance de moyens dont il est le responsable. Ce n'est pas un militant, c'est un fonctionnaire du Conseil d'État qui le dit, je le reprécise. Dans le cadre de ce projet en 2023, on a quand même accompagné beaucoup de personnes dans ces procédures. On a déposé 41 requêtes en référés liberté devant le tribunal administratif. À l'issue de ces procédures, un ménage sur deux a pu accéder à un hébergement, que ce soit dans le cadre du 115, du dispositif national d'accueil ou de forcer le Département des Bouches du Rhône à prendre en charge les femmes enceintes isolées et/ ou avec enfants de moins de trois ans. Bien évidemment, il faut nuancer ce propos puisque l'accompagnement au droit c'est fondamental, mais ce n'est pas non plus une baguette magique. On rencontre d'importantes difficultés à faire reconnaître les atteintes graves et manifestement illégales pour toutes et tous, c'est une véritable surenchère à la vulnérabilité. On a beaucoup parlé de vulnérabilité aujourd'hui, mais en fait il y a une instrumentalisation aussi de la notion de vulnérabilité qui est importante à avoir en tête. On a un regard très critique sur l'appréciation que font les juges des situations qu'on leur présente dans le cadre du référé-liberté.

Après, on travaille aussi énormément sur l'accompagnement des ménages et des personnes dans des procédures qu'on appelle les procédures « Droit au logement opposable » et plus particulière le DAHO, le pendant hébergement du DALO, droit à l'hébergement opposable. Sachant que l'hébergement est un droit opposable, ça veut dire que si je fais une demande d'hébergement et qu'elle n'est pas satisfaite, je peux saisir une commission spécifique et lui demander de me reconnaître prioritaire et urgent, au titre du DAHO. Il n'y a pas mille critères, il faut avoir fait une demande et qu'elle n'ait pas été satisfaite, point. Si on est en situation irrégulière, on doit aussi

Crédits : Béatrice Mesini, 2020.

être pris en compte puisque c'est inconditionnel, et qu'on peut être reconnu prioritaire et urgent au titre du DAHO. Mais c'est peu revendiqué, il y a un non-recours au DAHO au niveau national qui est très important. Et c'est vrai que nous au Réseau Hospitalité on essaye beaucoup de travailler là-dessus, parce qu'il nous importe d'accompagner les gens dans cette démarche, ça visibilise les besoins. Parce qu'en fait dans la philosophie de la loi sur le DALO et le DAHO, il y avait aussi cette idée que plus il y aurait de procédures engagées à ce niveau, plus ça alimenterait aussi la nécessité de produire des logements et des hébergements. Donc c'est le serpent qui se mord la queue, s'il n'y a pas de demande, il n'y a pas non plus d'évaluation.

Pour nous, l'accompagnement c'est important pour informer les personnes de leurs droits, parce que la plupart du temps en fait elles n'en ont pas conscience, elles n'en ont pas connaissance. Faire des rappels aussi aux administrations sur leurs responsabilités, leurs obligations qu'elles ont tendance à vouloir oublier un peu facilement. Et visibiliser l'existence des droits méconnus vis-à-vis des professionnels qui sont en charge de ces accompagnements, parce que sur le droit à l'hébergement je pense qu'il y a aussi une grande méconnaissance, et qu'il y a aussi un gros fatalisme sur « en fait on n'a pas de marge de manœuvre quand on n'a pas de titre de séjour. » Donc en fait on parle beaucoup d'accès aux droits, mais en tout cas au Réseau Hospitalité on est vite étiqueté comme celles et ceux qui font du contentieux, qui embêtent l'administration. Mais, encore une fois, l'accès aux droits ce n'est pas juste remplir un Cerfa pour une personne, appeler une administration, faire un mail. Si on n'arrive pas à obtenir un droit, on peut demander à un juge de venir trancher la question. C'est un droit qu'on a, que tout le monde a. Et quand l'administration remet en cause ces accompagnements-là, elle remet en cause l'État de droit, elle remet en question les principes démocratiques dans lesquels on vit, qui fait que chaque personne a le droit de venir saisir un tiers pour décider si oui ou non ce qu'a fait l'administration est légal ou pas. En l'occurrence il arrive que ce ne soit pas légal. Les personnes qu'on accompagne, qui sont précaires, très précaires, exilées, ont des droits qui sont bafoués au quotidien, on constate des entraves tous les jours. C'est une bataille juridique qui est difficile, on se prend des revers qui sont violents.

Récemment, le Conseil d'État, le 31 mai dernier, a pris une décision très inquiétante concernant justement le principe d'inconditionnalité de l'hébergement, alors que ce sont des principes qui sont inscrits dans la loi. Donc pour nous, accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits et défendre les droits fondamentaux, c'est vraiment la continuité de ce qui a été dit jusqu'à présent, c'est en complémentarité, je pense qu'on travaille vraiment en complémentarité. C'est un objectif qu'il ne faut pas abandonner, même si c'est vrai qu'on a du mal à tenir des fois, on a aussi ce message à dire : « c'est que si on défend les droits, mais que si les lois qui arrivent sont injustes, on a aussi le devoir de s'insurger. » Voilà, on n'est pas que des procéduriers, et on a aussi un devoir de désobéissance qui est important et qui nous appartient.

Et je voulais pour terminer en disant que le travail qu'on fait aussi depuis l'année dernière, c'est d'accompagner des personnes qui sont victimes de marchands de sommeil. On n'est pas spécialisé·es à la base sur le logement indigne, mais on est arrivé·es par la porte des personnes qui y vivent, et en fait ce sont les mêmes personnes qu'on accompagne qui ont appelé le 115, qui n'ont pas eu de place, qui se retrouvent du coup chez des marchands de sommeil. On a parlé des squats, des habitats intercalaires, les marchands de sommeil c'est encore une autre structuration. Ce sont des propriétaires peu scrupuleux qui décident de louer à des personnes qui n'ont aucune autre solution des logements insalubres et indignes. Je trouvais que c'était intéressant aussi de rappeler que dans l'accompagnement qu'on peut proposer aux personnes, que ce soit dans des procédures pénales notamment pour qu'elles soient reconnues victimes de ces marchands de sommeil, il y a aussi un concept de vulnérabilité qu'on a évoqué depuis ce matin. En droit administratif la vulnérabilité est très restreinte, elle est très restrictive, c'est la surenchère. Et en droit pénal quand on parle des marchands de sommeil et qu'une personne est poursuivie comme marchand de sommeil, on considère qu'elle a soumis des personnes vulnérables à des conditions de logement indignes. La jurisprudence elle est très claire en la matière, elle dit que les personnes vulnérables ce sont des personnes étrangères primo-arrivantes, des personnes sans titre de séjour, des personnes qui ne parlent pas français… Je trouve que le lien est intéressant à faire entre les deux, car ensuite quand ces personnes sont soumises à des marchands de sommeil on en vient à faire des procédures pénales contre ces marchands de sommeil, leur vulnérabilité est reconnue, et pourtant elles sont là parce qu'on ne les a pas hébergées.

BÉATRICE MÉSINI (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Merci, merci beaucoup. Pour compléter les interventions qu'il y a eu à la tribune, on va demander à Orfeu de Tous Migrants de dire quelques mots sur l'initiative, et peut-être aussi Marie de Refuges Solidaires veut intervenir.

© Guinée à Marseille

ORFEU (Tous Migrants, Briançon)

Bonjour. Donc on va vous parler de ce qui se passe à la frontière à Briançon. Généralement on est dans un imaginaire de répression, de course poursuite par rapport aux exilés qui traversent la frontière. Nous, à Tous Migrants, on fait beaucoup de maraudes en journée, de maraudes de nuit, pour faire des constats, construire des plaidoyers, aller voir en fait les pratiques de la PAF à la frontière, dénoncer les mauvaises pratiques. Et ce qu'on a réussi à faire depuis plusieurs années, c'est saisir la défenseuse des droits en construisant un plaidoyer, en disant que la Police aux frontières à Montgenèvre empêche l'entrée des exilé·es en France et les exilé·es de demander l'asile. Il y a des renvois systémiques, il y a des mineurs qui sont renvoyés aussi à la frontière. Et aujourd'hui on a un courrier de la défenseuse des droits et du Conseil d'État qui dit que les pratiques qui sont réalisées par la PAF de Montgenèvre sont tout à fait illégales.

Donc il y a eu un changement radical, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, les exilé·es qui passent à Montgenèvre ne passent plus en montagne, ils sont beaucoup moins en danger. Ils passent à la PAF et en fait, ils sont tous contrôlés, ils prennent leur identité et ils peuvent rentrer en France dans des conditions beaucoup moins dangereuses. Ça, je pense que c'est des années en fait de désobéissance civile, c'est le fait d'avoir montré ce qui se passe à Montgenèvre, ce qui se passe aux frontières, montrer l'illégalité des pratiques, faire de la désobéissance civile, faire des actions constamment. Et du côté de Briançon, ce n'est pas ce qui se passe dans d'autres frontières en France, mais ce sont des résultats "pour la liberté de circulation" qui maintenant arrivent à être en place. Donc il y a des victoires qui sont peut-être à de très petites échelles, mais qui sont intéressantes pour réfléchir à comment on pourrait changer d'échelle, comment on pourrait les multiplier un peu partout.

Ça, je pense que c'est des années en fait de désobéissance civile, c'est le fait d'avoir montré ce qui se passe à Montgenèvre, ce qui se passe aux frontières, montrer l'illégalité des pratiques, faire de la désobéissance civile, faire des actions constamment

MARIE (Refuges Solidaires, Briançon)

Et du coup, une fois que les personnes exilées ont réussi à traverser la frontière, parfois avec l'aide des maraudeur·ses, parfois sans, il y a un lieu d'accueil qui existe, qui s'appelle le Refuge solidaire, qui est en fait un lieu où les personnes exilées peuvent trouver du répit pour plusieurs jours et nuits. Et aussi on parle d'accueil inconditionnel, on n'accueille pas que les personnes exilées, toute personne qui frappe à notre porte est la bienvenue. On propose plusieurs choses, pas seulement le gîte et les repas, mais il y a aussi des partenariats avec l'hôpital public, la PASS et Médecins du monde qui tiennent une cellule médicale, et donc ça permet un premier accès aux soins après une traversée de la frontière qui est quand même souvent éprouvante, même depuis la décision du Conseil d'État de février. On a aussi la Cimade qui vient faire des permanences juridiques pour avoir une première présentation de ce que c'est être étranger en France, et du parcours administratif et juridique qui les attend, en fonction de leur situation. Donc ils les informent sur la démarche de l'asile, des titres de séjour, etc.

Et pour les mineurs aussi, on a en beaucoup chez nous. Et en fait le refuge est ouvert jour et nuit, et on est une équipe de travailleur·ses sociaux·ales présent·es sept jours sur sept, et en fait ça permet un espace d'écoute 24 heures sur 24 pour les gens qu'on accueille, qui peuvent du coup trouver un espace pour parler, pour être entendus, pour poser leurs questions, pour organiser et réfléchir à la suite de leur voyage. Donc voilà un peu ce qu'on fait au Refuge.

ANONYME (Refuges Solidaires, Briançon)

Je voudrais tout simplement ajouter que Refuges Solidaires est une association avec un conseil d'administration, qu'on a en effet plusieurs salarié·es, et qu'on a aussi 500 bénévoles par an qui viennent nous donner la main pour que cet accueil 24 heures sur 24 et sept jours sur sept soit possible. Nous sommes en probation avec Emmaüs, et peut-être que, voilà, c'est une question que certain·es vont se poser. Je veux profiter de cette assemblée pour dire qu'en France il y a des groupes Emmaüs nombreux et variés, et qu'on a un petit peu ce matin évoqué ce qui s'est passé dans le Nord de la France[4], mais que ceci ne concerne pas du tout la majorité des groupes et des communautés Emmaüs. Donc nous sommes nous dans notre deuxième année de probation avec Emmaüs, et peut-être nous serons bientôt partie prenante de ce mouvement, tout en restant bien entendu extrêmement vigilants sur ce qui peut parfois arriver dans des groupes qui ne respecteraient pas la dynamique et les principes d'accueil et de travail particulièrement. Donc s'il y a des questions là-dessus, on n'est pas encore à même tout à fait, en faisant partie de cette famille, de vous y répondre. En tout cas, voilà, on sait que 90 % des communautés Emmaüs, voire plus, sont des communautés qui permettent donc un hébergement, un accueil de populations en difficulté, et beaucoup, beaucoup de groupes Emmaüs aujourd'hui accueillent des exilé·es, je crois que plus de 80 % des personnes accueillies à Emmaüs aujourd'hui sont des personnes exilées.

.

PIERRE ALBOUY (Association des Usagers de la PADA)

Pierre Albouy, bénévole à l'Association des Usagers de la PADA de Marseille. Je rebondirai sur ce qui vient d'être dit. Nous aussi à l'Association des Usagers de la PADA de Marseille on réfléchit beaucoup au fait de pouvoir monter des OACAS. Donc l'OACAS c'est la structure réglementaire dans laquelle Emmaüs rentre. Si vous êtes Emmaüs, vous devenez de fait OACAS, mais n'importe quelle association peut demander cette accréditation. Il y en a peu dans la région, et il y en a une à Aubagne : Vogue La Galère. Ce sont des lieux qui font donc de l'insertion par le travail et par le logement, et qui ont l'avantage de pouvoir actuellement faire un accueil inconditionnel. On y réfléchit, on essaye de monter ce type de projet depuis longtemps. On espérait pouvoir le faire sur la suite de Saint-Bazile, il n'y a pas eu de suite à Saint-Bazile, mais c'est aussi une des opportunités pour créer de l'hébergement pour des personnes sans-papiers.

ISABELLE MARILIER (RESF/RUSF)

Je vais interroger deux ou trois personnes. Jean-Régis, tu as dit que vous avez trouvé les locaux qui appartiennent à la ville, que la ville elle-même ne connaissait pas. Or, nous avons été quelques-un·es à demander à la ville par l'intermédiaire de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) d'avoir l'inventaire immobilier de la ville, et nous avons reçu un avis favorable, mais nous ne l'avons jamais reçu de la ville. Or, dans un article de *Marsactu*, un adjoint de la mairie, je ne sais pas si c'est Patrick Amico ou un autre, a dit qu'ils avaient l'inventaire complet. Être citoyen dans une ville, c'est donner l'information à tout le monde. Enfin, en tout cas c'est ce que je conçois. Donc si vous pouvez vous faire l'intermédiaire auprès d'Audrey Garino, Amico et compagnie, ça serait bien qu'on puisse avoir cet inventaire. Parce que la ville de Marseille est adhérente d'ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants) et dans la charte d'ANVITA il y a un article justement qui parle de l'accueil et de la solidarité.

4 https://www.la-croix.com/france/emmaus-le-statut-des-compagnons-au-cour-d-un-proces-pour-travail-dissimule-20240614

Donc comment on peut faire un accueil si on a des bâtiments, et ça rejoint un peu ce qu'a fait l'Association des Usagers de la PADA, ce que fait Just, etc., si on n'a pas connaissance des biens de la ville de Marseille et qu'on puisse discuter ensemble ?

Après, en ce qui concerne les étudiant·es, ils ou elles sont obligé·es d'avoir un·e garant·e, autrement ils ou elles n'ont pas de visa. Ce qui se passe, c'est que souvent c'est de la famille, des proches, etc., et que quand l'étudiant·e arrive, au bout de huit jours, quinze jours, on les met dehors. Voilà ce qui se passe et donc nous aussi on fait appel à des hébergements solidaires. Pourquoi ? Parce que le CROUS ne prend pas les étudiant·es étranger·es en licence, il ne prend que les étudiant·es en master. Et ça c'est quand même une caractéristique du CROUS d'Aix-Marseille, parce que ce ne sont pas tous les CROUS qui font ça. Alors peut-être qu'il y a aussi des actions à mener à ce sujet. J'interpelle aussi les universitaires qui pourraient nous aider, voilà, parce que c'est comme ça que ça se passe.

Après, la ville de Marseille a fait, avec l'adjointe à l'enseignement supérieur, Madame Biancarelli, et Monsieur Berton, président d'Aix-Marseille Université, une résidence étudiante en réhabilitant la cité des Douanes. Le problème, c'est qu'il faut être en situation régulière et qu'il faut avoir certains moyens. Donc peut-être qu'on pourrait essayer de voir avec la ville de Marseille, ville accueillante, hospitalière, comment on pourrait avoir, c'est ce qu'on avait demandé, ce qu'on a discuté avec le CROUS, un bâtiment réservé qui pourrait être au moins un lieu de transition pour ces étudiant·es, pendant trois-quatre mois, pour essayer de leur trouver quelque chose de plus pérenne après. Voilà, donc ça je le lance aussi dans la discussion.

Et d'autre part quand on parle de l'accueil, je m'appuie sur le plan d'action de la ville de Lyon, qui a fait justement, sur l'hospitalité, il y a quelques mois, de grandes journées. Ils mettent en place, je m'adresse à la ville, ils mettent en place un guichet unique à Lyon, pour justement tout ce public-là qui arrive, pour qu'on puisse lui donner les premières informations, etc. Donc je vous lance la pierre : ça serait bien si on pouvait le faire.

GABRIEL VISIER (Ville de Marseille)

Merci beaucoup pour ces retours, et ces sujets qui sont inspirants. Pour vous dire qu'on rencontre la mission hospitalité de la ville de Lyon lundi prochain justement sur ces sujets-là, on est très intéressé·es par ce qu'ils mettent en place sur ce territoire et avec manifestement beaucoup de succès. Donc je ne peux pas préjuger de ce qu'on pourra faire à la suite de ça, mais effectivement on regarde aussi, on s'inspire aussi de ce qui se fait dans d'autres territoires quand il y a des projets intéressants comme celui-ci.

Sur la question des bâtiments vacants, quelle a été notre méthodologie pour la mobilisation d'un certain nombre de sites, et il y en a plusieurs qui ont été évoqués jusqu'à présent : l'Auberge marseillaise, la Madrague de Montredon, le prochain projet qu'on livrera sur la rue Cavaignac. On a demandé au gestionnaire du patrimoine de la ville de Marseille de faire une revue de sites qui pouvaient correspondre à des lieux d'hébergement. Je pense qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'ouvrir un hangar si on veut faire de l'hébergement, on essaie d'avoir des lieux dignes, des lieux qui correspondent à une vocation d'accueil et de logement de personnes. Et donc on a pu faire un premier état des lieux des sites, et ensuite on fonctionne en silo. C'est-à-dire qu'on va les visiter, on regarde quel est leur état, est-ce qu'ils peuvent correspondre à cet enjeu d'hébergement, et petit à petit, on chemine vers des ouvertures. Alors ça prend beaucoup de temps, parce que les sites ont été abandonnés, ils sont dans un très mauvais état, ils sont parfois dangereux, donc il ne s'agit pas de mettre des personnes en danger. Il faut trouver les fonds pour les réhabiliter, ce qu'on fait avec des partenaires associatifs.

Au dernier conseil municipal a été adopté

la mise à disposition de trois logements pour des associations pour faire de l'hébergement. Ça paraît peu, effectivement c'est dérisoire par rapport aux besoins, mais petit à petit, on passe en revue ce patrimoine pour pouvoir créer ces places. Prochainement on en livrera 35 sur Cavaignac (illustration ci-dessous), voilà, donc on avance. Je sais que ce n'est pas toujours assez rapide, mais on est effectivement bien en recherche dans le patrimoine municipal pour pouvoir développer ces places.

Et je voulais juste rebondir sur ce qu'a dit Pierre Albouy sur la question d'allier accès au logement et accès au travail, pour dire que dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugié·es primo-arrivant·es que la ville a signé avec l'État, et qu'on va renouveler là au prochain conseil municipal.

On prévoit un appel à projet sur une fiche sur l'accompagnement à l'insertion professionnelle et au logement, et il me semble que ce que tu viens d'évoquer pourrait peut-être s'inscrire dans cet appel à projet. En tout cas, je t'invite, Pierre, à aller le regarder pour qu'on puisse éventuellement discuter pour pouvoir travailler les deux sujets de façon connexe.

© Ville de Marseille

VINCENT GEISSER (chercheur, politiste, Iremam, CNRS)

A votre question, et je retourne la question aux intervenant·es, c'est-à-dire que quand on a interrogé Audrey Garino, elle exprime très clairement un volontarisme municipal de changer les choses par rapport à une situation qui était quand même catastrophique, de non-dialogue entre la ville de Marseille et les acteur·rices associatif·ves. Donc je pose la question aux acteur·rices qui sont présent·es sur cette table : est-ce que vous avez le sentiment quand même qu'il y a des changements qui se sont opérés, ce peut être très dur politiquement, extrêmement dur politiquement, et les municipalités vont être placées au-devant d'une forme de résistance démocratique, comme ça existe déjà en Italie avec des villes comme Palerme etc. Et pour ça les acteur·rices doivent s'appuyer sur le peu d'esprits résistants, ou même beaucoup d'esprits résistants qui existent dans certaines municipalités, pour affronter la situation politique catastrophique que nous allons avoir dans les prochaines semaines.

ANONYME (Rosmerta)

Je peux répondre, parce que là on parle beaucoup de Marseille, mais on peut parler aussi de la ville d'Avignon, toutes les villes ne sont pas les mêmes. Il faut savoir qu'à Avignon on a zéro communication, zéro réunion, zéro zéro, voilà ! Donc c'est vraiment l'esprit citoyen, le combat citoyen et le rôle des bénévoles qui font que des choses bougent, et vraiment on n'a aucune aucune aide. Juste, voilà, qu'on est sympas, quoi. Donc j'espère qu'à Marseille c'est un petit peu mieux, et on sait que sur d'autres communes c'est bien aussi.

MARGOT BONIS (Réseau Hospitalité)

Je réagis rapidement. Ça fait une quinzaine d'années que je travaille sur Marseille sur ces questions et en fait avant, la mairie, on ne leur parlait pas. Ils ne savaient même pas qu'on existait ! Enfin, je pense qu'il faut quand même être réaliste, on n'allait même pas solliciter la mairie pour parler de ça. Puisqu'en introduction on parlait aussi que l'hébergement ce n'est pas la prérogative de la commune, mais il y a plein de choses que les communes peuvent faire. Il y a besoin d'avoir de la volonté, et en fait aujourd'hui il y en a. Alors bien sûr, ça peut nous sembler long, ça peut nous sembler fatigant d'attendre, et oui, c'est vrai qu'on aurait aimé que les choses aillent plus rapidement. Mais je pense qu'il faut quand même qu'on se rappelle que ces questions, on n'en parlait même pas avec la mairie. Donc clairement, c'est la base pour montrer qu'il y a eu un changement, et que si ça devait changer de nouveau, je pense qu'on serait tous assez mal en fait.

JEAN-RÉGIS ROOIJACKERS (Just)

Et pour compléter dans ce sens-là, il y a Caroline de Rencontres Tsiganes qui est dans la salle, mais en 2012, avec la ville de Marseille, Gaudin ne reconnaissait pas l'existence des bidonvilles. Enfin, voilà, donc quand on dit qu'il n'y avait pas de dialogue, il y avait même une dénonciation assez incroyable de faite, non il n'y avait pas de bidonvilles en 2012 à Marseille, ça n'existait pas. Donc aujourd'hui il y a une relation avec la ville. Malheureusement, la ville elle a aussi une petite carence de compétences techniques sur l'identification de son patrimoine, je le dis gentiment comme ça. Pour être clair, moi j'ai vu des tableaux Excel, de classification de leur patrimoine, et oui, ok, ce n'est pas possible qu'ils sachent où ils ont des choses parce que c'est mal fait. Ils s'améliorent, il y a vraiment du travail en ce sens-là, mais moi je vous invite vraiment à vous-même identifier des choses et aller négocier avec la ville des lieux.

Pour ça et pour répondre aux étudiant·es, Just vient de se doter d'un outil, là on a demandé l'article 29 de la loi Élan, c'est la sécurisation des locaux vacants. On a obtenu le même agrément que VPS, Camelot, et on l'a fait dans le sens de pouvoir monter des résidences étudiantes avec des petits loyers. On est en train faire contre-modèle avec

d'autres gens en France. L'article 29, c'est la loi Kasbarian, on essaye d'utiliser les outils de l'État pour pouvoir répondre à quelque chose qui ne devient pas politique, mais qui devient une technique dans laquelle on peut être un intervenant pour mettre à l'abri des gens, étudiant·es ou autres, qui ont quelques ressources, sans-papiers ou autres, mais qui pourront trouver des mises à l'abri qui coûtent entre 70 euros et 200 euros maximum par mois. Et c'est encadré par l'État, allons-y, il faut le faire ensemble.

Et le deuxième point quand même aussi à retenir là-dessus il me semble, on parle beaucoup de la ville de Marseille qui est quand même présente à nos côtés et c'est un dialogue qui s'est construit avec les élu·es, avec le Printemps marseillais. Mais *quid* concernant les patrimoines du département, de la Métropole et de l'État (Euromed). Et je tiens à vous dire que souvent ce patrimoine, personne n'ose le convoquer, mais sérieusement, vous connaissez Euromed, on discute avec Euromed, ils ont du patrimoine, ils ont du patrimoine en intercalaire. On tape beaucoup sur la ville en disant c'est à eux d'agir, mais derrière il y a beaucoup de gens qui ont du patrimoine qui ne le mettent pas à disposition. Et quand je vous parlais d'Adoma, on parle de l'État quand même, et Adoma, moi je connais cinq sites en habitat intercalaire inutilisés, sans aucun projet intéressant, qui pourraient répondre à nos besoins.

Et je rajouterais à ça que c'est particulièrement important en ces temps politiques inquiétants et difficiles, et on constate une augmentation en parallèle des atteintes aux libertés associatives, ici à Marseille, mais partout en France. Donc il faut continuer à se battre et à lutter pour maintenir ces espaces de coopération, de concertation à plusieurs voix, et c'est la place qu'a souhaité prendre la ville, avec une politique volontariste, d'essayer même s'il n'y a pas de compétence, même s'il n'y a pas de crédits, de mettre autour de de la table *a minima* les acteur·rices institutionnel·les et les acteur·ices associatif·ves, pour essayer de construire la réponse ensemble. Et il ne faut pas oublier que la politique publique, elle n'est pas construite par les institutions, elle est construite par les acteur·rices de terrain et les institutions s'en inspirent et puis l'essaiment.

MIREILLE JACOTIN (MUCEM)

Je suis conservatrice au Mucem. Juste une remarque pour cette question d'accès à l'information relative au patrimoine bâti public des collectivités territoriales, on a des outils de droit, en particulier la loi sur les archives de 1978. Tout citoyen peut faire une demande concernant effectivement un document administratif, et on peut tout à fait recourir à la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs), pour obtenir ce document qui liste justement les éléments du patrimoine public. Donc à mon avis, rien ne s'opposerait à ce que la collectivité, quelle qu'elle soit d'ailleurs, communique l'information. Ça date de 1978.

JEAN-RÉGIS ROOIJACKERS (Just)

Si je donne une réponse rapide, ce n'est pas la question parfois de l'information, ou de savoir quel est le patrimoine de la ville. Gabriel Visier l'a évoqué, c'est l'état du patrimoine, le diagnostic, les moyens qu'on peut engager pour donner un lieu qui est sécurisé. Donc là on est sur des solutions techniques avec des urbanistes, des architectes et avec des métiers qu'on n'associe pas au moment où il faut construire des projets d'hospitalité. Et là on peut faire de la décision politique après. C'est-à-dire qu'en gros, si on peut sécuriser un lieu et négocier une occupation pendant trois ans, parce que du coup on a pu monter un projet avec des compétences, là on peut négocier avec la ville, l'État ou n'importe quelle collectivité. Mais demander en direct au service juridique d'une collectivité un bâtiment, un patrimoine, pour y mettre un projet solidaire, c'est pratiquement impossible d'un point de vue juridique. Ils ne comprennent pas le projet, ils ne comprennent pas les dangers. Il faut étayer nos propos avec une complémentarité, un petit peu de métiers.

MIREILLE JACOTIN (MUCEM)

Pardon, mais juste pour la question du recensement, les éléments existent, relèvent de l'archive publique et sont accessibles à chacun·e.

BÉATRICE MÉSINI (géographe, laboratoire TELEMMe, Aix-Marseille Université)

Et moi je me demandais, parce qu'il y a une autre catégorie de biens dont on n'a pas parlé, parce qu'on a beaucoup parlé des biens vacants et des biens en déshérence, mais alors *quid* des biens "sans maître", qui auparavant partaient sur la Direction nationale des interventions domaniales, maintenant ils peuvent être réincorporés dans le patrimoine communal. Alors *quid* de faire cette recension peut-être ?

GABRIEL VISIER (Ville de Marseille)

Alors effectivement, très régulièrement au conseil municipal est délibérée l'inscription dans le patrimoine municipal de biens vacants ou sans maître, qui sont de mémoire des biens pour lesquels il n'y a pas eu de paiement de la taxe foncière pendant plus de 30 ou 50 ans. Je suis désolé, je n'ai pas assez révisé cette question. Donc autant vous dire que ces biens, quand on les récupère, ce sont des ruines. Libre à chacun·e d'aller les squatter, mais je vous déconseille parce que c'est pas du tout dans un état permettant l'hébergement de qui que ce soit, malheureusement. C'est rarement, des cadeaux, voilà. Donc il y a effectivement des réflexions à avoir, mais je ne suis pas sûr que ça se situe du côté de la Direction des solidarités sur la stratégie et le devenir de ces biens. Je pense que ce sont des questions qui sont portées dans d'autres directions, avec d'autres élus.

ORFEU (Tous Migrants, Briançon) :

Moi j'ai une question pour la ville de Marseille. L'été passé, à Briançon on a vécu une crise de l'accueil où en fait, au Refuge on a dépassé notre seuil d'accueil de 80 personnes, on a accueilli plus de 300 personnes. Moi je voudrais savoir est-ce que demain, si une nouvelle crise se passe à Briançon, est-ce que la mairie peut se positionner en disant : « nous on peut mettre à disposition un stade ou un gymnase » ou quelque chose pour faire de l'hébergement dans l'urgence, répondre à l'urgence sur ça. Est-ce que vous avez déjà discuté, est-ce qu'il y a des positionnements par rapport à ça ?

GABRIEL VISIER (Ville de Marseille)

Il ne vous a pas échappé que je ne suis pas élu, je travaille dans une direction et donc je n'aurai pas de réponse sur le futur et le positionnement de la ville de Marseille sur cette éventualité. Je dirais juste qu'un gymnase, ce n'est pas un lieu qui a vocation à accueillir durablement des personnes. Les gymnases, ce sont des lieux qu'on ouvre régulièrement à la ville quand il y a une situation de crise, comme on en a connu très récemment sur l'incendie du bidonville de Casanova, ou sur la tragédie de Tivoli. Ça, ce sont des situations qui font appel à l'ouverture d'un gymnase pour accueillir les personnes une nuit avant de pouvoir les orienter vers des lieux propres à l'hébergement. Et je pense que malheureusement la situation que vous avez rencontrée l'été dernier à Briançon, ce sont des situations qui ne vont pas se résoudre en une nuit. D'ailleurs on l'a vu sur le territoire marseillais dans les semaines et les mois qui ont suivi avec l'ouverture de squats, des campements et des situations qui nous ont mobilisé·es, nous, au sein de la ville, pour essayer d'aller plus vite sur l'ouverture de vrais lieux d'hébergement dignes pour ces personnes.

MARIE-AUDE SALOMON (doctorante en géographie, TELEMMe, AMU)

Je vais poursuivre avec deux mots de conclusion de la table ronde, à partir d'un point de vue qui met en perspective ce que je vois à la fois à Marseille et aussi en Angleterre, puisque je mène des recherches ici et là-bas. Et c'est notamment sur la généralisation de l'urbanisme temporaire et de l'usage intercalaire des biens fonciers publics ou privés pour héberger, donc souvent sur la base de baux précaires d'occupation qui permettent de formaliser des squats. Et en Angleterre, ce que j'observe c'est que ça tend à devenir aussi un nouveau marché, donc avec des formes aussi de marchandisation des bâtiments en transition pour héberger temporairement. Je voulais dire aussi qu'au niveau du besoin en fait de politique publique pour développer l'hébergement et le logement, ça reste des solutions qui sont encore assez marginales, et dans des temporalités restreintes, comme ça a été évoqué par exemple pour Saint-Bazile qui n'a pas pu durer.

À travers les entretiens que j'ai pu mener avec différentes personnes autour de ces sujets, il m'a semblé qu'on avait parlé des tensions qui traversent ces pratiques, entre la nécessité de mettre à l'abri pour garantir un hébergement, donc assurer un hébergement décent, et aussi le fait que l'urbanisme temporaire se négocie parfois à la marge des normes d'urbanisme, et donc aussi avec une attention pour bien garantir que l'hébergement soit digne dans ces types de propositions.

Et quand il y a des développements de nouvelles structures d'hébergement, comme on a vu aussi à Marseille avec la récente municipalité, souvent c'est sectorisé par publics, comme vous le savez, donc au niveau d'hébergement pour des femmes, pour des personnes LGBTQIA+, pour des personnes mineures. Ça ramène au fait que ce soit dans les réponses institutionnelles ou citoyennes ou associatives, il peut y avoir aussi des mises en concurrence des publics, ce qui renvoie aux nécessités parfois de trier et donc de hiérarchiser, et ce qui nous permet de faire la transition vers la prochaine table ronde qui justement évoquera ces questions.

© Dominique Viger / Observatoire Asile Marseille

TABLE RONDE 4

CATÉGORISATION ET TRI DES PUBLICS VULNÉRABLES

En matière de catégorisation des publics dits vulnérables, la catégorisation des personnes migrantes est construite au prisme d'une évaluation plus ou moins subjective des travailleur·ses sociaux·ales de leur vulnérabilité. Cette pratique légitime un tri qui produit un glissement d'une catégorie à une autre (MNA déminorisé·es qui deviennent des étranger·es en situation en situation irrégulière, familles sans droit à la vie privée et familiale, malades polytraumatisés sans soins...) et/ou par un conditionnement de l'accueil régi par des critères arbitraires, par des formes d'infra-droit et par différentes normes et pratiques (genre, âge des enfants, mois de grossesse, états physiologique et psychologique des désabrité·es, risques sanitaires de populations « en rue », etc.).

L'exclusion, ainsi que les refus de prise en charge font glisser ces personnes vers les marges, la désaffiliation ou encore les conduisent vers les illégalismes (squat, travail irrégulier, etc.). De plus, l'individualisation des situations (le passage du droit d'une catégorie au droit d'une personnes en lien avec ses caractéristiques individuelles), la conditionnalité de l'accueil et les hiérarchisations dans la mise à l'abri durcissent et restreignent les possibilités de devenir un·e bénéficiaire, tandis que la qualité de l'accueil des bénéficiaires diminue. Cela a des effets délétères sur les praticien·nes et les professionnel·les et par extension sur les militant·es et bénévoles qui soutiennent, suivent et accompagnent ces personnes.

Note sur l'utilisation de l'écriture inclusive :
Les jeunes exilés déclarant être MNA sont très majoritairement des hommes. Nous avons donc choisi de ne pas utiliser l'écriture inclusive et épicène dans cette partie. Toutefois la dimension du genre est précisée lorsqu'elle est signifiante afin de mettre en avant les spécificités associées dans les pratiques d'accompagnement établies au prisme de la catégorisation et de la vulnérabilité.

MUSTAPHA EL MIRI (sociologue, LEST, AMU)

Si vous le voulez bien, on va débuter cette dernière table ronde, avant la mise en commun, consacrée à la question de la catégorisation et les tris des publics. On a invité un certain nombre de collègues représentants des structures, mais sur cette thématique on sait très bien que l'ensemble des membres de la salle aurait pu être sur l'estrade, sur la question des tris des publics et des catégorisations. C'est une table ronde que j'animerai avec mon collègue Jérémy Baudier, jeune chercheur, et moi-même enseignant chercheur à Aix-Marseille Université. Nous travaillons tous les deux sur les questions migratoires. Moi-même, je porte l'ANR Migration internationale des jeunes et des mineurs subsahariens depuis maintenant trois ans, et on travaille ensemble sur l'ère méditerranéenne sur ces questions migratoires. Alors avant d'entrer dans le débat, nous avons le plaisir d'accueillir deux collègues : Federico Colombo pour la structure ESPACE, qui viendra discuter avec nous et à qui on donnera la parole en dernier, et puis Gilles Aspinas qui est ici avec une double casquette à la fois en tant que représentant de la structure SOLIHA Provence, et en même temps en tant qu'élu de la majorité municipale à Marseille.

Sur la question des catégorisations, ce qu'on souhaite aborder avec vous, ce sont les différentes formes juridiques administratives qui ont été appliquées aux questions migratoires. Pour vous donner quelques éléments, depuis 1945 on comptabilise à peu près 118 lois sur la question migratoire, avec la dernière loi Immigration. C'est la question qui a produit le plus de législation à l'Assemblée nationale, ce qui n'est pas rien. Les questions migratoires, ce sont à peu près 57 lois et ordonnances, 21 décrets, 31 circulaires qui ont été établis sur cette question, et deux conventions internationales qui ont toutes participé à catégoriser et à durcir l'accueil, ou en tout cas la circulation d'une partie des mobiles du Sud vers le Nord. Je donne quelques exemples. Les cartes de résidence par exemple, sur leur délivrance, les règlements ont changé huit fois depuis 1984. C'est-à-dire que les gens qui vivent en France avec une carte de résidence ont vu les règlements changer dans le renouvellement de ces cartes plus de huit fois. Les personnes qu'on appelle « sans-papiers », qui sont des *illégalisées*, ont connu depuis les années 1970 plus de 15 changements des critères de régularisation. D'autres critères se sont extrêmement durcis : la rétention administrative par exemple, qui était en 1993 de 10 jours, a été multipliée par 9 aujourd'hui, elle est passée de 10 jours à 90 jours. L'accès à la nationalité, la naturalisation des conjoints de français, l'accès à une résidence durable ou permanente ont connu un prolongement des durées, une complexification des conditions avec l'extension du volet « d'intégration républicaine » à la maitrise linguistique, culturelle de l'histoire et des « valeurs » de la France.

Donc on a vécu une intensification importante des législations qui ont transformé les catégories appliquées aux migrations internationales en France. Et tout cela, c'est-à-dire ces 118 lois qui ont été appliquées ne concernent qu'une petite partie de la population française. Quelques chiffres, simplement : la migration internationale, c'est moins de 5 % à l'échelle mondiale, et la migration qui crée le plus d'hystérie en France, et hier, l'élection a consacré cette hystérie-là, c'est-à-dire que lorsqu'on parle de migration, on parle d'Africains, d'arabo-musulmans, en grande partie, dans l'imaginaire représentatif. La migration africaine ne représente que 14 % des migrations internationales, en dessous des migrations européennes qui représentent 24 %. Mais on donne un autre nom à celles-ci, c'est une autre catégorie pour les migrations européennes, on appelle cela, « les expatriés » en France, ou Français de l'étranger, mais on n'appelle pas cela immigrés. Donc vous voyez, l'intensité du débat qui a lieu en

France et Europe, les nombreuses catégories qui sont produites sur les migrations du Sud, ne sont pas liées à l'arrivée massive de migrants que nous recevons d'Afrique ou du Moyen-Orient en France, mais aux représentations qui sont faites de ces populations dans l'imaginaire collectif ici. Et le dernier chiffre que je voudrais donner, c'est simplement ce qui a fait débat jusqu'à aujourd'hui, la question qu'on a appelé la crise des réfugiés : la France n'a accueilli que 36 700 Syriens depuis 2016. Vous voyez, la France est le pays qui a eu le moins accueilli de réfugiés syriens. Pourtant, c'est un des pays qui a eu le plus de débats sur cette question.

Ce rappel est fait simplement pour camper un peu l'ordre des grandeurs. Pour que l'on comprenne que lorsqu'on débat sur les migrations, si on arrive de l'extérieur et qu'on s'installe dans cette salle et qu'on écoute toutes les urgences auxquelles les structures font face, on a l'impression qu'on a plus d'un million de migrants qui ont débarqué à Marseille, et ce n'est pas le cas. Ce qui développe l'urgence, c'est moins le nombre des migrants que l'incapacité à recevoir le peu de migrants qui arrivent jusqu'en France. Et je dirais au-delà du peu de migrants qui arrivent, le peu de populations qui sont en situation difficile. Plusieurs thèmes ont été abordés, question de l'hébergement, question de santé, et qui peuvent être élargies à pas mal d'autres personnes de la population en France. Voilà un peu l'enjeu pour nous de ce débat-là sur la question des catégorisations, c'est de voir comment les évolutions de ces lois ont participé à rendre le travail plus difficile pour les structures d'accompagnement, et en même temps ont rendu la vie difficile aux migrants. On a entendu tout à l'heure que la situation politique allait devenir intenable, j'ai presque envie de dire que pour ceux qu'on appelle migrants, elle est déjà intenable depuis plus d'une dizaine d'années, et ça ne fait que s'accroître. Ils vivent sous le régime d'état d'exception en termes de justice, puisqu'ils dépendent plus de l'exception des décisions administratives que judiciaire avec un pouvoir des décisions des préfets qui n'a cessé de croître dans ce domaine au détriment du juge, et cet état d'exception participe à rendre les choses de plus en plus difficiles.

Donc sans tarder, je vais passer la parole à Gilles Aspinas en le remerciant d'être ici et en le remerciant d'assumer la double casquette qu'il porte, qui nous permettra de voir un peu comment on passe du monde professionnel dans l'accompagnement et de l'accueil à la question de la recherche de solutions qui est extrêmement difficile au niveau d'une commune ou d'une municipalité.

GILLES ASPINAS (SOLIHA Provence, et élu Printemps Marseillais)

Merci. Comme vous le disiez, je suis désolé, mais je vais devoir partir après mon intervention sans attendre la fin du débat nous avons une réunion d'urgence au niveau du Printemps marseillais due à la situation politique. Benoît Payan a fait une intervention assez forte cet après-midi, pendant nos débats, il a fait des propositions donc nous devons nous réunir pour voir comment on réagit à la situation qu'il y a dans notre pays à l'heure actuelle, et comment la ville de Marseille peut réagir par rapport aux dangers qui frappent à notre porte. Federico devait parler avant moi, il a gentiment accepté que je parle avant et je l'en remercie.

Donc, effectivement, j'ai une double casquette. Je travaille pour SOLIHA Provence. Je suis directeur d'un service qui s'appelle SAAPE (Service d'aide et d'accompagnement des personnes étrangères). Parallèlement, je suis adjoint à la mairie du 1er-7e en charge des questions sociales. Je vais essayer dans mon intervention de bien séparer les deux choses, car lorsque je parle au nom d'une des instances, je ne peux pas entraîner l'autre

là-dedans. Sur la question de la catégorisation des migrants, je n'ai aucune prétention à une quelconque rigueur sociologique. Je n'en ai pas les compétences, je n'en ai pas les capacités. Je vois ces choses à travers le prisme de notre pratique dans les services où je travaille et ce que l'on constate par rapport à ces catégorisations. Quels en sont les effets sur les personnes ? Quels sont les problèmes que ces catégorisations créent ? C'est donc vraiment là-dessus que j'interviendrai. Il s'agit de ma vision des choses construite par mon expérience professionnelle et qui n'a aucune valeur scientifique. C'est ce que nous nous vivons au quotidien.

Avant de commencer, je voulais juste aborder une question à laquelle je n'avais pas pensé, mais, je crois que c'est Marie-Aude qui a posé la question en fin de débat précédent, concernant ce que la mairie avait fait en créant des structures spécifiques pour des publics spécifiques, et je pense que c'est une question très importante. Pour tout vous dire, c'est la première question que l'on s'est posée en 2020 à notre prise en charge de la mairie. Il manquait cruellement de places d'hébergement d'urgence à Marseille. C'est une évidence, et malheureusement ça continue. Mais l'immense majorité des places existantes étaient pour des hommes seuls. Qu'est-ce qu'il en était des autres publics ? Les femmes seules, les femmes avec enfants, les couples et ainsi de suite. A l'époque, je travaillais encore dans un service d'accueil des personnes à la rue, et ce que je constatais, c'était des jeunes femmes enceintes à la rue qui étaient avec leurs compagnons. Lorsqu'on leur proposait d'essayer de leur trouver une place d'accueil et qu'on leur disait qu'elles allaient devoir séparées de leur compagnon, elle disait : je reste à la rue. Ça posait un gros problème. Donc dans notre réflexion par rapport à ce qu'on pouvait faire, à l'action qu'on pouvait mener avec la mairie. Nous avons décidé de mettre l'accent sur la création de places pour ces publics-là. Sachant que ce que je constate dans ma pratique, c'est que quand une institution est ouverte à tout public, il y a beaucoup d'hommes qui viennent, et un public chasse l'autre. Les femmes ne se sentent pas en sécurité, elles évitent ces institutions-là, et du coup elles ont encore moins de place. Voilà, ça peut être un débat, il n'y a pas de souci, je vous explique comment on a pris cette décision d'orientation, et pourquoi. Je continue à penser que c'était le bon choix, mais ça peut ouvrir un débat là-dessus.

Je vais maintenant passer à ces questions de catégorisation et comment nous les voyons. Nous les abordons et nous les travaillons. On parle des migrants et effectivement, des migrants, il y a migrants et migrants. Il y a plusieurs types de migrants. Il y a des catégories tout à fait officielles et puis il y a des catégories qui ne sont pas officielles, mais qui existent et qui ont des répercussions. La première dont je parlerai, bien entendu, moi qui travaille beaucoup avec des mineurs non accompagnés, c'est la catégorie mineurs/majeurs. Il s'agit d'une catégorie tout à fait officielle, inscrite dans la loi. Qu'est-ce que nous voyons dans la pratique au niveau de cette séparation ? Je suis un vieil éducateur de la

> Si vous êtes reconnu mineur, vous allez avoir une prise en charge. Vous allez bénéficier de la protection de l'enfance en France qui est un plutôt bon système, qu'ils n'ont pas encore réussi à massacrer complètement. Vous allez pouvoir être hébergé, vous allez pouvoir être soigné. Vous allez pouvoir être nourri. Vous allez pouvoir continuer ou commencer des études. Vous allez avoir des adultes qui vont être responsables de vous et ainsi de suite. Et si vous êtes déclaré majeur, eh bien là, rien. Rien. C'est la rue. C'est la clandestinité.

protection de l'enfance, donc la séparation mineur/majeur pour moi est fondamentale. J'y tiens comme la prunelle de mes yeux et je la défends. Pour autant, quel est le problème lorsqu'il s'agit de migrants ? Si vous êtes reconnu mineur, vous allez avoir une prise en charge. Vous allez bénéficier de la protection de l'enfance en France qui est un plutôt bon système, qu'ils n'ont pas encore réussi à massacrer complètement. Vous allez pouvoir être hébergé, vous allez pouvoir être soigné. Vous allez pouvoir être nourri. Vous allez pouvoir continuer ou commencer des études. Vous allez avoir des adultes qui vont être responsables de vous et ainsi de suite. Et si vous êtes déclaré majeur, eh bien là, rien. Rien. C'est la rue. C'est la clandestinité. C'est la peur systématique de croiser des policiers et de se retrouver avec une OQTF. Il y a un écart monumental entre ces deux statuts.

Pour moi, le problème n'est pas le statut de mineur, le problème est que lorsqu'on est déclaré majeur, on se retrouve dans cette situation-là. Alors évidemment, ça exerce une énorme pression. Ça exerce une énorme pression pour les migrants qui peuvent se déclarer mineurs et essayer de gagner ce statut. Et bien entendu, après, ça met une énorme pression sur les services de protection de l'enfance. Parce que vous vous rendez compte, quand vous êtes professionnel de ça, si vous vous ratez. Si vous vous trompez, et si à cause d'une de vos erreurs la personne est déclarée majeure. Elle se retrouve dans cette situation-là. Donc là, il y a un énorme problème, il y a un énorme écart. C'est la façon dont on traite les migrants majeurs dans notre pays qui pose énormément de problèmes et qu'il faudrait vraiment réfléchir.

Je vous l'ai dit en préambule. Je suis un grand partisan de la séparation entre les deux, parce qu'en protection de l'enfance, séparer les mineurs et les majeurs, c'est fondamental. Ça veut dire qu'il y a une justice pour les mineurs et une justice pour les majeurs. Et que dans la justice pour les mineurs, quoi qu'il arrive, l'éducation doit primer sur la répression. Je tiens à ça. Je tiens énormément à ça. Mais sur la question des migrants, on se retrouve dans cette situation. Et puis, ça veut dire quoi être mineur quand on est migrant ? Il faut imaginer le parcours d'un jeune migrant. Nous, ce qu'on constate est, qu'en règle générale, les jeunes qui arrivent chez nous sont partis de chez eux depuis au moins un an. On ne parle pas d'un petit trajet qui va durer une semaine. Au moins un an. Vous partez par exemple d'Afrique subsaharienne, vous allez traverser le Sahel, avec tout ce qui s'y passe et tous les dangers qu'on y rencontre. Vous allez vous retrouver en Libye, avec tout ce que vous savez de ce qui se passe en Libye. Vous allez vous retrouver à traverser la Méditerranée sur un bateau pneumatique, avec tous les gens qui vont mourir autour de vous. Et puis, vous êtes récupéré par un bateau de sauvetage, genre SOS Méditerranée. Et là, tout de suite, parce que les collègues sur SOS Méditerranée savent cet enjeu, ils vont vous faire une réunion d'informations et ils vont vous dire : vous êtes mineur ou vous êtes majeur ? Qu'est-ce que ça veut dire ? D'abord, est-ce que vous savez quel est votre jour de naissance ? Comment vous pouvez appréhender l'importance que ça va avoir dans votre vie future dans n'importe quel pays européen ? Qu'est-ce que ça veut dire pour un migrant, cette question-là ? Et surtout pour un jeune migrant, pour quelqu'un qui est adolescent. Vous voyez ? Donc cette catégorisation-là ne tient compte de rien du tout. C'est une catégorisation officielle et qui pose des problèmes parce qu'on maltraite les majeurs.

Ensuite, il y a autre chose qui est fou. On a parlé beaucoup des *déminorisés*. Vous vous déclarez mineur et puis la justice française vous déclare majeur. Vous, vous aviez une carte consulaire de votre pays avec votre date de naissance qui vous déclare mineur. Mais la justice française déclare que vous êtes majeur, donc pour la protection de l'enfance, vous êtes majeur. Qu'est-ce qui se passe quand vous allez à la préfecture pour demander un titre de séjour puisqu'on a déclaré que vous étiez majeur ? La préfecture regarde la carte consulaire et dit : mais vous n'avez pas

le droit à un titre de séjour, vous êtes mineur. C'est comme ça que ça se passe. Vous êtes majeur pour la protection de l'enfance et vous êtes mineur pour la préfecture. Et vous vous retrouvez dans ce vide juridique que personne ne veut aborder, que personne ne veut trancher. Vous vous retrouvez sur un territoire à ne pas pouvoir être exclu puisque vous avez un papier qui dit que vous êtes mineur et de ce fait, pas régularisable ! Vous ne pouvez rien commencer.

Cette catégorisation officielle met les gens dans des situations complètement folles. Ensuite, il y a une autre catégorisation qui est importante. Vous êtes un homme ou vous êtes une femme. Le parcours des migrants, il est horrible pour les hommes. Le parcours des femmes, c'est le même mais en pire, tout simplement. En bien pire. Vous arrivez ici en Europe, en France. Sur le parcours, quand vous êtes une femme, dans l'immense majorité des cas, vous avez dû passer par la prostitution pour pouvoir vivre, pour pouvoir survivre. Vous arrivez ici et on ne va pas reconnaître votre situation de danger bien que vous soyez victime de traite. Il faut savoir, excusez-moi, je vais être un peu choquant, mais c'est la réalité, depuis six mois en France, on ne reconnaît plus pour les femmes le danger de l'excision. Jusqu'à présent, on vous accordait le statut de réfugiée parce que vous risquiez l'excision dans votre pays. Maintenant, pour une raison que je ne connais pas, on a décidé que ça n'était pas un danger. Donc vous vous retrouvez sans titre de séjour. Vous êtes sans titre de séjour, vous êtes une femme, vous n'avez pas de logement, vous dormez à la rue dans Marseille ou dans n'importe quelle autre ville. À la limite, vous avez un enfant, vous devez subvenir à ses besoins. Qu'est-ce qu'il vous reste ? Interrogez les gens de la Maison des femmes. C'est un retour à la prostitution. Et là aussi, voilà une autre catégorisation où on met les gens dans cette situation-là. Je ne veux pas plomber l'ambiance, excusez-moi. Mais voilà, la catégorisation amène à ça, parce que c'est une catégorisation inhumaine et qui n'est pas pensée.

Sans transition, je passe à toute autre chose. Nous constatons parmi tous les jeunes qu'on accueille et qu'on suit, là aussi, il y a deux catégories et celles-là ne sont pas du tout officielles et elles sont, je pense, très intéressantes parce qu'elles viennent beaucoup nous interroger. Il y a les jeunes qui viennent de pays anciennes colonies françaises et les jeunes qui viennent d'ailleurs. Nous nous rendons compte que la relation d'éducative est complètement différente. Complètement différente car évidemment, nous avons ce passé commun. Cette question-là est, quoi qu'il arrive, entre nous, entre le jeune et son éducateur, entre le jeune et l'institution française qui le reçoit. Parce qu'on a des siècles de ce passé commun, qui est un passé horrible au départ, mais qui fait qu'on a une histoire commune. Et du coup, les jeunes issus de pays qui sont des anciennes colonies françaises ne sont pas vraiment des étrangers. C'est-à-dire que la France veut dire autre chose pour eux et nous. On a aussi des questions à se poser de leur côté. Qu'est-ce qu'ils font ici ? Pourquoi nous sommes allés là-bas ? On a une histoire séculaire ensemble. Qui est une histoire qu'on peut attraper sur la question politique et historique. Qui est le crime contre l'humanité que représente la colonisation, mais qui est aussi le fait qu'on a quelque chose en commun. On a quelque chose dans la culture qui est en commun. Et ça, je l'ai constaté en allant visiter des amis en Sicile à Palerme dans un dispensaire, où il y avait un jeune qui arrivait d'un pays d'Afrique subsaharienne, qui était une ancienne colonie française. Lorsqu'il nous a vu, il est de suite venue nous voir. Il nous a dit son nom et il nous a dit : « je viens d'une colonie française. » Il n'a pas dit le nom du pays. Il n'a pas dit une ancienne colonie française. Il ne parlait plus au collègue italien parce qu'il y voulait aborder ce passé commun. Il s'agit d'une autre catégorisation qui est le résultat de notre histoire.

Le résultat de ce que la France a fait dans le monde et qui est incontournable, même si ce n'est pas officiel. Et c'est dur à porter pour les équipes parfois. Parce que vous, vous

êtes éducateur, on vous a confié ce jeune, vous le prenez en charge, vous voulez l'aider à préparer son avenir, mais lui vous voit autrement. Lui vous voit comme le descendant des colons. Et ça, ça peut être dur parce que vous, vous n'êtes pas ça. Vous ne vous vivez pas comme ça, mais vous le voyez dans son regard. Et ça peut être, des fois, très compliqué de dépasser cette question-là. Elle ressurgit de partout dans la relation éducative.

Ensuite, il y a un autre groupe dont je tiens absolument à en parler. J'ai plusieurs fois cité les enfants qui arrivent d'Afrique subsaharienne. On a une autre catégorie en France de jeunes migrants : il s'agit des Maghrébins. Et pour eux, il y a des phénomènes que je ne m'explique pas. Depuis quatre ans, pour tous les jeunes qui sont passés chez nous, à 18 ans ils ont obtenu des titres de séjour. Tous. Parce qu'il y a des critères qu'ils remplissent. Il faut qu'ils aient six mois de formation qualifiante par exemple. Tous, sauf les Maghrébins. Pour les Maghrébins, nous obtenons zéro résultat. On a eu aucun titre de séjour pour les gosses Maghrébins chez nous. Alors, je veux bien qu'il y ait des exceptions, mais 100 %, ça me pose question. C'est quoi cette catégorisation en préfecture ? Qu'est-ce qui se passe, là ? Il y a un problème. Il y a quelque chose que je ne m'explique pas ou que peut-être, que je n'ose pas m'expliquer parce qu'à part un racisme systémique, je ne vois pas la raison. Il y a autre chose : les MNA qui arrivent en France ont en général tous été victimes de trafic. Pour traverser les frontières, il faut le faire avec des passeurs. Donc obligatoirement, c'est du trafic. Ils ne sont pas tous victimes de traite. Quand ils arrivent ici, en général l'histoire de la traite est terminée. Ils vont rentrer dans les circuits de la protection d'enfance et ainsi de suite. Pour les gamins maghrébins, ce n'est pas la même chose. Ce qu'on constate, c'est que les gamins maghrébins arrivent ici pas par bateau pneumatique, mais par bateau de ligne. Et quand on leur demande comment ils ont payé ? Ils disent : « je n'ai rien payé ». Ça, c'est un signe de trafic et de traite. C'est la définition internationale. On ne vous fait pas voyager gratuitement. Donc du coup, vous arrivez ici, vous avez une dette. Et ces gamins se retrouvent pris dans les réseaux de *deal* dans Marseille. Et contrairement aux autres qui font tout pour être pris en charge par la protection de l'enfance, qui font tout pour être reconnus mineurs, eux restent sous la ligne de flottaison. Pour la plupart, ils ne demandent pas de prise en charge. Et quand ils se font attraper par la police et que le procureur décide d'une prise en charge en protection de l'enfance, ils vont très rapidement fuguer pour retourner dans le réseau parce qu'ils ont une dette, parce qu'ils sont pris là-dedans. Ça s'appelle de la traite d'êtres humains. Ce n'est pas de la traite prostitutionnelle, mais c'est de la traite d'êtres humains.

Et là, on a un énorme problème de catégorisation. Lorsque ces gamins sont attrapés par la police, lorsqu'ils passent devant le juge pour enfant, alors qu'ils sont victimes de traite, on les classe dans la catégorie des délinquants. Certes, il y a l'ordonnance 45 qui fait qu'ils ne vont pas en prison, mais ils sont identifiés comme des délinquants alors qu'ils sont des victimes de traite. Et nous n'arrivons pas à le faire valoir, on n'arrive pas à les faire rentrer dans la catégorie des victimes de la traite. Je sais pas si c'est vrai partout comme ça, mais dans mon service, c'est une spécificité des gamins maghrébins. Pourquoi est-ce qu'on ne veut pas reconnaître la question de la traite pour ces jeunes-là ? Je n'en sais rien. Je me pose la question. Et d'après moi, c'est un vaste chantier à ouvrir, et un vaste débat dans notre société à avoir.

Quels sont les problèmes finalement que la migration amène par exemple ? On en a parlé tout au long de la journée, vous avez beaucoup de gens à Marseille qui dorment à la rue. Vous avez une ville qui essaye de faire des choses pour ça. Et parallèlement, on refuse des titres de séjour. On refuse des titres de séjour. Par la même, on crée de l'exclusion et on envoie des gens à la rue. Dans ma carrière, ce que j'ai vu la plupart du temps, dans l'immense majorité des cas, c'est que quand

vous donnez un titre de séjour à quelqu'un, vous n'en entendez plus parler. Une fois que vous avez donné un titre de séjour à quelqu'un, cinq ou six ans après, ils ont fait leur vie, ils travaillent. Souvent, ils ont fondé une famille. Ils participent à la création de richesses dans notre pays. Ils n'ont plus coûté un euro à un quelconque service social. Et au lieu de ça, on leur refuse le titre de séjour avec tous les problèmes que ça crée derrière.

Par exemple pour notre ville, beaucoup des gens qui dorment à la rue. Évidemment ces situations sont inhumaines pour les migrants, mais je ne parle même pas de ça. Je parle vraiment de quelque chose de pragmatique pour l'ensemble des citoyens de notre pays. On crée des problèmes là où il ne devrait pas en avoir. En refusant, pour des questions idéologiques, de donner un titre de séjour aux gens, on les met dans une catégorie de clandestins et on crée tous les problèmes que cela entraine. Et après, ça donne les résultats électoraux que vous avez vus hier. Il faut savoir qu'il y a un an, la question de la migration était en 12e position dans les préoccupations des Français. En gros, les français n'en avaient à peu près rien à faire. Aujourd'hui elle est en 3e position. Il y a eu un matraquage là-dessus. Et effectivement on crée des clandestins. On crée des problèmes et ça permet de saturer le débat politique avec ça. Pendant ce temps, on ne s'occupe pas de nos retraites. On ne s'occupe pas de nos comptes publics. On ne s'occupe pas du droit du travail. On parle des migrants.

Autre chose, et je m'arrêterai là, la France ne respecte plus son État de droit. À la frontière franco-italienne, on refuse l'entrée des mineurs, en contradiction de tous les textes internationaux que la France a signés. On refuse aux gens qui demandent l'asile en bloquant le passage pour la France. Donc la France ne respecte pas son État de droit. C'est vraiment pas bien pour les migrants, mais c'est même pas de ça dont je veux parler. Qu'est-ce que ça fait à une société quand on catégorise les gens comme ça, quand on dit : pour vous, on respecte l'État de droit, mais pas pour d'autres catégories de personnes. Quelle porte on ouvre là ? Qu'est-ce qui se passe dans une société quand les gens savent qu'à tout moment, l'arbitraire peut tomber ? Si on le fait aujourd'hui pour les migrants, on peut le faire demain pour d'autres catégories de la population. L'État de droit n'est pas un supplément d'âme dans une société. Ce n'est pas juste quelque chose qui est bien. C'est ce qui permet que tout le monde sache que, quoi qu'il arrive, on respectera leurs droits. À partir du moment où on ouvre cette porte pour les migrants de ne pas respecter l'État de droit, on ne sait pas ce qui va se passer derrière.

À la frontière franco-italienne, on refuse l'entrée des mineurs, en contradiction de tous les textes internationaux que la France a signés. On refuse aux gens qui demandent l'asile en bloquant le passage pour la France.

Je reviens sur la protection de l'enfance et j'en termine là, article 375 du Code civil. Cet article prévoit la protection des mineurs en danger et il ne fait pas la différence entre les Français et les étrangers. On a gagné ça, ça vient du Conseil national de la Résistance, qui fait que la France ne fait pas la différence entre les Français et les étrangers pour les mineurs en danger. Il suffit de rajouter trois mots dans la loi pour que cette différence existe et qu'on ne prenne plus en charge les mineurs étrangers. Qu'est-ce que ça va donner demain le gouvernement du Front national ? Ça se fait en cinq minutes. Voilà, je vais m'arrêter là.

JÉRÉMY BAUDIER (doctorant, anthropologie, CeRCLEs, EHESS)

Je vais proposer une transition rapide en essayant de ne pas prendre trop de temps pour laisser la place aux échanges. Du coup, effectivement, dans l'intervention de Gilles Aspinas on voit que les exilé·es sont soumis·es à différents régimes d'accompagnement et de contrôle qui se situent finalement entre protection et éloignement. Il y a un ensemble de dispositions légales qui vont instaurer des catégories d'actions publiques. Là on a parlé des mineur·es non accompagné·es, on a parlé auparavant dans la journée des demandeur·ses d'asile, et une partie des exilé·es qui n'entrent pas dans ces dispositifs, dans ces catégories d'actions publiques, vont se retrouver exclu·es. Et pour y accéder, ça va être la reconnaissance d'un certain nombre de critères qui sont notamment adossés et construits en lien avec la notion de vulnérabilité qui permet la reconnaissance d'un statut légal. Du coup on voit différentes procédures qui existent. Là, on a parlé de l'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement, il y a également la demande d'asile, et l'exilé·e va se retrouver dans une situation où il va devoir prouver sa situation, prouver qu'il ou elle mérite la protection, avec ce qu'on va appeler une inversion de la charge de la preuve. Les agent·es de la fonction publique sont chargé·es de mettre en œuvre ce tri, ce filtre à l'entrée, et on voit des travailleur·ses sociaux·ales notamment qui ont une posture professionnelle qui évolue et qui passe d'une posture de protection vers celle d'agent·e de contrôle.

Les exilé·es qui ont réussi à devenir des ayants droit, donc des personnes à qui un statut juridique a été reconnu, ils vont être accompagnés, ils vont être soutenus en vue de leur intégration. Mais les autres, comme on l'a expliqué, ceux qui n'entrent pas dans les différentes catégories, ils vont être exclu·es, ils sont sans-papiers, ils sont relégués, invisibilisés. Et en ça, les politiques d'accueil ou de non-accueil produisent de l'exclusion et des vulnérabilités potentielles. La vulnérabilité, elle n'est pas uniquement mobilisée pour définir ces catégories de protection et aussi pour établir les filtres à l'entrée des dispositifs, mais elle peut aussi servir à prioriser les accueils. Soit, en fait, dans un contexte de raréfaction et de saturation des dispositifs d'accueil institutionnels, le choix d'accueillir ou non, finalement, va être déterminé au prisme de la vulnérabilité.

FEDERICO COLOMBO (ESPACE)

Déjà, pour me présenter, je vous parle avec une casquette de juriste. Je travaille pour une association qui existe depuis 25 ans, qui est un centre de ressources en région PACA, et qui se donne pour objectif la promotion de l'accès aux droits via des formations professionnelles pour les professionnel·les de l'accompagnement des personnes étrangères et via la mise en réseau. Pour nous ce sont vraiment deux axes fondamentaux, et d'ailleurs, c'est grâce à ce deuxième axe de la mise en réseau, les coordinations associatives qui ont été évoqués dans les interventions précédentes, que des batailles ont pu être menées et parfois gagnées dans le passé.

Il y en a une en cours très importante qui dépasse l'échelle régionale qui concerne le pays entier, celle de la dématérialisation du service public qui entraîne des difficultés supplémentaires. Donc, je vous parle depuis ma casquette de juriste, tout comme Gilles, je n'ai aucune légitimité sociologique. Je tiens à une permanence juridique depuis quelques années, donc j'observe l'évolution ou l'involution plutôt des lois, du cadre légal, et l'évolution des pratiques administratives. C'est d'ailleurs par-là que je voudrais commencer, parce qu'on a parlé de catégories, moi j'axerais mon intervention plutôt sur la question des vulnérabilités, en commençant peut-être par une situation qui est assez paradoxale, qui est entraînée par la loi ou par les pratiques, et c'est une forme de vulnérabilisation des parcours administratifs due, d'une part, à des conditions d'accès au séjour qui se durcissent de plus en plus. Mustapha El Miri a parlé de 118 lois... Voilà, mais ça fait une loi tous les

deux ans, donc il y a une complexité énorme ne serait-ce que pour appréhender, pour saisir ce qui change dans la loi. Globalement, on constate un durcissement progressif des conditions d'accès au séjour, les conditions sont de plus en plus dures. Il y a au moins trois volets qui me paraissent intéressants. Il y a un volet qui est très en lien avec celui de la catégorisation, c'est la hantise de la fraude, la fraude à l'identité, la fraude dans la reconnaissance des paternités, donc la paternité de complaisance, les mariages blancs.

Donc face à ces phénomènes qui sont mis au centre de la table par nos agendas politiques et qui font que, de fait, la parole des personnes et les documents que ces personnes fournissent et sont en capacité de fournir, sont de plus en plus mises en question. On constate l'exigence d'apporter des preuves de plus en plus importantes, de plus en plus dures à réunir. Gilles a parlé de la catégorie de mineur·es/majeur·es. Il faudrait déjà partir du principe que l'état civil n'est pas connu de la même façon dans tous les pays du monde, donc ne serait-ce qu'une approche moins ethnocentrée permettrait de revenir à une approche un peu plus logique et humaine, peut-être axée sur une notion de vulnérabilité plus que sur une notion de minorité et de majorité, de logique du tout ou rien, mais j'y reviendrai. Donc, il y a le premier passage, c'est comment on vulnérabilise les parcours des personnes, c'est en durcissant les conditions d'accès au séjour.

Je fais un exemple qui me paraît assez parlant, la famille de Français·es a fait l'objet, donc les conjoints de Français·es, les parents d'enfants français, ces dernières années, de plusieurs tentatives de restriction dans l'accès au séjour. Certaines ne sont pas passées, la loi Darmanin a été censurée en bonne partie, mais typiquement on demande aux parents d'enfants français d'apporter la preuve non seulement de leur contribution à l'entretien, à l'éducation de l'enfant, mais aussi de la contribution du parent français. Donc on remet en cause par là le fait que la reconnaissance fasse foi, la reconnaissance de paternité en soi fasse foi. C'est une manière de réduire tout court la parole des personnes et les documents qu'ils·elles sont en capacité de fournir à des indices parmi d'autres, donc remise en cause de la parole et des documents qui sont fournis.

> La loi Darmanin a innové énormément, dans un sens évidemment très très lourd et défavorable, avec une appréciation de la menace à l'ordre public qui devient extrêmement libre et qui concerne non seulement, ou en tout cas pas nécessairement la commission de faits ou bien la condamnation pour des faits commis, mais le soupçon d'avoir commis des faits...

Le deuxième élément qui vulnérabilise et qui précarise est celui globalement de l'appréciation du préfet, de la marge d'appréciation du préfet. La loi Darmanin a innové énormément, dans un sens évidemment très très lourd et défavorable, avec une appréciation de la menace à l'ordre public qui devient extrêmement libre et qui concerne non seulement, ou en tout cas pas nécessairement la commission de faits ou bien la condamnation pour des faits commis, mais le soupçon d'avoir commis des faits, donc le fait de faire l'objet d'une enquête pénale. Ainsi, de la même façon, l'introduction d'un contrat d'engagement au respect des valeurs et des principes de la République, la loi Darmanin introduit cet élément-là qui attribue au préfet une marge d'appréciation encore plus large. De cette façon, le statut administratif va être précarisé davantage. Là on en est à l'échelle de la loi, mais c'est sans compter la question de tout ce qui relève des pratiques administratives.

L'accès au guichet posait déjà énormément de problèmes avec des abus des agents et agentes de guichet qui demandaient souvent des pièces abusives. Aujourd'hui, avec ce que j'évoquais à l'instant, la dématérialisation du service public, la porte d'accès au service public est encore plus compliquée. On a un écran devant nous et *quid* si la pièce demandée est abusive ? Comment surmonter ces problèmes qui en soi constituent des vecteurs de précarisation des parcours ? L'appréciation du préfet devient très importante, et est par définition très importante en matière d'admission exceptionnelle au séjour, tout ce qui relève de sa libre appréciation. Mais ce que l'on constate depuis des années, c'est une précarisation aussi des parcours qui relèvent plutôt du plein droit. Ce sont des situations comme celle que j'évoquais, donc une catégorie, la famille de français qui traditionnellement a été assez protégée et qui se heurte à une appréciation préfectorale qui est de plus en plus large.

Et puis un élément intéressant aussi à analyser et qui constitue un grand paradoxe, c'est que la politique d'intégration à la française telle qu'elle a été conçue au fil des lois, au fil des années, est dépourvue aujourd'hui de tout son sens. Il suffit de se concentrer sur un élément : la langue. L'apprentissage de la langue française est en soi un vecteur d'intégration majeur, ça, nul n'en doute. Dans la logique du contrat d'accueil et d'intégration qui avait été introduit en 2016, la langue constituait justement une main tendue. L'apprentissage de la langue était une main tendue pour s'intégrer, pour trouver du travail. Aujourd'hui, non seulement la loi Darmanin rehausse le niveau de langue requis pour accéder à certains types de séjour, mais exige une maîtrise de la connaissance de la langue. Alors qu'auparavant, dans la logique de l'ancien contrat d'intégration, il suffisait de suivre, d'être assidus au cours de formation civique ou formation linguistique. Aujourd'hui en gros il y a des paliers à atteindre, et ceci est d'autant plus grave que la loi Darmanin impose une limite au nombre de cartes de la même nature que la personne peut posséder. Donc l'évolution de la carte d'un an vers la carte pluriannuelle vers la carte de résident est quelque part imposée. Soit tu apprends la langue, soit tu atteins le palier requis et tu bascules sur une nouvelle carte de plus longue durée puisque c'est le parcours d'intégration telle qu'on l'a conçu, soit on peut te refuser le renouvellement de la carte puisque tu n'as pas respecté cet engagement à progresser.

Cette vulnérabilisation va de pair avec une individualisation des dossiers qui est grandissante, et ça se fait au détriment de la portée générale de la loi. Donc avant, on avait à peu près le cadre légal, la loi était beaucoup moins complexe, il y avait beaucoup moins de textes, on avait la possibilité d'appréhender la portée de la loi, d'en comprendre les objectifs, et on avait à peu près la certitude, si on remplissait certains critères, si on cochait des cases, d'avoir à terme le titre de séjour. Aujourd'hui, et y compris pour des catégories qui sont traditionnellement très protégées, ceci n'est plus vrai. Le préfet réussit à se frayer un chemin et à trouver une marge d'appréciation là où la loi en réalité restreint la portée de sa marge d'appréciation. Ceci entraîne évidemment une masse contentieuse qui est considérable et des résolutions des situations qui se font de plus en plus au cas par cas. Donc on ne peut pas prévoir, y compris quand on est dans le plein droit, on ne peut rien prévoir. Évidemment que ça va de pair avec les tentatives de restreindre l'accès au titre de séjour qui traditionnellement, je le disais, sont très protégés. La loi Darmanin a tout essayé, les étranger·es malades, les conjoint·es de Français, les bénéficiaires du regroupement familial, ça n'est pas passé pour l'instant mais on verra pour la suite.

En parallèle de cette vulnérabilisation des étranger·es qui se fait donc par les procédés que j'ai pu évoquer, il y a la notion de vulnérabilité qui est intéressante et qui entre en jeu dans les chances, dans les possibilités d'accéder au séjour, à tel point que les vulnérabilités dans un cadre qui se restreint de

plus en plus, donc les voies d'accès au séjour légal sont de plus en plus étroites, la vulnérabilité devient l'une des rares portes d'entrée. Quand je parle de vulnérabilité, j'entends par là la notion de l'asile, donc la notion de la protection internationale, mais aussi celle de la protection des mineur·es isolé·es. C'est la catégorie que Gilles évoquait à l'instant, être mineur·e ou être majeur·e a des conséquences qui sont très importantes en termes de prise en charge déjà au titre de la protection de l'enfance, mais aussi de possibilité d'accès au séjour plus tard. Mais je parle aussi des victimes de traite des êtres humains, des victimes de violence, des victimes de proxénétisme.

Donc toutes ces vulnérabilités-là deviennent des portes d'entrée au séjour et nous obligent, les accompagnants, peu importe le niveau auquel on se situe, celui de juristes qui fournissent une expertise ou d'accompagnant social qui monte le dossier, mais nous obligent à rentrer dans cette logique de la mise en récit d'une vulnérabilité qui doit correspondre aux attentes quelque part du système juridique français.

Donc toutes ces vulnérabilités-là deviennent des portes d'entrée au séjour et nous obligent, les accompagnants, peu importe le niveau auquel on se situe, celui de juristes qui fournissent une expertise ou d'accompagnant social qui monte le dossier, mais nous obligent à rentrer dans cette logique de la mise en récit d'une vulnérabilité qui doit correspondre aux attentes quelque part du système juridique français. C'est extrêmement vrai et clairement vrai au niveau de l'asile où la notion de crainte de subir des traitements inhumains ou dégradants, ou crainte de subir de la torture sont assez précisément définies par la loi, sachant que de toute façon l'appréciation de ces vulnérabilités est faite dans le cadre d'une évaluation qui est évidemment subjective. Et c'est de plus en plus vrai pour les mineur·es isolé·es, pour les personnes qui se déclarent mineures et qui à ce titre cherchent à bénéficier d'une forme de protection comme ils la méritent.

Donc cette manière de se mettre en récit de la bonne manière a été qualifiée par une sociologue que j'admire beaucoup, c'est Noémie Paté, de biographie subie, qui me parait une notion assez parlante. Donc de quelle manière on doit se présenter, de quelle manière on doit se battre pour maintenir une certaine crédibilité vis-à-vis des attentes des évaluateur·rices qui, certes, appliquent une grille d'évaluation de la minorité de l'isolement, mais qui garde leurs propres projections, leurs propres représentations. On exige à la fois une parole pleine, entière, un récit crédible qui tient la route, et à la fois une adhésion à cette représentation du ou de la migrant·e vulnérable. Alors la notion de vulnérabilité est problématique en soi, est problématique parce que, comme je viens de le dire, ça devient dans un système qui veut choisir l'immigration et ça c'est une formule qui a été reprise des millions de fois, de l'immigration subie à l'immigration choisie, ce basculement à l'époque de Sarkozy.

Donc cette vulnérabilité est en soi problématique, mais comment on se positionne vis-à-vis de cette notion-là aujourd'hui pour être à la fois respectueux du parcours de la personne, de son individualité, et à la fois essayer d'élaborer une stratégie lui permettant d'avoir des chances d'accéder au séjour. Moi je suis d'accord avec ce que Gilles Aspinas disait lorsqu'il a évoqué la catégorie de mineur·es/majeur·es à laquelle il dit tenir beaucoup, et je peux en convenir, mais le problème c'est

que dans un contexte non occidental la notion de minorité qui ne peut pas être déterminée de manière scientifique, parce qu'on n'a pas affaire un arbre dont on coupe une branche et on compte les cernes - on se questionne face à un état civil qui peut être défaillant, qui peut être rigoureux, qui peut être tout à fait différent de ce que l'on conçoit ici, comment déterminer cette minorité. Sachant que dans la logique étatique de la protection de l'enfance française, tu es mineur·e t'as droit à tout, tu as droit à la protection, et encore dans un contexte de prise en charge qui se dégrade. Tu n'es pas mineur·e, tu relèves d'une autre catégorie, celle du ou de la majeur·e sans-papiers qui n'est potentiellement pas régularisable avant des années et des années et encore, et ça sera laissé au bon vouloir du préfet.

Tout ça, cette notion de vulnérabilité qui rentre en jeu et qui devient la porte d'entrée de l'accès au séjour - j'ai un peu développé concernant les mineur·es, mais ça peut être étendu évidemment aux autres catégories vulnérables que le CESEDA, le Code des étrangers, sous l'impulsion des textes internationaux ou pas, élabore et prévoit - contribue à la création du mythe du migrant vulnérable, et par ricochet au mythe du bon migrant au parcours parfait. Le mineur qui est pris en charge, et ça c'est aussi une autre façon de vulnérabiliser, de fragiliser son parcours, il est obligé de respecter la loi et le contexte dans lequel il s'insère bien plus que ce que l'on demanderait à quelqu'un d'ici. Donc le mythe du bon étranger au parcours parfait s'installe d'autant plus que, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, la loi attribue au préfet une toute puissance qui fait qu'à tout moment le titre de séjour si difficilement obtenu peut être perdu, faisant basculer la personne du statut de migrant en séjour régulier au statut de migrant en séjour irrégulier. Alors il est vrai que même quand on n'a pas de papiers, on n'est pas sans droits, comme le GISTI on a des droits qu'il faut faire valoir, qu'il faut activer, mais la vie est loin d'être simple dans ce cas.

MUSTAPHA EL MIRI (sociologue, LEST, AMU)

Alors peut-être un premier complément avec Refuges solidaires puisque vous êtes issus d'une initiative citoyenne, que vous avez créé la structure, et que vous avez été confronté·es vous-même à la question de la catégorisation du tri. Vous avez évoqué tout à l'heure la jauge qui est imposée, et en même temps le fait qu'il est difficile de refuser du monde quand les gens se pointent à la porte, et qu'il est difficile de catégoriser. Voilà, si vous pouvez nous raconter en quelques mots votre expérience et la manière dont vous avez géré cette question du tri et de la catégorisation au Refuges solidaires à Briançon.

MARIE MARCHELLO (Refuges Solidaires, Briançon)

En effet l'été dernier nous avons été extrêmement dépassé·es par la situation, et nous en avons tiré la conclusion que si cette situation d'arrivée en plein été était aussi forte cette année, il fallait vraiment qu'on fasse quelque chose parce qu'on sentait bien la population accueillie qui était en danger, elle ne savait plus où s'installer, et on n'avait évidemment aucune aide ni de l'Etat, ni de notre commune. Donc pour anticiper un peu ce problème, mais qui ne s'est pas produit encore cette année, peut-être arrivera-t-il un peu plus tard, mais en tout cas on n'est pas dans la situation du tout qu'on a connue l'année dernière, on a beaucoup moins d'arrivées cette année.

L'année dernière ça avait commencé dès le mois de mai, et là on a vraiment un nombre d'arrivées très très raisonnable, puisqu'on a une jauge qui nous permet d'accueillir 80 personnes et on est entre 15 et 45 personnes maximum actuellement, et ce depuis plusieurs mois, je dirais. Mais pour anticiper cette situation qui risque de se reproduire on ne sait jamais quand - ce sera cette année, ce sera dans plusieurs années, on ne sait pas - là on a essayé de prévoir des espaces différents justement pour accueillir dans le bâtiment les personnes les plus vulnérables, et accueillir à

l'extérieur les hommes seuls en bonne santé, on va dire, et également en limitant le nombre de nuits.

Actuellement les personnes qui passent par le refuge peuvent dormir trois nuits, on les accueille bien sûr et on essaie de voir avec elles comment leur parcours va se poursuivre. Mais dans ce cas de figure où il y aurait énormément de monde, on passerait à une nuit pour les personnes qui vont bien, mais surtout les hommes, qui seraient accueillis à l'extérieur, mais malgré tout avec les commodités de l'eau, de l'hygiène, des repas, etc. Voilà. Alors comment ce « tri » s'est travaillé ? Je passe la parole à Rozenn, notre salariée qui a travaillé là-dessus.

Face à la jauge et au manque de moyens humains, matériels et financiers pour faire face à la crise de l'accueil qu'on se retrouve à gérer entre citoyens et associations, sans aide des administrations, on a dû créer des groupes de travail pour réfléchir à mettre en place une catégorisation, et donc on a voulu réfléchir à quelles catégories on devait créer pour ensuite adapter notre accueil à ça.

ROZENN HANY (Refuges Solidaires, Briançon)

Face à la jauge et au manque de moyens humains, matériels et financiers pour faire face à la crise de l'accueil qu'on se retrouve à gérer entre citoyens et associations, sans aide des administrations, on a dû créer des groupes de travail pour réfléchir à mettre en place une catégorisation, et donc on a voulu réfléchir à quelles catégories on devait créer pour ensuite adapter notre accueil à ça. Donc on s'est mis en lien nos partenaires quotidiens, la permanence d'accès aux soins de l'hôpital, Médecins du monde et La Cimade, du coup on a eu le prisme du médical, le prisme des situations de minorité, par exemple les personnes appartenant à la communauté LGBT, les femmes seules etc., et le prisme des situations juridiques aussi particulières qui méritent potentiellement un accompagnement particulier.

C'est donc à partir de ça qu'on a créé un système de catégorisation qu'on activera seulement si on est face à une crise de l'accueil à nouveau, c'est-à-dire au moment où la jauge de 81 personnes sera dépassée, auquel cas les personnes non considérées comme les plus vulnérables seront accueillies dans un campement et les autres à l'intérieur du bâtiment avec un accompagnement classique comme ce qu'on a l'habitude de faire tout au long de l'année. Sachant qu'on a aussi conscience que la catégorisation c'est quelque chose qui nous vient du système étatique, et donc on est aussi critiques vis-à-vis de ça. Par exemple pour la question des mineurs isolés, on a décidé de ne pas faire le jeu de l'État en essayant de déterminer si oui ou non la vérité était là ou pas, en prenant en compte la question de différence selon les pays et le rapport différent à l'âge et à l'histoire, et on croit les gens qui nous disent qu'ils sont mineurs et ceux qui se déclarent comme tel à l'arrivée sont traités comme s'ils étaient mineurs, on se base sur ce qu'ils disent.

CYRIL FARNARIER (ASSAb)

Je suis coordinateur du projet ASSAb, réseau d'accès aux soins et aux droits pour les personnes sans-abri. Je voudrais amener une petite contribution à la fois sur cette question de catégorisation et la notion de vulnérabilité, puis faire le lien avec la question de l'hébergement. Dans le cadre du projet ASSAb, on réalise un recensement du nombre de personnes à la rue sur Marseille. On fait un recensement des flux, donc combien de personnes se sont retrouvées en situation de sans-abrisme sur une année dans cette ville. Le dernier recensement qu'on a publié pour l'année 2022, on a recensé 16 641 personnes qui sont passées par la rue à Marseille. Certaines n'ont passé qu'une nuit, d'autres y sont depuis dix ans. Face à ça, on a grosso modo sur Marseille à peu près 3 000 places d'hébergement d'urgence si on compte à la fois les hébergements collectifs en structure collective et les mises à l'abri en hôtel. Dans cette question de la catégorisation, ni l'idée de catégorie ni l'idée de tri en fait ne me semblent problématique. Ça le devient si on le met en regard des moyens disponibles, c'est quand il y a une pénurie des moyens pour répondre à la demande que ça devient problématique. C'est-à-dire que faire des établissements pour les hommes, pour les femmes, etc., ça nous oblige à faire des catégories et puis on fait des tris. C'est au moment où il faut se mettre à arbitrer sur qui je mets à l'abri ou à qui je donne le visa que là ça devient un peu plus problématique.

Et donc pour rester sur cette question de la mise à l'abri des personnes en rue, que ce soit des migrants ou pas des migrants, là on se retrouve sur une concurrence des vulnérabilités puisqu'on n'a pas assez de place. Ça a été dit ce matin, le 115 répond à un appel sur deux et puis il y a une personne sur neuf qui accède à une place de mise à l'abri. Du coup, qui on va prioriser sur ces mises à l'abri ? Là où on a gagné le plus de place sur les quatre dernières années, c'est sur les mises à l'abri en hôtel. C'est pas très confortable comme situation d'hébergement, c'est de la mise à l'abri, c'est pas de l'hébergement. Et sur les hôtels sont priorisés les femmes avec enfants, c'est pour ça que dans notre recensement, on voit exploser le nombre de femmes et le nombre d'enfants par rapport au recensement précédent. Mais en même temps, au niveau étatique il a été décidé qu'on ne pouvait pas continuer à faire de l'hôtel, de l'hôtel, de l'hôtel, et augmenter toujours plus le nombre de places, donc le seuil maximal est atteint, et même il faudrait diminuer le nombre de places disponibles dans le panier. Personne n'est sorti de l'hôtel comme ça, mais plus personne ne rentre. Et quelques situations d'extrême vulnérabilité peuvent être mises à l'abri, donc là-dessus sont priorisés les femmes avec de très jeunes enfants ou les femmes enceintes, mais de plus de sept mois.

> Pour les mises à l'abri, il y a quatre ans c'était des femmes avec des enfants de moins de cinq ans qui étaient priorisées. Aujourd'hui, on est sur les femmes avec des enfants de moins de deux ans. Et ces personnes-là se retrouvent en concurrence avec la personne âgée très vulnérable.

Pour les mises à l'abri, il y a quatre ans c'était des femmes avec des enfants de moins de cinq ans qui étaient priorisées. Aujourd'hui, on est sur les femmes avec des enfants de moins de deux ans. Et ces personnes-là se retrouvent en concurrence avec la personne âgée très vulnérable. Alors la personne âgée très vulnérable qu'on ne connaît pas, oui, on va essayer de la sortir de la rue. Celle qui est âgée très malade, mais qui est déjà à la rue depuis trois ans, c'est pas très grave, elle va y rester. Et donc là on a vraiment une concurrence des vulnérabilités qui se met en place,

et pour pousser le truc encore un peu plus loin, ça fait quelques années quand même qu'on a une grande politique de « l'aller vers », donc on déploie plein d'équipes mobiles, on déploie plein de choses pour aller à la rencontre des publics, ce qui est plutôt une bonne chose. Sauf que ces équipes mobiles, elles vont relever des situations qui sont plus ou moins catastrophiques et qu'elles aimeraient bien pouvoir sortir de la rue. Sauf qu'en fait, comme il n'y a plus de place, les équipes constatent et puis ne peuvent plus rien faire.

Donc on a fait tout un plaidoyer, on a travaillé avec les équipes mobiles, avec les services de l'État pour essayer de trouver des places dédiées aux équipes mobiles qui vont non pas mettre à l'abri toutes les personnes qu'elles rencontrent, mais que les situations les plus vulnérables. Et là-dessus, on s'est dit qu'il faudrait un lieu pour les personnes avec des troubles psy et des troubles d'addicto parce qu'il leur faut un dispositif un petit peu particulier, un peu adapté, et puis un lieu pour les hommes seuls isolés, et puis un lieu pour les familles ou avec les femmes avec enfants. Sauf que là-dedans, il a fallu prioriser parce que les budgets sont limités et donc aujourd'hui, pour les équipes mobiles sur Marseille, il y a un lieu qui est dédié que pour des femmes ou des femmes avec enfants, qui a 50 places. Les autres publics ils sont restés dehors alors qu'ils restent majoritaires. Certes, on est beaucoup plus vulnérables à la rue quand on est une femme, mais tous les autres, en fait, ils restent dehors et ils continuent de s'abîmer.

Pour prendre la question des mineurs non accompagnés, surtout ceux qui ont été déminorisés et qui, du coup, ne bénéficient plus de rien, ils vont rester dehors parce qu'ils ne bénéficient plus de rien jusqu'à ce qu'ils deviennent suffisamment abîmés pour être suffisamment vulnérables, et où là, éventuellement, pour une question sanitaire, ils vont pouvoir bénéficier d'une mise à l'abri. Et donc ce n'est pas tant la catégorie ou le tri qui est compliqué que, à mon sens, la gestion de la pénurie.

INTERVENANT DANS LA SALLE

Pour parler justement de cette utilisation des critères de vulnérabilité qui exclut celles et ceux qui ne rentreraient pas dans ces critères de vulnérabilité, je voulais prendre l'exemple que Cyril a abordé, la question aujourd'hui de est-ce que les femmes avec enfants de moins de cinq ans ou les femmes avec enfants de moins de deux ans rentreraient ou pas aux 115. C'est quelque chose qu'on a déjà vécu sur Marseille puisqu'il y a quelques années en arrière concernant les demandeurs d'asile il y avait eu une décision prise par la préfecture des Bouches-du-Rhône de ne plus mettre à l'abri les familles en demande d'asile, sauf si elles avaient des enfants dans un premier temps de moins de dix ans, ça c'était en 2016, ou si les femmes étaient enceintes de six mois. On avait fait des procédures contentieuses, des référés-libertés, on avait gagné devant le tribunal administratif pour des situations individuelles qui ne rentraient pas dans ces critères, donc il y a eu des injonctions à héberger. Puis en 2018 ils sont revenus à la charge en nous disant que de toute façon ça coûtait trop cher, donc c'était vraiment la matrice de la décision, ça coûtait trop cher de mettre tout le monde à l'abri, donc il fallait faire des tris, donc il fallait mettre en place des catégories et donc limiter l'accès à l'hébergement des demandeurs d'asile aux familles avec enfants de moins de trois ans, femmes enceintes de plus de huit mois avec certificat médical.

Cette fois-ci on a attaqué la décision de la préfecture et on a gagné quatre ans après en cours d'appel, puisque quand même le juge est venu rappeler à la préfecture qu'il n'était pas le législateur, donc qu'il ne pouvait pas poser des critères qui étaient illégaux. Puisqu'en fait on se basait sur les critères qui relèvent de la directive européenne « accueil » et qui viennent poser une appréciation très large de ce qu'est une personne vulnérable, et quand on lit les critères transposés en droit national, ils sont quand même très larges. Et pour des raisons d'adaptation de la carence et parce qu'en fait on ne place pas les moyens en fonction des besoins, mais en fait on classe, on restreint les besoins en fonction des moyens

© Dominique Viger / Observatoire Asile Marseille

qu'on veut y mettre, eh bien on fait du tri. Et c'est pas d'aujourd'hui, puisque ce que je vous dis date d'il y a bientôt dix ans. Donc je pense que c'est devenu quelque chose de complètement installé, ça concerne tous les publics, les majeurs, les mineurs.

> [...] et on se retrouve nous dans des situations extrêmes parce qu'on manque de place à faire des choix tragiques, et ça c'est insupportable.

EDITH CAPMAS (Rosmerta)

Je vais parler de l'expérience de Rosmerta qui est un ancien squat qui a pu acheter un bâtiment, donc on est absolument pas subventionné·es, on n'est pas du tout dans les dispositifs institutionnels, et on se retrouve nous dans des situations extrêmes parce qu'on manque de place à faire des choix tragiques, et ça c'est insupportable. En plus, on va dire que le fait qu'on soit aujourd'hui propriétaires fait que le département et l'aide sociale à l'enfance considère que les jeunes qui sont reconnus mineurs ne sont plus en danger puisqu'ils sont chez nous. Ça veut dire qu'en fait on les garde, on continue à s'en occuper au lieu qu'ils soient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance qui libère une place pour un jeune qui arriverait, parce qu'il en arrive tout le temps. Donc c'est vraiment ça, on est malgré nous obligé·es de faire du tri. Malgré nous, on en renvoie sur la route régulièrement, la mort dans l'âme, mais en espérant que d'autres associations les prendront en charge. Et les critères de tri pour nous ils changent. C'est parfois selon la nationalité, ou sur le fait qu'il a beaucoup de papiers donc il a plus de chances d'être pris en charge rapidement ailleurs. Donc c'est vraiment tragique, c'est vraiment très très dur à vivre.

JEAN-PIERRE CAVALIÉ (Réseau Hospitalité)

En fait si je comprends bien, la catégorisation est présentée comme une façon de lutter contre les discriminations, c'est présenté positivement pour les mineurs, pour les femmes victimes de violences etc., mais dans le fond c'est une façon de gérer la non-application d'un principe fondamental de non-discrimination, qui est pourtant inscrit dans notre Constitution, dans le droit européen et dans tout un tas de conventions internationales. La question de fond c'est qu'on arrive à avoir l'application d'un seul droit pour tout le monde, quelles que soient les conditions. Alors je sais que c'est une façon d'avancer, c'est à un moment donné de dire on va faire de la discrimination positive. Mais jusqu'à quand ça tient ? Et on voit que là on est en pleine contradiction parce qu'on appliquera quand le principe de non-discrimination ?

FRÉDÉRICO COLOMBO (ESPACE)

Ce qui me paraît très intéressant dans toutes les interventions, c'est qu'en fait on est face à des critères qui sont excluants, qui déterminent l'accès à des droits qui sont fondamentaux sur la base d'une appréciation qui paraît complètement arbitraire de la vulnérabilité. Femmes enceintes de huit mois, ou enfants de moins de dix ans, etc. Ce qui suppose en fait que dans la pratique, et les plus hautes instances administratives l'ont validé, jusqu'au Conseil d'État, on a basculé d'un système d'obligation de résultat à un système d'obligation de moyens. Et ça c'est très problématique en matière de liberté et de droits fondamentaux puisqu'en fait l'État dans le cadre de ses politiques d'accueil se doit de mettre en place les moyens nécessaires.

Mais si dans le cadre d'une procédure de référé-liberté, par exemple pour faire valoir une atteinte disproportionnée à une liberté fondamentale, on a un juge administratif qui cautionne l'idée que les moyens sont limités, que le département a fait le nécessaire mais qu'il ne peut pas mettre à l'abri tous les mineurs, toutes les personnes qui se déclarent comme mineurs, tout comme en matière d'asile on ne peut pas garantir l'accès aux conditions matérielles d'accueil à tout le monde, les moyens étant limités, donc l'État n'est pas tenu pour responsable au-delà de ce qu'il a fait, peuchère. Donc c'est ça l'idée qui est au fond de l'histoire, c'est qu'on a complètement oublié le centre de la question en matière de libertés fondamentales, les discriminations dans l'accès en fonction du curseur de la vulnérabilité ne devraient pas être acceptées, reste non acceptables.

MUSTAPHA EL MIRI (sociologue, LEST, AMU)

Question qu'on peut aussi élargir à la protection sociale française de manière large. On est passé d'un système de protection, d'accès aux droits, à un système de compensation. Et la compensation elle-même est indexée sur la conjoncture, le climat socio-économique. C'est-à-dire qu'on estime qu'en temps de crise, les gens ont moins droit à la compensation qu'en temps de non-crise. Et ce fonctionnement est appliqué à ce qu'on appelle les migrants, c'est presque un laboratoire des changements des politiques de protection sociale qui se font de manière un peu plus large. Si on n'arrive pas à lier la question du traitement fait aux migrants à celui fait aux populations vulnérables en général, on ne comprend pas ce qui se passe en France. Donc cette question de la catégorisation qui a été abordée, on ne pourra pas évidemment conclure sur tous ces éléments, on a fait que parcourir le débat, on a abordé les catégorisations d'ordre administratives ou juridico-administratives, et on n'a pas eu le temps d'aborder les catégorisations qui en découlent, les catégorisations d'ordre social.

Par exemple aujourd'hui le Rassemblement national utilise des catégorisations qui ne relèvent ni du juridique, ni de l'administratif. La notion d'immigrés ou d'immigration par exemple, le lien entre immigration et chômage qu'avait déjà posé Le Pen, un million d'immigrés, un million de chômeurs, le lien qui est posé systématiquement entre le nombre de jeunes mineurs non accompagnés, qu'on pourrait aussi appeler jeunes mineurs en danger, jeunes mineurs sans protection, mais on a retenu ce terme non accompagné, et l'insécurité, etc. Ce sont des questions aussi qui se posent y compris, à mon avis, au monde associatif, aux intervenants sociaux dans leur globalité, c'est-à-dire que votre volonté de réduire les situations de vulnérabilité dans les faits, de prendre en charge les gens dans l'urgence et les discours qui les accompagnent, avec leur lot de catégorisation des populations dites migrantes, est-ce qu'ils ne participent pas aussi à valider d'une certaine

manière des identités négatives de ces populations, qui sont présentées principalement comme une charge sociale.

On aurait pu en débattre avec Gilles Aspinas, il y avait beaucoup de points sur lesquels j'étais d'accord, d'autres qui étaient plus discutables, comme par exemple quand il dit que les jeunes maghrébins quand ils arrivent sont tous victimes de la traite, et étant tous victimes de la traite, ils passent tous dans le *deal*. Ce sont ces types de constats qu'on amène et qui sont problématiques sur le fond et la réalité des liens qui sont établis. Je comprends que lorsqu'un centre reçoit, il reçoit les difficultés les plus dures, et donc on finit par ne voir que cela, et on finit aussi par oublier d'avoir une vision un peu plus large. Donc la catégorisation aussi qu'on développe et que les travailleurs sociaux développent et qui est valable aussi sur les questions de pauvreté, sur les questions d'exclusion, est-ce qu'elle ne participe pas aussi quelque part à déployer petit à petit, à disséminer dans le langage ou le champ sémantique les catégories étatiques, qui sont en grande partie politiques, dans le quotidien et dans la qualification des gens ?

Donc la notion des migrants qu'on a tous employés ici par exemple, elle ne veut absolument rien dire juridiquement, pourtant ça ne nous empêche pas d'employer la notion de migrants. Or son usage indistinct dans la sphère public participe à la banaliser et lorsque cette même notion que nous employons pour qualifier de gens vulnérables, le Rassemblement national l'utilise pour qualifier les enfants de troisième génération descendants des migrants du Sud, cela doit nous amener à interroger son usage. Donc ce sont là des catégories qui sont utilisées et qui petit à petit perdent du sens. C'est ce que George Orwell expliquait déjà dans son bouquin : certains mots perdent du sens ou sont détournés de leur sens petit à petit. Et là je pense que si on avait à conclure, lorsqu'on a à intervenir sur la question de l'urgence, on doit aussi être vigilants aux termes qu'on emploie, et plus qu'aux termes qu'on emploie, à leur diffusion au-delà des actions qui nous permettent de prendre en charge des gens.

Voilà, nous remercions beaucoup Federico, Gilles Aspinas et les personnes dans la salle d'être restées avec nous. On vous invite à rester encore un peu avec nous parce qu'on va avoir la mise en commun des cartes des structures de solidarités, qui peut vous intéresser. Cette initiative, on l'a vu ce matin, elle a suscité une participation importante et impliquée de votre part, ce qui dit clairement qu'au niveau d'un territoire, on manque de lieux de discussion entre l'ensemble de ces structures, qu'elles soient citoyennes, qu'elles soient d'État ou autres. Des discussions, des temps précieux justement où on peut prendre de la distance par rapport à notre propre action, par rapport à nos propres urgences, et s'il n'y a pas ces temps-là, il est difficile pour les intervenants sociaux, pour les citoyens solidaires d'avoir une vision un peu plus large et de sortir de l'urgence pour qualifier ce qu'eux-mêmes font. C'est à mon avis la condition pour combattre aujourd'hui les extrêmes droites, mais surtout pour combattre la dissémination et la banalisation de leurs discours dans la vie de tous les jours.

© Dominique Viger
Observatoire Asile Marseille

Crédits : Virginie Baby-Collin, 2024

TABLE RONDE 5

MISE EN COMMUN DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Une dernière table-ronde a réuni les projets Carto Droma et QX1 Welcome Map Marseille - des projets de cartographie collaborative de l'accueil, sous la forme de sites internet qui répertorient, visualisent et relient des ressources existantes sur les territoires de Marseille (QX1) de la Drôme (Carto Droma), pour des personnes exilées et plus généralement pour toute personne arrivée depuis peu dans ces territoires. Ces outils sont aussi destinés aux collectifs et associations locales concerné·es par l'accueil et l'hospitalité, et enfin à tout·es les habitant·es et individus désireux·ses de comprendre comment fonctionne le tissu des solidarités locales.

Le croisement des deux projets a permis de mettre en lumière différentes étapes d'avancement, différentes méthodes, des contextes d'accueil urbain et rural où les ressources varient, ainsi que des tendances migratoires propres aux deux territoires. Les intervenant·es relèvent des similitudes et des relations entre ces deux territoires : en particulier, la connexion de Marseille et de la Drôme par les trajectoires migratoires et par les mobilisations qui traversent le quart sud-est en matière d'accueil, de Briançon à Marseille.

MARIE-AUDE SALOMON (doctorante en géographie, TELEMMe, AMU)

On va écouter deux collectifs constitués en association ou non, qui ont créé des projets de cartographies collaboratives autour des ressources d'accueil. Une que peut-être vous connaissez bien, la QX1 Welcome Map à Marseille, qui peut être utile à la fois pour des accompagnements de personnes en migration ou précaires, mais qui peuvent être aussi utiles aux universitaires. Par exemple, j'ai eu l'occasion d'utiliser les données de la Welcome Map dans mon travail de thèse, parce qu'il y a aussi cet enjeu des données, avec une approche des données partagées qui peut être utile aussi aux étudiant·es. Le second projet, c'est le projet de cartographie collaborative Carto Droma, qui suit un petit peu la même logique.

FEDERICO BRIVIO (QX1 Welcome Map) :

Bonjour et merci à ceux qui sont là depuis ce matin. Je vais essayer de vous raconter assez rapidement le projet. C'est un projet qui commence à être vieux, on a commencé en 2015 au sein du Manba, donc le projet est né vraiment dans un réseau militant ici à Marseille. Aussi sur des constats faits à La Cimade, à l'époque, j'avais aussi récolté des avis sur ce projet à La Cimade. Et le projet s'appelle QX1 Welcome Map. C'est un site en plusieurs langues et qui naît de plusieurs idées et besoins.

> [...] on voyait la nécessité de répertorier sur une carte disponible soit en ligne, soit en papier, toutes les différentes structures formelles ou informelles, institutionnelles ou pas, qui peuvent aider une personne étrangère qui arrive à Marseille.

À l'époque, au sein du Manba et d'autres associations, on voyait la nécessité de répertorier sur une carte disponible soit en ligne, soit en papier, toutes les différentes structures formelles ou informelles, institutionnelles ou pas, qui peuvent aider une personne étrangère qui arrive à Marseille. C'était l'époque où la France avait fermé la frontière à Vintimille, du coup il y avait la crise migratoire de 2015 que vous connaissez. À cette idée d'avoir un répertoire cartographique, on a associé une idée qui était aussi basée sur mon vécu d'italien arrivé en France, qui est qu'en arrivant, même avec la condition privilégiée que je pouvais avoir, je découvrais des difficultés dans l'accès aux droits qui m'ont surpris.

> Et l'idée du projet, c'était de créer un espace où on peut partager les vécus des personnes migrantes pour aider les nouveaux arrivant·es.

Et l'idée du projet, c'était de créer un espace où on peut partager les vécus des personnes migrantes pour aider les nouveaux arrivant·es. C'est-à-dire que si je raconte par exemple comment j'ai fait pour avoir la carte vitale, ou comment je me suis fait piéger au moment où on me demandait des pièces qu'on ne devait pas me demander, comment finalement j'ai reçu une obligation de quitter le territoire français alors que j'étais italien et je ne croyais pas que ça soit possible, etc. Si je le raconte peut-être que les autres italiens qui arrivent aujourd'hui, les autres européens, ils ne vont pas tomber dans les même dérives administratives. Il y a aussi du partage de choses très positives, et notamment la valorisation de tout le réseau solidaire qui existe à Marseille. Donc le site, vous l'avez vu, il s'appelle qx1.org. QX1, c'est un code difficile à retenir et un peu mystérieux, c'est le nom qu'on avait donné au projet au début quand on a commencé à l'écrire. QX, c'est le drapeau

dans la navigation, donc le drapeau triangulaire exposé par les bateaux. Quand ils exposent QX, c'est une demande d'autorisation à rentrer dans un port, et le QX1, c'est la réponse positive du port. Ça veut dire que vous avez l'autorisation de jeter l'ancre ici, vous avez l'autorisation d'amarrer dans ce port. Ce nom est resté et le site s'appelle qx1.org.

C'est une welcome map, donc une cartographie qui compte désormais plus de 400 points pour Marseille.

C'est une *welcome map*, donc une cartographie qui compte désormais plus de 400 points pour Marseille. Ça peut aller des toilettes ou du réseau wifi, donc des besoins de première heure à l'arrivée comme j'ai besoin de choper internet quelque part, ou j'ai besoin de prendre une douche le premier matin à Marseille, je vais trouver un accueil de jour, jusqu'à des choses plus développées comme du soutien juridique, des associations qui proposent des cours de langue. La dernière thématique qu'on a ajoutée c'est « *Do It Yourself* », puisqu'il y a de plus en plus d'associations à Marseille qui proposent des ateliers comme des ateliers couture, ateliers réparation de smartphones, de réparation de vélos, etc.

Ce sont des ressources qui sont assez éloignées de ce qu'on peut penser pour un étranger qui arrive, mais qui peuvent être importantes quand on n'a pas beaucoup d'argent en poche, et on voit que le réseau associatif marseillais continue à proposer de plus en plus de choses comme ça. Du coup on essaie de suivre aussi l'évolution et ce qu'on découvre à Marseille pour compléter ce site. Vous voyez à l'écran l'ensemble des thématiques qu'on a, par exemple en orange celles auxquelles on pourrait s'attendre : droits, papiers, asile, procédure Dublin, soutien juridique, permis de séjour, accompagnement social. Ou bien des choses un peu moins immédiates mais qui sont importantes : loisirs, lieux de rencontre, musique, sport. Pourquoi on met sport ? Depuis qu'on a commencé ce projet, je vous disais qu'il y avait ce volet de récits de vie, de partage d'expériences, et notamment sur des entretiens qu'on collecte et qu'on publie des mineurs, on voyait que les associations, le bénévolat ou les terrains de sport de Marseille étaient des ressources réelles pour quelqu'un qui arrive ici. Tout le monde nous parlait du Stade Vallier où on allait jouer au foot tous les soirs, où on faisait des rencontres, et par ces rencontres on apprenait quelque chose, on franchissait des obstacles. L'autre petit nuage de mots-clés que vous voyez à côté, c'est une entrée transversale par public. Donc si on clique sur « familles », on accède à une sélection de lieux tagués familles. Vous voyez les autres entrées par public comme enfants, mineurs non accompagnés, LGBT+, etc., qu'on a ajoutées quelques temps après la création du site. Si on utilise la barre de recherche en haut on peut accéder directement soit en tapant quelque chose dans la recherche libre, soit en choisissant des thématiques dans notre base de lieux, ou bien base d'expérience ou bien base de récits.

On continue quand même à publier pas mal de récits, vous voyez qu'on en a actuellement 69. On peut voir les origines des personnes qu'on a rencontrées depuis qu'on a commencé la collecte en 2016. On peut filtrer par origine, par exemple on peut dire je veux lire des récits de personnes ivoiriennes. C'est intéressant si on veut faire de la lecture et découvrir des parcours, surtout on a mis cette entrée par origine puisque le récit de quelqu'un qui vient de mon pays ou plus ou moins de ma région va probablement me donner des pistes qui m'intéressent. Ici, vous voyez qu'on a cinq récits d'Ivoiriens, il y a deux mineures, Jamila et Rose, et un homme majeur de 25 ans. Tous les récits sont anonymisés, on enlève les dates d'entrée, on enlève les dates de passages aux différents services et guichets pour protéger l'anonymat. L'idée de ces récits, c'est quelque chose qui nous a été soulevé lors de

la dernière présentation, c'est le fait que c'est vrai que ces personnes sont tout le temps mises en position de devoir donner leurs récits, c'était la table d'avant qui en parlait. Donc c'est très délicat d'arriver avec un projet associatif et encore une fois de dire : allez, raconte-nous ton récit. Et en fait, il y a deux choses qui sont importantes à retenir, c'est que ce n'est pas le récit de ton parcours, les raisons de ton départ, on ne rentre pas du tout sur ces questions, c'est plutôt une valorisation de tes compétences sur Marseille. Donc c'est pour nous une façon, et on a l'impression que les gens le comprennent très bien, de passer du côté de « je suis en attente des droits, je suis en attente que quelque chose se passe pour moi » à l'autre côté « je suis déjà en mesure d'aider les autres puisque je suis arrivé.e il y a trois mois, puisque je connais déjà quelque chose de Marseille, au moins sur ces aspects-là je fais déjà partie de cette communauté et je peux avec mon récit aider ceux et celles qui arrivent. » On a l'impression que les personnes qui ont décidé de faire des entretiens avec nous, ils comprenaient bien cette idée de « ok, j'ai déjà quelque chose qui peut aider les autres. »

Je vous montre juste une dernière chose qu'on développe dernièrement, ce sont des audios. En fait, on demande aux personnes qu'on rencontre dans des ateliers de conversation français où on a plusieurs langues présentes dans la salle de retravailler la présentation des associations, et on trouve que c'est quelque chose d'assez puissant. Par exemple si je choisis la PASS médico-sociale Adultes de la Conception- c'est un lieu très important qu'on a mis dans la thématique santé, centre de santé, infirmiers, mais aussi accompagnement social- et on a cette présentation dans une douzaine de langues : le chinois, l'haoussa, le dioula, le malinké, le pashto, le kurde… C'est-à-dire que si on rencontre quelqu'un·e dans la rue et qu'on veut lui expliquer qu'est-ce que c'est la PASS, on a 12 langues, donc on a 12 chances de pouvoir lui faire écouter directement depuis notre smartphone qu'est-ce que c'est la PASS et pourquoi c'est bien qu'il ou elle y aille. Ces liens donc qui pointent vers les audios, on les utilise dans des supports papier. Vous avez vu, il y a au fond quelques guides roses, donc c'est des guides qu'on a faits pour le public des mineurs étrangers. Dans ces guides on présente chaque structure avec un QR code qui pointe vers l'audio. C'est-à-dire que si j'ai dans les mains une brochure, j'ai une sélection de 20 lieux qui aident les mineur·es étranger·es, et en plus avec un smartphone, je peux flasher et écouter dans ma langue, si j'ai la chance de la trouver, la présentation de cette structure. Du coup, c'est pour montrer aussi comment on essaie de ne pas rester confiné·es dans le numérique, mais de faire des liens constants entre les supports papier et les espaces numériques qui continuent à s'enrichir. Le guide on l'a fait il y a un an. On avait déjà des audios des 20 structures, mais depuis on les a beaucoup enrichis puisque pour chaque structure on est en train de publier beaucoup de langues en plus.

Pour vous donner une idée, et après je finis, le site est désormais visité par en moyenne 6 000 personnes par mois. On a eu récemment un mois où on a dépassé les 10 000. Ça fait huit ans qu'on le fait, on commence à être assez connu·es, on n'arrête pas d'aller le présenter dans le détail directement aux publics qui sont accueillis par les différents associations, ou bien aux équipes des bénévoles et des travailleur·ses sociaux·ales des associations. Depuis janvier on a fait une vingtaine de présentations déjà. Si vous êtes une association à Marseille et que vous voulez qu'on se recontacte, vous allez sur le site, il y a le mail. L'idée c'est qu'on peut venir présenter directement à votre public et à vos collaborateur·ices. Pour finir, on fait aussi des cartes en papier qu'on affiche dans des lieux, du coup c'est une sélection de lieux, on fait des cartographies grand format.

DEPUIS LA SALLE

Qui vous finance ?

FEDERICO BRIVIO (QX1 Welcome Map)

Je répondrai peut-être après la présentation de Carto Droma ?

MORGANE DUJMOVIC (Carto Droma)

C'est une question qui va nous intéresser aussi, vous allez le voir. Avant de me lancer dans Carto Droma, je voudrais dire justement que pour faire ces cartes que vous voyez exposées au fond de la salle, qui ont été présentées sous forme de freestyle ce midi avec les jeunes du Shusha Ma Flow, on s'est appuyé·es sur des fonds de cartes QX1, à la fois comme outil de repérage spatial pour des personnes qui ont des connaissances géographiques différentes et singulières, mais aussi pour en faire un nouvel objet cartographique. C'est quelque chose qui sert réellement. C'est pour ça qu'on est très heureux·ses de présenter avec Federico Carto Droma qui est une cartographie collaborative de l'accueil dans la Drôme, puisque justement on s'est beaucoup inspiré·es pour cette cartographie des welcome maps et en particulier celle de Marseille. Ce genre de projet fait des petits, et quand on a préparé cette journée on s'est mis·es à rêver d'une sorte de fusion des différents projets cartographiques qui pourraient couvrir tout le Sud-Est, la France, le monde…

Je pense que ça renvoie à deux points comparatifs très forts entre des territoires qui sont pourtant très différents, la Drôme et Marseille, l'urbain et le rural, mais deux territoires qui ont quand même une histoire forte de la migration, une certaine aura, en tout cas une représentation de l'accueil qui leur est attachée et qui demeure assez importante. Et en même temps, de façon inverse, ce sont des territoires frontières : la Drôme est aussi un arrière-pays, une « post-frontière » ou « après-frontière » des frontière franco-italiennes et franco-espagnoles, où l'on voit très bien cette « frontière mobile » qui s'inscrit jusque dans le corps des individus, tout au long de leur parcours et de différentes manières, même quand on a déjà franchi la frontière étatique depuis longtemps. Ce qui relie ces territoires, ce sont donc les trajectoires migratoires. Et pour être très concrète, comment des personnes se retrouvent-elles dans la Drôme ? Je pense que nos camarades de Rosmerta le voient aussi très fortement à Avignon : c'est bien souvent en essayant de rejoindre d'autres villes ou pays plus au nord

lorsqu'elles sont interpellées en gare de Valence, sorties du train et puis placées ou non dans différents lieux d'accueil ou lieux d'hébergement d'urgence de la Drôme.

De notre côté, Carto Droma, on est à un stade de développement très différent de QX1. Le travail pour nous a commencé il y a un an et demi et c'est aujourd'hui avec vous que nous faisons le lancement public de cette carte. On tenait aussi à le présenter dans la Drôme et il sera présent au très beau festival de Dieulefit Les murs ne servent à rien, mais Aude vous en dira peut-être quelques mots. Là aussi, l'historique est intéressant à pointer, parce que ce projet est venu d'une réunion avec l'ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants), qui se trouve avoir une antenne à Crest, dans la vallée de la Drôme. J'ai été sollicitée avec un autre chercheur, Assaf Dahdah, pour valoriser ou réfléchir avec un peu du recul par rapport au terrain, à ce qu'on pourrait faire par rapport aux besoins locaux.

> [...] il y a dans la Drôme une multiplication des initiatives à destination des personnes exilées, mais aussi des initiatives très différentes qui sont destinées à différents groupes, certaines pour un accueil inconditionnel, d'autres qui ciblent plutôt des demandeur·ses d'asile ou des personnes déjà réfugiées.

Au cours de cette réunion, on a fait plusieurs constats : il y a dans la Drôme une multiplication des initiatives à destination des personnes exilées, mais aussi des initiatives qui sont destinées à différents groupes, certaines pour un accueil inconditionnel, d'autres qui pour un tas de raisons ciblent plutôt des demandeur·ses d'asile ou des personnes déjà réfugiées. Et l'on n'avait pas d'outil ne serait-ce que pour faire le point sur l'existant, pour nous compter et nous mettre en lien, et visualiser ces ressources. D'où l'idée d'une carte qu'on destine à la fois aux personnes qui arrivent actuellement sur les territoires ou qui sont déjà presque installées, à celles qui les accompagnent et aussi au grand public.

> Même si c'est toujours l'objet de discussions importantes, ce qui est très clair dans ce projet, c'est sa dimension collaborative.

Même si c'est toujours l'objet de discussions importantes, ce qui est très clair dans ce projet, c'est sa dimension collaborative. C'est une cartographie qu'on a construite en collectif avec une dizaine d'associations et de collectifs actifs en Drôme. La carte est collaborative aussi parce qu'on souhaitait pour ce site avoir une fonction pour les internautes, un onglet qui permet d'ajouter une information via un formulaire facile à remplir, et ça c'était important aussi pour nous. Ça renvoie à notre méthode qui était au départ très artisanale - d'où l'importance du collectif. En fait, on a commencé à se réunir tous les deux mois, d'abord pour construire une base de données, donc on avait besoin de recueillir de l'info sur le terrain, par le bas. J'ai coordonné cette collecte, mais chaque membre du collectif a fait ce travail minutieux de remplir des tableurs Excel. Une fois qu'on a eu cette première couche d'informations, on a travaillé sur les catégories et les sous-catégories, qui disent beaucoup aussi du territoire en lui-même. On a fait ce travail à partir de deux ressources : au départ, on s'est inspiré·es des catégories de QX1 pour faire une première nomenclature. On l'a ensuite beaucoup adaptée aux spécificités de la Drôme puisqu'il y a des choses qui n'avaient aucun sens dans ce territoire rural, alors que d'autres ressources semblent moins existantes à Marseille peut-être que dans la Drôme. Et la deuxième ressource qu'il faut vraiment que je mentionne, c'est le travail bénévole et génialissime de CartONG, une association qui est composée de cartographes

passionné.es très compétent.es, qui ont mis en place la première interface en ligne de ce site sur l'outil libre Gogocarto et nous ont ensuite formés à cet outil – j'ai été formée pour être actuellement administratrice du site, mais tous les membres du collectif sont formés pour mettre à jour eux-mêmes leurs informations. Donc on reste sur cette dimension collaborative, tous ensemble.

> D'une manière générale, ce qu'on constate c'est que des infrastructures assez peu présentes, ça génère un tissu, et pas seulement associatif : un tissu citoyen très dense qui concerne une multitude de lieux de rencontre, de loisirs.

Je vais vous dire un mot justement pour finir sur ces catégories puisqu'elles disent bien les spécificités de la Drôme, et surtout parce qu'elles permettent d'identifier certains manques ; c'est aussi le propre de la cartographie. C'est important dans le contexte de la Drôme, où actuellement un CTAI (contrat territorial d'accueil et d'intégration) est en cours de négociation avec plusieurs communautés de communes. Là par exemple, vous voyez quelque-chose qui est moins vrai à Marseille mais qu'on voit très bien en Drôme si je vais dans le domaine de la santé : presque pas de dentiste en Drôme. Si je vais dans le domaine de la mobilité, effectivement on n'est pas sur les mêmes réseaux de train, etc., qu'à Marseille. Et d'une manière générale, ce qu'on constate c'est que des infrastructures assez peu présentes ça génère un tissu, et pas seulement associatif en fait, un tissu citoyen très dense qui concerne une multitude de lieux de rencontre, de loisirs. On a notamment plein de cafés associatifs dans la Drôme, et tout ça n'est pas quelque chose que l'on peut vraiment représenter parfaitement en cartographie : toute carte n'est qu'une pâle imitation du réel.

Je ne vais pas vous en parler maintenant pour laisser la parole à mes camarades, mais il y a aussi tout un projet de cartographie sensible qu'on espère voir advenir sous forme de fresque humaine dans la vallée de la Drôme, le long de ce fleuve. Pour justement aller un peu plus près du territoire et peut-être vous faire rêver de prochains week-ends dans la Drôme, on va juste faire deux zooms sur deux villages, deux territoires : Dieulefit et le Diois.

AUDE BERTRAND (Passerelles)

Bonjour je peux vous présenter rapidement l'association Passerelles à Dieulefit, qui existe formellement depuis 2019 et qui a été fondée par une dame, une artiste qui justement a eu pas mal d'expériences au Refuge de Briançon, mais aussi à Genève, et qui en s'installant à Dieulefit a rencontré cette terre riche d'une histoire d'accueil, et toute l'identité que Dieulefit et plus largement la Drôme porte. C'est comme ça que Passerelles est née. Passerelles, qui existe donc déjà depuis sept ans, a toute une histoire d'accueil inconditionnel d'abord, de portage d'un festival qui s'appelle Les murs ne servent à rien, qui est d'abord un festival d'information sur les questions de migration pour dédramatiser, sensibiliser, échanger sur ces questions-là à travers la projection de films, l'écoute de podcasts, des conférences, des rencontres, des expositions. Et puis ces dernières années, ces trois dernières années on s'est lancé·es dans un projet où on a voulu renforcer notre dialogue et collaboration avec les acteurs publics et les institutions autour d'un projet de maison accueillante et qui accueillerait des demandeur·ses d'asile.

> [...] cette carte nous permet de partager des informations, de partager des ressources, de visualiser aussi le fait qu'on est tous·tes ensemble sur un même territoire.

Donc ça fait aussi écho à la table ronde précédente de catégorisation des publics, parce que pour nous c'était important de porter ces engagements-là aussi en discussion, en s'inscrivant dans des programmes nationaux. Aujourd'hui il y a quelques freins et on ne sait pas quelles sont les perspectives futures, donc on va voir comment réagir à tout ça. Je ne vais peut-être pas m'aventurer là-dedans mais sinon juste un petit mot sur la carte, et qui fait écho aussi à toute la dynamique un peu de réseau qu'on met en place à travers le festival, mais aussi à travers des formations inter collectifs. On essaye d'être au maximum en réseau avec les autres collectifs d'accueil de la Drôme, parce qu'en effet ils sont nombreux et on est tous très différents et donc c'est très intéressant de partager les différentes stratégies, réactions, modalités d'accueil économiques, positions politiques, etc. Et puis on pense aussi qu'au plus ces sujets sont portés collectivement et mieux c'est, et cette carte en tout cas nous permet de partager des informations, de partager des ressources, de visualiser aussi le fait qu'on est tous·tes ensemble sur un même territoire. Ça fait pas mal de choses qui sont chouettes, et puis c'est encore intéressant de travailler avec tous les enjeux que ça produit.

STÉPHANE TROUILLE (Voies Libres Drôme)

Le festival aura lieu du 20 au 22 septembre, il est vraiment chouette, et il y a des films et des intervenants divers et variés. Ces trois jours où on se réunit font vraiment du bien, on pense et on envisage la suite ensemble. Pour ma part je salarié depuis peu de l'association Voies Libres Drôme. C'est une association qui est née il y a sept ans et qui se situe dans un village d'environ 600 habitants, Vercheny, dans la vallée de la Drôme entre Die et Crest, donc on est dans un territoire rural. Il y a six ans, un couple d'habitant·es du coin a souhaité mettre à disposition une grande maison de 10 chambres avec 3 000 mètres carrés de terrain extérieur. Donc très vite l'association est partie dans l'aventure, même si ce n'était pas l'idée de départ. On était plutôt partis sur l'accueil chez les un·es chez les autres. Alors c'est vrai qu'il y a des choses pas chouettes qui se passent, on en a beaucoup parlé aujourd'hui au niveau politique, mais, il faut le dire, il y a aussi des belles solidarités qui existent partout. Nous, on a pu la vivre dans nos villages puisque quand les propriétaires ont décidé de vendre la maison 320 000 euros, on s'est demandé ce qu'on pouvait faire, et en fait en deux mois on a réussi à récolter 360 000 euros en prêts et en dons. Donc ça existe, on n'est pas les seul·es, il y a d'autres

[...] cette carte est un magnifique outil pour rendre de l'autonomie, faire que les personnes puissent faire entre elles, seules, qu'elles puissent faire avec des structures qui existent, bien sûr, mais qu'elles puissent aussi avoir un outil qui leur permet de se débrouiller.

lieux, il y a de la solidarité qui existe et je pense qu'il faut vraiment s'appuyer là-dessus pour avancer parce que sinon on ne sort pas la tête de l'eau. Du coup cette maison continue d'exister avec plein de projets.

La particularité qu'on a au niveau de l'association et qui a été présente tout de suite, c'est faire de l'accueil inconditionnel en agissant avec et pour les personnes en migration, mais en essayant que le avec prenne le dessus. C'est quelque chose qui a du sens « avec » ce projet que Morgane nous a proposé : c'est l'autonomie. Par exemple vous avez pu voir que depuis la réforme de la carte ADA, les demandeur·ses d'asile ne peuvent plus payer directement. Pour moi c'est une forme de dés-autonomisation, et je pense que c'est stratégique de faire que les personnes accueillies n'aient pas d'autonomie. Nous on essaie de se battre pour ça avec l'association, et donc je trouve que cette carte est un magnifique outil pour rendre de l'autonomie, faire que les personnes puissent faire entre elles, seules, qu'elles puissent faire avec des structures qui existent, bien sûr, mais qu'elles puissent aussi avoir un outil qui leur permet de se débrouiller.

Et je voudrais rajouter par rapport à ce qui a été dit, et qui m'a aussi touché, c'est qu'au-delà du résultat, il y a aussi tout ce processus qui a été mis en place avec une dizaine de structures et qui nous a permis de mieux nous connaître, de faire un outil ensemble. Je trouve que c'est important de le dire, ça nous a fait avancer dans nos connaissances mutuelles et on a progressé par rapport à ça. Ça nous a permis de se rendre compte de tout ce qui existe, et c'est vrai que ça fait du bien de voir tout ce qui existe dans notre vallée. Quand je vois la carte maintenant, je me dis que quand même il y a aussi beaucoup de solidarité qui existe à plein de niveaux. Par exemple permettre de prendre une douche, donner accès à internet, ça semble des petites choses, mais ça représente beaucoup. Ce sont des choses qui servent aux personnes qui arrivent, mais qui serviront aussi aux personnes qui sont impliquées dans les associations.

Pour revenir sur Voies Libres, on continue nos projets. On réfléchit nous aussi à demander l'agrément OACAS dont on a parlé tout à l'heure. A Die, l'association La Trame a déjà reçu cet agrément. L'intérêt de l'OACAS, c'est de pouvoir agir sur une des grosses problématiques qu'on a ici, qui est le travail, ou même je dirais l'activité, de manière plus globale. Même si on arrive à trouver des solutions, on est une région agricole, ça reste compliqué de trouver des patrons qui recrutent avec des contrats. Donc ce sujet fait partie des grosses missions sur lesquelles on essaie d'avancer.

Pour terminer, je voudrais parler de Toiles, le réseau des maisons accueillantes dont notre association fait partie. C'est un réseau qui a été créé en 2022 et qui essaye de regrouper tous les lieux en France qui font de l'accueil plutôt inconditionnel, comme Rosmerta, Refuges Solidaires, des lieux à Calais, etc. Chaque année on organise des rencontres qui nous permettent d'échanger et de mettre en place des outils communs. Par exemple on a mis en place un outil pour faire un petit peu le point sur toutes les manières d'acheter un lieu : achat en direct par l'association avec des contributions en prêts et en dons, création d'une SCI, etc. Il y a plein de manières, et il y a un petit guide qui est sorti, parce qu'il y a un peu de moyens, encore une fois. Avec la Fondation Abbé Pierre et aussi le Fond RIACE qui permet aussi des choses, mine de rien ça nous fait du bien, parce que dans notre région on est particulièrement suivi·es et aidé·es (par des fondations) on va dire et du coup à la Trame, deux postes sont financés, on est deux en contrat de 22 heures. Enfin bref, tout ça pour dire qu'il y a des brèches, il y a des gens qui se bougent aussi pour que ça bouge à ce niveau-là, et que ça fait du bien.

[QUESTIONS DU PUBLIC]

DEPUIS LA SALLE
On peut commencer les questions par celle du financement ?

FEDERICO BRIVIO (QX1 Welcome Map)
Alors pour ce qui concerne notre projet ici à Marseille QX1 Welcome Map, on a été soutenu·es dans les premières années par des fondations privées : Fondation de France, Fondation Abbé Pierre. Après la période du Covid-19, le ministère de la Santé et des Solidarités dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté nous a donné une subvention qui nous a permis de faire la nouvelle version du site. Plus récemment la ville de Marseille est venue vers nous en disant que beaucoup d'associations leur parlaient de ce projet, qu'ils souhaitaient nous soutenir et nous ont inviter à faire des demandes de subventions. Finalement jusqu'ici on a eu un petit soutien l'année dernière, mais cette année on en est à déjà cinq réponses négatives sur les six demandes que j'ai faites, alors que le projet n'a jamais été aussi connu, reconnu et diffusé. En fait toutes les semaines il y a soit un·e chercheur·se qui nous écrit, soit une asso qui nous écrit, on est à un moment de vitalité maximale.

Et c'est vrai que je m'inquiète un peu, le dernier refus est arrivé vendredi, du coup on est actuellement repassé en mode bénévolat alors que c'est un projet où il faudrait au moins deux salarié·es à temps plein. Il reste une dernière réponse de la Direction des solidarités de la ville de Marseille, on espère qu'au moins ça on pourra l'avoir. Je pense qu'ensuite on va se réorienter vers le privé puisque le scénario du public n'est pas des meilleurs. On a essayé un peu d'y croire ces deux dernières années en misant sur des subventions publiques, mais là je me dis qu'on va peut-être retourner vers la Fondation Un monde par Tous qui nous a aussi déjà soutenu·es par le passé, peut-être aussi la Fondation RIACE, on n'a jamais essayé. Mais bon, on fait toujours avec des budgets qui sont petits par rapport à la taille que le projet a désormais atteint. Par contre, on a trouvé d'autres façons de soutenir le projet.

Cette année on a été contacté·es par une association qui s'appelle Droit de rester qui est basée à Fribourg en Suisse. Ils nous avaient rencontré·es en 2019 à la ZAD Notre-Dame-des-Landes lors d'une rencontre Transborder et ils ont trouvé que notre site était bien, et du coup leur a proposé de dupliquer chez eux notre site, ce qui veut dire qu'on partage toutes les interfaces de travail qu'on a développées. Le développement du site il nous a coûté 14 000 euros, ce qui veut dire que quand on a un budget annuel de 25 000 euros, il y en a 14 000 qui partent pour le site. Mais par exemple ce qu'on a fait avec le collectif de Fribourg, on propose le partage des interfaces numériques et de la méthodologie toujours à prix libre, c'est un peu notre philosophie, et ils nous ont quand même donné 4 000 euros.

Nous on a cette politique de dire s'il y a un collectif qu'on aime bien et qui a la même philosophie que nous, on donne tout gratuitement, on fait les séances de formation pour qu'ils apprennent à utiliser et on fait le prix libre. Ça a marché avec les Suisses, et sinon aussi les cartes grand format qu'on fait pour les associations ici à Marseille, on les propose aussi en mode « carte suspendue ». C'est à dire que si vous avez le moyen d'en payer deux, ça nous permettra de le faire gratuitement pour un autre collectif qui n'a pas les moyens. Et en fait récemment il y a des associations qui nous les payent 250 euros 300 euros, donc ça nous permet d'en faire plusieurs pour d'autres collectifs, et aussi de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses du projet.

Dernière chose, cette année on a fait partenariat avec Action contre la faim, avec le projet IssIMars, qui a été cité déjà pendant la journée, qui intervient auprès de publics en squat notamment sur l'accès à l'alimentation à la santé. Et ils nous ont invité·es à participer au projet pour faire découvrir nos outils, puisque c'est des outils très riches pour quelqu'un·e qui habite en squat, et ils ont aussi financé notre participation. Donc cette année Action contre la faim nous a soutenu·es. Voilà, je pense qu'on doit varier les ressources de plus en plus, mais c'est difficile.

ORFEU (Tous Migrants)

Moi j'ai aussi un constat d'une pratique qui est au Pays basque, en fait ils ont fait un site mais qui a un miroir inverse. C'est en fait un site où ils référencent toutes les pratiques pour les citoyen·nes. Comment un citoyen·ne peut donner de son temps pour faire de l'hébergement, pour faire du bénévolat, s'il y a tel besoin. Je trouve ça aussi intéressant d'avoir ces deux miroirs ; en tant qu'exilé·e, quelle pratique il y a sur mon territoire qui peut m'aider, mais aussi en tant que citoyen·ne, vers qui je peux m'orienter pour donner de mon temps. Et je pense que là sur mon territoire en fait il n'y a pas ça. Je pense que ça serait intéressant d'avoir cette réflexion-là. Et donc au Pays basque le site s'appelle Etorkizuna, ça veut dire en basque « eux c'est nous »

FEDERICO BRIVIO (QX1 Welcome Map)

Je sais qu'à Marseille il y avait Aouf, je ne sais pas si quelqu'un·e dans la salle se souvient, mais je pense que ça n'existe plus. Pendant la période du Covid c'était un petit outil de partage de ressources et aussi partage d'initiatives. Et c'était vraiment pour matcher les gens. Je veux aider : qu'est-ce qui existe dans ma ville ?

DEPUIS LA SALLE

Je voudrais vous poser une question qu'on se pose régulièrement avec Federico, c'est comment vous percevez l'arrivée des grosses associations qui proposent un peu la même chose, ou de gros projets qui, avec le soutien de la puissance publique, viennent proposer des cartographies, des sites « je veux aider », des sites « trouve mon bénévole ». Pour participer aux veilles sociales départementales, là ça fait un an qu'à chaque veille sociale on nous en présente un nouveau. Est-ce que c'est des choses qui arrivent sur vos territoires ? Comment vous les percevez ? Est-ce que c'est utilisé ? Je pose aussi la question à la salle.

STÉPHANE TROUILLE (Voies Libres Drôme)

J'avoue que je n'ai pas une connaissance de ça forcément. Après, je pense qu'il y a aussi, on n'en a pas parlé, pour faire connaître aux personnes qui arrivent aussi, on a imaginé un système avec des autocollants qu'on va aller poser, des QR codes. Je ne sais pas s'ils sont dans cette démarche-là, que les personnes de la rue puissent y avoir accès, parce que le tout c'est d'avoir accès. Après, pourquoi pas ? Après s'il y a un travail qui est fait ensemble… Mais je pense que c'est difficile pour nous, dans des régions rurales comme la nôtre, qui sont quand même un peu à l'écart, j'imagine. Moi je n'ai pas entendu parler en tout cas dans notre coin. On est quand même l'accès à quelques domaines, on est assez éloigné donc...

AUDE BERTRAND (Passerelles)

Federico pourra mieux vous répondre, mais en tout cas pour la Drôme ce qui existait c'est surtout des répertoires faits par des associations comme La Cimade, l'ASTI (Association de Solidarité avec tous les Immigrés), qui sont dans certains domaines des sources précieuses, mais on n'a pas encore les grosses machines.

FEDERICO BRIVIO (QX1 Welcome Map)

Oui, je pense que tu as un peu en tête un acteur du répertoire social qui est arrivé dans plusieurs territoires français et qu'on perçoit souvent comme parachuté sur le territoire. Donc c'est un peu l'opposé de nos différentes initiatives, et du coup on trouve que c'est bien plus stérile puisque ça fournit un outil à un réseau qui peut-être en avait déjà créé un ou plusieurs qui marchaient bien. Et c'est des outils qui plongent sur un territoire, qui vont intercepter beaucoup de ressources qui avant allaient au répertoire qui existait, aux initiatives qui existaient, puisque c'est un peu un modèle d'économie sociale très à la mode, qui sait se raconter, qui se présente très bien et qui dédie peut-être plus de temps que nous à se raconter. Et du coup ça n'a aucun potentiel de transformation sociale, alors que nous, même si c'est des petites initiatives, on vise aussi la transformation sociale.

MORGANE DUJMOVIC (Carto Droma)

On se disait ça aussi en préparant, c'est que si on ne part pas du bas, de toute façon on ne peut pas capter toute la richesse des relations sociales qui font que ce tissu existe, les coups de fil, les petites initiatives dans des petits lieux. Les projets macros par le haut ne peuvent pas le saisir.

AUDE BERTRAND (Passerelles)

Le premier objectif de cette carte, c'est quand même la mise en relation.

DEPUIS LA SALLE : C'est le tiraillement qu'il y a entre les projets qui partent du bas et qui captent la richesse du tissu associatif et ceux qui arrivent du haut et qui captent les financements.

DEPUIS LA SALLE : Et juste, je ne sais pas si c'est un secret, c'est quoi l'organisme dont vous parlez ? Vous semblez cibler un organe ?

STÉPHANE TROUILLE (Voies Libres Drôme)

Moi j'en ai plusieurs en tête, mais pour un répertoire des ressources, il y a le Soliguide qui se déploie à l'échelle nationale. Pour faire un truc entre l'offre et le besoin il y a + Avenir Connect. Il y en a un autre sur « Trouve ton bénévole », il y a le site national « Je veux aider » qui s'était déployé pendant le Covid-19, mais il y a une autre application qui s'appelle je ne sais plus comment.

DEPUIS LA SALLE : France Bénévolat ?

STÉPHANE TROUILLE (Voies Libres Drôme)

Non mais c'était un truc qui avait un nom plus… ça faisait plus tech quand même, c'était beaucoup plus novlangue. Et du coup, il y en a qui sont régulièrement présentés avec l'appui de la DDETS localement, et qui en fait ne vont pas coller des stickers dans la rue, ils ont des campagnes d'affichage, ce n'est pas la peine.

FEDERICO BRIVIO (QX1 Welcome Map)

Par exemple pour citer +Avenir Connect, c'est une application qui avait été lancée il y a quelques années, dans sa première version, avec déjà beaucoup de communication. Et récemment, ils ont imaginé une nouvelle application, toujours dans le social et toujours pour valoriser le social, et la présentation de la deuxième a été faite directement dans les locaux de la préfecture, si je me souviens bien. Du coup, comme j'avais entendu parler de cette application il y a quatre ou cinq ans, puis plus personne ne m'en a parlé, j'étais un peu surpris de voir que la deuxième était présentée directement en préfecture. Et la première, je suis allé regarder les statistiques de téléchargement, avait été téléchargée quarante fois, quarante-cinq fois en cinq ans. Qu'est-ce qui justifie que la deuxième appli soit directement présentée par les institutions?

Il y a une chose importante pour des personnes présentes dans la salle, plusieurs, et d'ailleurs aussi ceux et celles qui sont à la table avec moi. Il nous arrive de dupliquer ce projet. Donc, je vous disais, à Fribourg, si vous allez sur QX1.org/fribourg, c'est exactement notre même site, et on a fourni tout l'esthétique. Il y a quelques mois on a été contacté·es par quelqu'un du Réseau Hospitalité de Gap qui nous disait qu'ils voudraient bien faire une welcome map de Gap. Et nous, en tant qu'association QX1 ici à Marseille, on a dit ça pourrait être intéressant de faire plutôt QX1 Hautes-Alpes. Du coup, ne pas faire que Gap, qui serait sûrement intéressant, mais l'utiliser un peu comme dans le territoire de la Drôme, pour mettre en lien tous les acteurs qui sont dans les différentes villes, et même peut-être en passant la frontière, en allant côté italien sur les premiers kilomètres. On a proposé que ça soit porté un peu façon "chorale", donc nous, on apporterait la connaissance technique, mais que sur les Hautes-Alpes il y aura sûrement le Réseau Hospitalité, il y aura aussi plusieurs associations de différentes villes, et qu'ensemble, peut-être, on commence à en parler, et qu'on arrive à le faire après. Techniquement ça peut aller très vite, puisque désormais on sait dupliquer rapidement, et gratuitement, pratiquement.

MORGANE DUJMOVIC (Carto Droma)

Et c'est complémentaire. Nous on n'a pas l'infrastructure qu'a QX1, donc on est très content·es de rencontrer Federico, mais dès le départ du projet Carto Droma on s'est dit qu'on avait besoin de se concentrer sur la Drôme, ce qui est complètement arbitraire, parce que des liens existent avec l'Ardèche, avec le Vaucluse, avec les Hautes-Alpes. Donc j'en profite pour dire aux collègues qui sont dans la salle qu'on a stabilisé une première version de cette carte pour la Drôme, avec la volonté d'élargir à présent à nos voisin·es. Donc, faisons-le, si vous voulez, entre les moyens techniques, l'expérience, et puis les infos de terrain qui peuvent remonter.

Crédits : Luna Russo, 2024.

LEXIQUE

ACSO : Accès aux soins
ADA : Allocation pour les demandeurs d'asile
ASE : Aide sociale à l'enfance
AME : Aide médicale d'État
ANEF : Administration numérique pour les étrangers en France
ASSAb : Réseau d'accès aux soins et aux droits pour les personnes sans-abri
BTS : Brevet de technicien supérieur
Cada : Commission d'accès aux documents administratifs
CADA : Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CAP : Certificat d'aptitudes professionnelles
CDD : Contrat de travail à durée déterminée
CDI : Contrat de travail à durée indéterminée
CFA : Centre de formation d'apprentis
CMP : Centre médico-psychologique
CNDA : Cour nationale du droit d'asile
CODETRAS : Collectif de défense des travailleurs saisonniers agricoles étrangers
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CTAI : Contrat territorial d'accueil et d'intégration
Daho: Droit à l'hébergement opposable
Dalo : Droit au logement opposable
DGEF : Direction générale des étrangers en France
DSDEN : Direction des services départementaux de l'Education Nationale
EANA : Élèves allophones nouvellement arrivés
GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IssIMars : ItinéraireS et Situations de vie en squat à Marseille
LGT : Lycée général et technologique
LP : Lycée professionnel
MNA : mineur(s) non accompagné(s)
MNCP : Mouvement National des Chômeurs et des Précaires
MDS : Maison départementale des solidarités
NSA/ PSA : Non scolarisés antérieurement et/ou peu scolarisés antérieurement
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
OPCO : Opérateur de compétences
OQTF : Obligation de quitter le territoire français
OACAS : Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires
Projet ASSAb : Réseau pour l'accès aux soins et aux droits des personnes sans abri à Marseille
PAF : Police aux frontières
PACA : Provence Alpes Côtes d'Azur
PASS hospitalière : Permanence d'accès aux soins de santé
PMI : Protection maternelle et infantile
SAAPE : Service d'aide et d'accompagnement des personnes étrangères
SCI : Société civile immobilière
UL : Union locale
UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés
URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales.

ORGANISATIONS CITÉES ET/OU PRÉSENTES

+Avenir Connect
Action contre la faim (Axelle Cuny)
Adoma
ANVITA : Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants
AP-HM : Assistance publique-hôpitaux de Marseille
AUP : Association des Usagers de la PADA de Marseille (Pierre Albouy, Alieu Jalloh)
Carto-Droma (Aude Bertrand, Morgane Dujmovic, Christophe Trouille)
CartONG
CNTPEP-CGT : Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires de la Confédération Générale du Travail (Youssef Hamouch)
Comede : Comité pour la santé des exilé·e·s
Ensemble 13 (Hamid Hadji)
ESPACE (Federico Colombo) : Espace de Soutien aux Professionnel·les de l'Accueil et du Conseil aux Étranger·ères
EPF : Etablissement public foncier
Etorkizuna
Euromed : Euroméditerranée
Fond Riace
Fondation Abbé Pierre
Fondation de France
Fondation Un monde par tous
Forum réfugiés (Thérèse Levarato, Karim Dakhlaoui)
Guinée à Marseille (Julie Delaby)
HAS : Habitat Alternatif et Social
Just : Justice et union pour la transformation sociale (Jean-Régis Rooijackers)
La Cimade
La Maison des femmes
L'Amicale du Nid
Al Manba
Les Murs ne servent à rien (festival)
Médecins du monde (Emilie Thomas)
MSF : Médecins sans Frontière (Audrey Giraudo)
Nouvelle Aube
Passerelles (Aude Bertrand)
QX1 Welcome Map (Federico Brivio)
RAMINA : Réseau d'Accueil des MInots Non Accompagnés
Refuges Solidaires (Marie Marchello Rozenn Hany)
Réseau Hospitalité (Margot Bonis)
Réseau Hospitalité de Gap
Réseau Santé Marseille Sud
Rosmerta (Roberte Cressier, Elizabeth Cozian, Edith Capmas)
PASS
Planning familial
SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)
Solidarité Femmes 13
Soliguide
SOLIHA Provence (Gilles Aspinas) : Solidaire pour l'habitat
SOS Méditerannée
SPADA : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (Karim Dakhlaoui et Thérèse Levarato)
RESF : Réseau Éducation Sans Frontières (Isabelle Marilier)
RUSF : Réseau Universités Sans Frontières (Isabelle Marilier)
Toiles, réseau des maisons accueillantes
Tous Migrants (Orfeu)
The Truth (Ghislaine Boyer)
Ville de Marseille (Gabriel Visier)
Voies Libres (Stéphane Trouille)
Yes We Camp

CHERCHEUR·SES PARTICIPANT·ES ET LABORATOIRES

Virginie Baby-Collin, professeure, géographe, TELEMMe, CNRS, AMU
Jeremy Baudier, doctorant en anthropologie, CeRCLES, EHESS
Vincent Geisser, chargé de recherche, sociologue, CNRS, Iremam, AMU
Léa Gouley, doctorante en sociologie, LEST, AMU
Mustapha El Miri, maître de conférences, sociologue, LEST, AMU
Béatrice Mesini, chargée de recherche, géographe, CNRS, TELEMMe
Luna Russo, doctorante en géographie, TELEMMe, AMPIRIC, AMU
Marie-Aude Salomon, doctorante en géographie, TELEMMe, AMU

ACCUEILLIR À MARSEILLE ET DANS SA RÉGION : L'HOSPITALITÉ EN QUESTIONS

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES

Nacira Abrous, responsable Recherche transversale, CNRS, MMSH, AMU
Virginie Baby-Collin, professeure, géographe, TELEMMe, AMU
Jeremy Baudier, doctorant en anthropologie, CeRCLES, EHESS
Anne Faure, coordinatrice manifestations scientifiques, MUCEM
Vincent Geisser, chargé de recherche, sociologue, CNRS, Iremam, AMU
Léa Gouley, doctorante en sociologie, LEST, AMU
Cécile Kensy, gestionnaire financière, MMSH
Mustapha El Miri, maître de conférences, sociologue, LEST, AMU
Polina Palash, géographe, TELEMMe, AMU
Béatrice Mesini, chargée de recherche, géographe, CNRS, TELEMMe
Martin Pontier, doctorant en sociologie, LEST, AMU
Agnès Rabion, chargée de partenariats et de valorisation, TELEMMe, AMU
Luna Russo, doctorante en géographie, TELEMMe, AMPIRIC, AMU
Marie-Aude Salomon, doctorante en géographie, TELEMMe, AMU